

Pie XII

J. E. 7 juin 1939.

396 Une réunion de corps ne suffit pas à établir la famille : elle repose sur le fondement de la communauté des âmes, sur une intime union de paix et d'amour mutuels. Or, l'Eucharistie est, selon la belle expression de saint Augustin, signe d'unité et lien de charité : signum unitatis, vinculum caritatis ; elle unit, elle soude les cœurs.

Pour supporter les charges, les épreuves, les douleurs communes qui n'épargnent aucune famille, même bien ordonnée, il est besoin d'énergies quotidiennes : la Communion Eucharistique est génératrice de forces, de courage, de patience ; et avec la douce joie qu'elle répand dans les âmes bien disposées, elle dispense le trésor le plus précieux des familles : la sérénité.

Nous Nous réjouissons, chers enfants, à la pensée que rentrés dans vos cités, vos villages, vos paroisses, vous donnerez le bel et édifiant spectacle de vous approcher souvent de la Table Eucharistique et que vous rapporterez de l'église, à votre foyer, Jésus et, avec Jésus, tous les biens.

397 Ce sera ensuite le tour de vos enfants, des petits que vous éduquerez et formerez dans la même foi et le même amour, dans la foi et l'amour de l'Eucharistie. Convaincus qu'il n'est pas de meilleur moyen de sauvegarder l'innocence de vos enfants, vous les conduirez de bonne heure à la Table Sainte. Vous les amènerez avec vous à l'autel pour recevoir Jésus et il n'y aura point pour eux de leçon plus éloquente et plus persuasive que votre exemple.

J. E. 14 juin 1939.

398 Parmi ces promesses (du Sacré Cœur de Jésus), quelques-unes regardent spécialement les familles chrétiennes, et, partant, les époux et les enfants qui viennent égayer leur foyer. « *Je mettrai et conserverai la paix dans leurs familles. Je bénirai les maisons dans lesquelles l'image de mon Cœur sera exposée et vénérée.* »

Enc. Summi Pontificatus. 20 octobre 1939.

399 Dans cette collaboration des laïques à l'apostolat, de nos jours si importante à promouvoir, une mission spéciale incombe à la famille, car l'esprit de la famille influe essentiellement sur l'esprit des jeunes générations. Tant que, dans le foyer domestique resplendit la flamme sacrée de la foi en Jésus-Christ, tant que les parents s'emploient à former et à modeler la vie de leurs enfants conformément à

cette loi, la jeunesse sera toujours prête à reconnaître le Rédempteur dans ses prérogatives royales et à s'opposer à ceux qui voudraient Le bannir de la société ou violer sacrilègement ses droits. Quand on ferme les églises, quand on enlève des écoles l'image du crucifix, la famille reste le refuge providentiel et, en certain sens, inattaquable de la vie chrétienne.

J. E. 15 novembre 1939.

400 Quoi qu'il en soit, vous vous appliquerez, vous surtout, jeunes épouses, à rendre aimable et intime votre foyer, à y faire régner la paix, dans l'harmonie de deux cœurs loyalement fidèles à leurs promesses, et, si Dieu le veut, dans une joyeuse et glorieuse couronne d'enfants. Il y a longtemps déjà que Salomon a dit, conscient de la vérité des richesses terrestres et désabusé : « *Mieux vaut un morceau de pain sec avec la paix qu'une maison pleine de viandes avec la discorde* ³. »

Mais, ne l'oubliez pas, tous vos efforts seraient vains et vous ne trouveriez pas le bonheur à votre foyer, si Dieu ne construisait la maison avec vous pour y demeurer avec sa grâce. Vous aussi, vous devez faire, pour ainsi dire, la « dédicace » de cette « basilique », vous devez consacrer à Dieu, sous l'invocation de la Vierge Sainte, et de vos saints Patrons, votre petit temple familial où, dans la fidèle observation des commandements de Dieu, l'amour mutuel sera le roi pacifique.

J. E. 22 novembre 1939.

401 Tandis que vos cœurs chantent l'hymne éternel et toujours nouveau de l'amour chrétien, l'Eglise célèbre aujourd'hui la fête d'une jeune Romaine, sainte Cécile, traditionnelle patronne de la musique. Une occasion pour Nous de vous adresser quelques paroles sur l'importance d'une profonde et constante harmonie entre époux.

Peut-être penserez-vous qu'il est inutile de vous recommander l'harmonie en ces jours où l'accord parfait de vos cœurs ignore jusqu'aux dissonances. Mais ne savez-vous pas que l'usage désaccorde bientôt le meilleur instrument de musique et qu'il faut souvent le remettre au diapason ? Il en va de même des volontés humaines, dont les bonnes intentions sont sujettes au relâchement.

La condition première de l'harmonie entre époux et de la paix domestique est une constante bonne volonté de part et d'autre. L'expérience de chaque jour enseigne que dans les discussions, selon le mot du grand Manzoni, « *la raison et le tort ne sont jamais tranchés par une coupe si nette que chaque partie ait le tout de l'un ou de l'autre* ». Si la Sainte Ecriture compare la femme méchante à une paire de bœufs en désaccord ⁴, et la femme querelleuse à un toit d'où l'eau dégorge sans cesse durant l'hiver ⁵, elle relève également que l'homme emporté allume les querelles ⁶. Regardez autour de vous, l'exemple d'autrui vous apprendra que les discordes conjugales naissent le plus souvent du manque réciproque de confiance, de condescendance et de pardon.

³ Prov 17 - 1.

⁴ Eccl 26 - 7.

⁵ Prov 27 - 15. Cf. No 4.

⁶ Eccl 28 - 11.

Vous connaîtrez ainsi la douceur de l'accord entre époux. « *Trois choses, disent les Livres saints, plaisent à mon esprit et sont estimées de Dieu et des hommes : des frères qui sont unis, des proches qui s'aiment, un mari et une femme qui s'accordent bien* ^{6 b1*} ». Cette précieuse harmonie, chers époux, vous la garderez avec soin à l'abri des dangers intérieurs ou extérieurs de discordes. Nous en relevons deux : les méfiances trop promptes à naître, les ressentiments trop lents à mourir.

- 402** Voici un autre péril : la malignité jalouse de tierce personne, mère de la calomnie, introduit parfois dans la paisible harmonie conjugale la note troublante du soupçon : « *La langue calomniatrice a chassé de leur foyer des femmes fortes, et les a dépourvues du fruit de leurs travaux. Celui qui l'écoute ne jouira pas de la paix* ⁷. »

La vibration fautive d'un seul instrument ne suffit-elle pas à détruire toute l'harmonie d'un concert ?

Mais les brèves dissonances, qui dans une exécution musicale blessent ou du moins surprennent l'oreille, deviennent un élément de beauté, quand par une habile modulation elles se résolvent en l'accord inattendu. Il en doit être ainsi des heurts ou dissensions passagères, toujours possibles entre époux, en raison de la faiblesse humaine. Il faut résoudre sans tarder ces dissonances, il faut faire résonner les modulations bienveillantes de cœurs prompts au pardon, et retrouver ainsi l'accord, pour un instant compromis, dans la tonalité de paix et d'amour chrétien qui aujourd'hui enchante vos cœurs.

- 403** Le grand Apôtre saint Paul vous révélera LE SECRET DE CETTE HARMONIE conservée ou du moins chaque jour renouvelée en votre foyer domestique : « *Etes-vous en colère, dit-il, ne cédez point à vos suggestions ; que le soleil ne se couche point sur votre irritation* ^{7 b1*} ». Quand les premières ombres du soir vous invitent à la réflexion et à la prière, agenouillez-vous, l'un près de l'autre, devant le Crucifix qui veille la nuit sur votre repos, et répétez ensemble d'un cœur sincère : « *Notre Père, qui êtes aux cieux... Pardonnez-nous... comme nous pardonnons... !* » Alors les notes fausses de la mauvaise humeur se tairont, les dissonances se résoudreont en une parfaite harmonie et vos âmes reprendront ensemble leur cantique de reconnaissance envers Dieu qui vous a donnés l'un à l'autre.

J. E. 6 décembre 1939.

- 404** L'homme et la femme étaient immaculés, lorsqu'ils sortirent des mains créatrices de Dieu. Souillés par le péché, ils durent commencer par le sacrifice expiatoire de victimes sans tache l'œuvre de purification que seul « le précieux Sang du Christ, celui de l'Agneau sans défaut et sans tache ⁸ », rendit efficacement rédemptrice. Et pour continuer son œuvre, Jésus-Christ voulut que l'Eglise, sa mystique épouse, « fut sans tache, sans ride..., sainte et immaculée ⁹ ». Chers époux, tel est, précisément, le modèle que le grand Apôtre Paul

^{6 b1*} Eccl 25 - 1.

⁷ Eccl 20 - 15, 16.

^{7 b1*} Eph 4 - 26.

⁸ I Pi 1 - 19.

⁹ Eph 5 - 27.

vous propose : « *Maris, écrit-il, aimez vos femmes comme le Christ a aimé l'Eglise* ¹⁰ », car ce qui fait la grandeur du sacrement de mariage, c'est son rapport avec l'union du Christ et de l'Eglise ¹¹.

- 405** Vous penserez peut-être que l'idée d'une pureté sans tache s'applique exclusivement à la virginité, idéal sublime auquel Dieu appelle, non pas tous les chrétiens, mais seulement des âmes d'élite. Vous connaissez de ces âmes, mais, tout en les admirant, vous n'avez pas cru que telle fût votre vocation. Sans tendre vers la sommité du renoncement total aux joies terrestres, vous avez, en suivant la voie ordinaire des commandements, le légitime désir de vous voir entourés d'une glorieuse couronne d'enfants, fruits de votre union. Et pourtant *l'état de mariage, voulu par Dieu pour le commun des hommes, peut et doit avoir sa pureté sans tache*.

Est immaculé devant Dieu quiconque accomplit ses devoirs d'état avec fidélité et sans faiblesse. *Dieu n'appelle pas tous ses enfants à l'état de perfection, mais il invite, chacun d'eux, à la perfection de son état*. « *Soyez parfaits, disait Jésus, comme votre Père céleste est parfait* ¹² ». Vous connaissez les devoirs de la chasteté conjugale. Ils exigent un réel courage, héroïque parfois, et une confiance filiale en la Providence ; mais *la grâce du Sacrement vous a été donnée précisément pour faire face à vos devoirs*. Ne vous laissez donc pas dérouter par des prétextes trop en vogue et des exemples trop fréquents.

- 406** *Ecoutez plutôt les conseils de l'ange Raphaël au jeune Tobie* qui hésitait à prendre pour épouse la vertueuse Sara : « *Ecoutez-moi, et je vous apprendrai quels sont ceux sur qui le démon peut prévaloir : ce sont ceux qui entrent dans le mariage en bannissant Dieu de leur cœur et de leur pensée* ¹³ ». Et Tobie, éclairé par cette exhortation angélique, dit à sa jeune épouse : « *Nous sommes les enfants des saints et nous ne pouvons pas nous unir comme les nations qui ignorent Dieu* ¹⁴ ». N'oubliez jamais que l'amour chrétien a un but bien supérieur à une fugitive satisfaction.

- 407** *Ecoutez enfin la voix de votre conscience, qui répète au fond de vous-mêmes l'ordre donné par Dieu au premier couple humain* : « *Soyez féconds et multipliez-vous* ¹⁵ ». Alors, selon l'expression de saint Paul, « *le mariage sera honoré de tous et le lit conjugal exempt de souillure* ¹⁶ ». Demandez cette grâce spéciale à la Sainte Vierge au jour de sa prochaine fête.

Pour devenir la digne Mère de Dieu, Marie fut immaculée dès sa conception. Aussi l'Eglise prie-t-elle dans sa liturgie où résonne l'écho de ses dogmes : « *Dieu, qui par la conception immaculée de la Vierge avez préparé à votre Fils une demeure digne de Lui* ¹⁷ ». Cette Vierge Immaculée, devenue Mère par un autre unique et divin privilège, saura donc comprendre vos désirs de pureté intérieure et les joies

¹⁰ Eph 5 - 25.

¹¹ Eph 3 - 32.

¹² Mt 5 - 48.

¹³ Tob 6 - 16, 17.

¹⁴ Tob 8 - 5.

¹⁵ Gen 1 - 22.

¹⁶ Heb 13 - 4.

¹⁷ Oraison de la messe de l'Immaculée Conception.

familiales auxquelles vous aspirez. *Plus votre union sera sainte et exempte de péché, plus Dieu et sa Mère très pure vous béniront*, jusqu'au jour où la Bonté suprême unira à jamais dans le ciel ceux qui se seront chrétiennement aimés sur la terre.

J. E. 17 janvier 1940.

408 Rome connaît l'antique et pieuse coutume (dont d'augustes personnages ont eux-mêmes donné plus d'une fois l'exemple) que les nouveaux mariés fassent une visite à la patriarcale Basilique du Vatican, pour y redire leur Credo catholique et y implorer la persévérance dans la foi. Vous-mêmes, chers fils et filles, vous voilà par une circonstance particulièrement heureuse, venus ici à la veille même du jour où l'Eglise célèbre la fête de la Chaire de saint Pierre à Rome.

La chaire est un siège, plus ou moins élevé, plus ou moins solennel, où enseigne le maître. Regardez la chaire d'où le premier Pape adressait la parole aux premiers chrétiens, comme Nous-même en ce moment. C'est là qu'il les excitait à la vigilance contre le diable qui, tel un lion rugissant, rôde autour de nous, et cherche qui dévorer¹⁸; c'est là qu'il les exhortait à la **fermeté dans la foi, pour ne pas être entraînés par les erreurs des faux prophètes**¹⁹. Cet enseignement de Pierre continue dans ses Successeurs, et il continuera, immuable à travers les temps, parce que telle est la mission que le Christ lui-même a donnée au Chef de l'Eglise.

409 Les Successeurs de Pierre, mortels comme tous les hommes, passent, eux aussi, plus ou moins rapidement. Mais *la primauté de Pierre subsistera toujours, grâce à l'assistance spéciale qui lui fut promise quand Jésus le chargea de confirmer ses frères dans la foi*²⁰. Qu'importe le nom, le visage, les origines humaines de chaque pape : c'est toujours Pierre qui vit en lui, c'est Pierre qui dirige et gouverne, c'est Pierre surtout qui enseigne et qui répand sur le monde la lumière de la vérité libératrice. Cela faisait dire à un grand orateur sacré que Dieu a établi à Rome une chaire éternelle : « Pierre vivra dans ses Successeurs ; Pierre parlera toujours dans sa chaire²¹ ».

410 Or, voici le grand avertissement — nous l'avons déjà mentionné — que saint Pierre adressait aux chrétiens de son temps : « **Il y eut dans le peuple choisi des faux prophètes comme il y aura parmi vous des maîtres de mensonge... Vous voilà prévenus : tenez-vous sur vos gardes et veillez à ce que l'erreur des sots ne vous fasse pas déchoir de votre fermeté**²² ».

A vous aussi, chers jeunes mariés..., il pourra arriver de rencontrer des propagateurs de doctrines hostiles à la foi. Vous pourrez entendre autour de vous traiter parfois la religion de chose accessoire, sinon nuisible, au regard des urgentes préoccupations de la vie matérielle. On vantera peut-être devant

¹⁸ I Pi 5 - 8, 9

¹⁹ II Pi 3 - 17.

²⁰ Lc 22 - 32.

²¹ Bossuet, Sermon sur l'unité de l'Eglise I.

²² Comparer II Pi 2.

vous une sentimentalité religieuse sans dogmes ; on soutiendra des erreurs et des préjugés contraires à ce que le catéchisme vous enseigne touchant le mariage, son unité, son indissolubilité ; vous entendrez dire que le mariage chrétien impose aux époux des obligations excessives, impossibles à remplir. Impossibles, oui, aux seules forces humaines ; mais **c'est pour cette raison que le sacrement a mis et conserve en vous, avec l'état de grâce, des forces divines**. Rien de ce que Dieu prescrit n'est au-dessus de ces forces surnaturelles, présentes et agissantes en vous : « Toutes choses me sont possibles en Celui qui est ma force²³ » s'écrie l'Apôtre des Gentils. « Non pas moi, mais la grâce de Dieu qui est avec moi²⁴ ».

411 *N'ayez donc pas peur de vos devoirs*, si lourds qu'ils puissent vous paraître. Souvenez-vous que le jour où Pierre, pêcheur de Galilée, après avoir fondé l'Eglise d'Antioche et parcouru beaucoup de pays, vint, sans aide humaine, fixer définitivement à Rome sa chaire et celle de ses Successeurs il était, selon la comparaison de Léon le Grand²⁵, comme un homme entrant dans une forêt pleine de bêtes frémissantes, ou comme un voyageur s'aventurant sur un océan agité par les nombreux courants du paganisme, qui de tous les coins de l'Empire coulaient vers Rome ; néanmoins il marcha sur cette mer avec plus d'assurance que sur le lac de Génésareth, parce que sa foi était désormais divinement affermie.

Demandez à saint Pierre cette fermeté dans la foi, et vos devoirs d'époux chrétiens ne vous sembleront plus trop ardu. Au contraire, vous les pratiquerez avec joie et vous suivrez, en plein vingtième siècle, les avis que le premier Pape donnait aux époux de son temps : « *Que les femmes soient soumises à leurs maris, afin que, s'il en est qui n'obéissent pas à la prédication, ils soient gagnés sans la prédication, par la conduite de leurs femmes, rien qu'en voyant leur vie chaste et pleine de respect... Vous de votre côté, maris, conduisez-vous avec sagesse à l'égard de vos femmes, comme à l'égard d'être plus faibles, les traitant avec honneur, puisqu'elles sont avec vous héritières de la grâce qui donne la vie*²⁶ ». Rien ne saura mieux vous préserver des vains désirs de changement, des frivoles inconstances et des dangereuses expériences, que la conscience d'être unis pour toujours l'un à l'autre dans l'état que vous avez librement choisi.

J. E. 5 juin 1940.

412 Les révélations pleines d'amour qui ont donné une impulsion si vive à la dévotion au Sacré-Cœur dans les temps modernes, nous ont communiqué entre autres cette promesse de Notre-Seigneur, que **partout où l'image de son Cœur serait exposée et particulièrement honorée, elle attirerait toutes sortes de bénédictions**. Forts de ces paroles divines, sachez vous assurer les bienfaits de cette promesse en conservant à votre foyer, avec les honneurs qui lui sont dus, l'image du Sacré-Cœur.

Il convient donc, chers jeunes époux chrétiens, frères de Jésus, que l'image de ce Cœur « qui a tant aimé les hommes », soit exposée et honorée dans

²³ Philip 4 - 13.

²⁴ I Cor 15 - 10.

²⁵ O. c.

²⁶ I Pi 3 - 1, 2, 7.

vosre foyer comme celle des membres de la famille les plus chers et les plus intimes, et que ce Cœur répande sur vos personnes, sur vos enfants et sur vos entreprises, les trésors de ses bénédictions. « **Exposée et honorée** » : l'image du Sacré-Cœur ne doit pas seulement veiller dans une chambre sur le repos des parents ou des enfants, mais occuper une place d'honneur, sur la porte d'entrée, à la salle à manger, au salon ou à quelque autre endroit plus fréquenté, témoin la parole de Jésus dans le saint Evangile : « Celui qui m'aura confessé devant les hommes, moi aussi je le confesserai devant mon Père qui est dans les cieux »²⁷.

Honorer l'image du Sacré-Cœur. Au pied de la précieuse statue ou de la modeste image, une main empressée portera, au moins de temps à autre, quelques fleurs, allumera un cierge ou maintiendra, en témoignage constant de foi et d'amour, la flamme d'une lampe. C'est là, devant le Sacré-Cœur, que chaque soir la famille se réunira pour un acte d'hommage collectif, pour une humble prière de repentir, pour une demande de nouvelles bénédictions.

Le foyer honore dignement le Sacré-Cœur lorsque tous et chacun le reconnaissent comme Roi d'amour, soumission marquée par l'acte de consécration de la famille au Cœur de Jésus. **La consécration n'est rien d'autre qu'un don total de soi-même à une cause ou à une personne sainte.** Or le Cœur de Jésus s'est engagé à combler de grâces spéciales ceux qui se donneraient à Lui de cette manière : *Notre Seigneur m'a promis*, écrivait sainte Marguerite-Marie Alacoque, *que nul de ceux qui se consacreront à ce divin Cœur ne mourra en disgrâce !*

- 413** Mais l'acte de consécration impose des devoirs qui obligent toute personne qui le prononce. *Le règne du Sacré-Cœur dans la famille* — et il a certes le droit de régner partout — *veut qu'une atmosphère de foi et de piété y enveloppe les personnes et les choses.* Qu'on éloigne donc des foyers consacrés tout ce qui pourrait contrister le Sacré-Cœur : plaisirs dangereux, infidélités, intempérances, livres, revues et images hostiles à la religion et à ses enseignements.

Qu'on éloigne ces accommodements, SI FRÉQUENTS DE NOS JOURS DANS LES RELATIONS SOCIALES, ces prétentions de concilier la vérité et l'erreur, la licence et la morale, l'injustice égoïste et avare, et les devoirs de la charité chrétienne. Qu'on éloigne de ces foyers consacrés certaines manières de cheminer à la limite de la vertu et du vice, entre le ciel et l'enfer.

Dans la famille consacrée, parents et enfants se sentent sous le regard et dans la familiarité même de Dieu ; aussi vivent-ils dans la docilité à ses commandements et aux préceptes de son Eglise.

Devant l'image du Roi des cieux, devenu leur ami de la terre et leur hôte de toujours, ils affrontent sans crainte, mais non pas sans mérites, les fatigues de leurs devoirs quotidiens, les sacrifices qu'imposent parfois des difficultés extraordinaires, toutes les épreuves qu'envoie la Providence, tous les deuils et toutes les tristesses que la mort et la vie elle-même ne manquent jamais de semer sur les sentiers d'ici-bas.

²⁷ Mt 10 - 32.

Chers fils et filles, qu'il en soit ainsi de vos familles. Durant votre vie d'ici-bas demeurez unis à Jésus, recevez souvent la sainte Communion, vénérez chaque jour l'image du Sacré-Cœur, et vous ne quitterez la terre que pour aller contempler au ciel éternellement la resplendissante et béatifiante réalité de ce Cœur divin.

J. E. 26 juin 1940.

- 414 La Famille est le principe de la société.** De même que le corps humain se compose de cellules vivantes qui ne sont pas simplement juxtaposées, mais constituent par leurs relations intimes et permanentes un tout organique, ainsi la société est formée, non point d'un conglomerat d'individus qui apparaissent un instant pour disparaître ensuite, mais de la communauté économique et de la solidarité morale des familles, qui, transmettant de génération en génération le précieux héritage du même idéal, de la même civilisation et de la même foi religieuse, assurent ainsi la cohésion et la continuité des liens sociaux. Saint Augustin le notait il y a quinze siècles, lorsqu'il écrivait que la famille doit être l'élément initial et pour ainsi dire une cellule (particula) de la cité. **Et comme toute partie est ordonnée à la fin et à l'intégrité du tout, il en déduisait que la paix domestique entre ceux qui commandent et ceux qui obéissent tourne à la concorde des citoyens**²⁸. Ceux-là le savent bien qui, pour chasser Dieu de la société et la jeter dans le désordre, s'efforcent d'ôter à la famille le respect et le souvenir même des lois de Dieu, exaltant le divorce et l'union libre, mettant des entraves à la tâche providentielle des parents envers leurs enfants, inspirant aux époux la peur des fatigues matérielles et des responsabilités morales qu'entraîne le poids glorieux d'une nombreuse famille. C'est contre de tels périls que Nous désirons vous prémunir en vous recommandant de vous consacrer au Cœur de Jésus.

- 415 CE QUI A MANQUÉ, CE QUI MANQUE AU MONDE POUR VIVRE DANS LA PAIX, C'EST L'ESPRIT DE RENONCEMENT ÉVANGÉLIQUE ;** et cet esprit manque parce que l'affaiblissement de l'esprit de foi développe l'égoïsme, ruine de la félicité commune. De la foi jaillissent : *la crainte de Dieu et la piété*, qui rendent les hommes pacifiques ; *l'amour du travail*, qui conduit à l'accroissement des richesses même matérielles ; *l'équité*, qui en règle et en assure la juste répartition ; *la charité*, assidue à réparer les inévitables brèches que les passions humaines ouvrent dans le principe de la justice.

TOUTES CES VERTUS SUPPOSENT L'ESPRIT DE SACRIFICE que l'Evangile impose aux chrétiens : « *Si quelqu'un veut venir à ma suite, qu'il renonce à soi-même* »²⁹. Dans les relations sociales et internationales, la cupidité des individus et des nations ne pourra jamais s'accorder avec le bien-être de tous. « *D'où viennent les guerres et les luttes parmi vous ?* demande l'apôtre saint Jacques³⁰. *N'est-ce pas de vos passions qui combattent dans vos membres ?* »

Pour retrouver la paix, les hommes doivent donc réapprendre ce que leur prêchent depuis de longs siècles le Christ et son Eglise : le sacrifice des aspirations et des désirs incompatibles avec les droits d'autrui ou avec l'intérêt commun. Voilà où conduit la voie douce et sûre de la dévotion au Sacré-Cœur.

²⁸ De Civitate Dei, L. 10, ch. 16.

²⁹ Mt 16 - 24

³⁰ Jc 4 - 1

416 Faites donc de ce Cœur le Roi de votre foyer, et vous y établirez du même coup la paix, et cela d'autant plus qu'il a renouvelé et spécifié les bénédictions de son Père céleste aux familles, par la promesse de faire régner la paix dans celles qui se consacraient à lui.

Si seulement tous les hommes entendaient cette invitation et ces promesses ! Deux de nos prédécesseurs, Léon XIII et Pie XI, Pères communs de la chrétienté et guides inspirés du genre humain sur cette terre, ont bien consacré solennellement le genre humain au Cœur de Jésus ; mais que d'âmes ignorent encore, que d'âmes méprisent la source de grâce qui leur a été ouverte et qui leur reste d'un accès si facile ! Ah ! ne soyez point du nombre de ces insensés ou de ces négligents qui refusent au Roi d'amour la porte de leur foyer, de leur cité, de leur nation, et qui retardent ainsi le jour où le monde retrouvera la paix et la vraie félicité ! Fermeriez-vous votre fenêtre, si venait s'y présenter à vous, comme à Noé dans l'arche, la colombe avec le rameau d'olivier ? Or, ce que promet et apporte le Sacré-Cœur, c'est plus qu'un symbole : c'est la réalité même de la Paix. Jésus ne vous demande que le don sincère de votre cœur, voilà la vraie consécration. Ayez le courage de la faire, et vous saurez par expérience que Dieu ne se laisse jamais vaincre en générosité.

J. E. 24 juillet 1940.

417 ...chers jeunes époux, donnez-vous à Dieu sans retard dans la vie nouvelle où il vous a appelés. Prenez-en dès aujourd'hui les graves obligations au sérieux. Si jamais jusqu'ici vous avez connu une vie étourdie et légère : vous, jeunes hommes, une vie d'indiscipline ou d'indolence, et vous, jeunes femmes, une vie de frivolité et de vains attifements, ayez bien soin d'y renoncer. Appliquez toutes vos énergies aux devoirs de votre nouvel état. Le temps n'est plus des jeunes filles qui entrent dans le mariage sans pour ainsi dire le connaître ; mais il dure encore, hélas ! le temps où les jeunes époux s'imaginent qu'ils peuvent s'accorder dans les débuts de leur mariage une période de liberté morale et jouir de leurs droits sans tenir compte de leurs devoirs. C'est là une faute grave, qui provoque la colère de Dieu ; une source de malheurs même temporels, dont la menace devrait inspirer de la crainte à tous. Celui qui commence par méconnaître ou mépriser son devoir, le négligera de plus en plus et finira presque par l'oublier, ainsi que les saines joies qu'il procure. Quand plus tard il s'en ressouviendra avec amertume, il comprendra qu'il est trop tard et versera peut-être de vaines larmes : *le couple infidèle à sa mission n'aura plus qu'à se dessécher dans la solitude désertique et désespérante de son stérile égoïsme*³¹.

418 Ce n'est pas tout qu'un heureux départ : le salut de l'âme n'est promis qu'à la persévérance³².

...chercher dans la vigilance et la prière le secret de la persévérance. La plupart des enfants de nos pays catholiques l'apprennent certes de bonne heure. Mais il y a des jeunes gens qui pensent que dans le monde la prière,

³¹ Cf. No 778 et 792.

³² Mt 10 - 22.

à partir de leur âge, est un encens dont il convient de laisser le parfum aux femmes, ainsi que certaines odeurs à la mode ; d'autres vont parfois à la messe, quand ils en ont le loisir, mais ils se jugent, semble-t-il, trop grands pour s'agenouiller, et il leur arrive de se dire trop peu mystiques pour s'approcher de la Table Sainte. Il se rencontre aussi des jeunes femmes qui, malgré l'éducation soignée reçue de leurs mères ou de bonnes religieuses se croient, une fois mariées, dispensées des normes de la plus élémentaire prudence : lectures, spectacles, danses, distractions dangereuses, elles se permettent tout.

Tout autre est la vie d'une véritable famille chrétienne. Ici le père sait que son âme est de même nature que celle de sa femme et de ses enfants. Il unit donc chaque jour sa prière à la leur, et comme il aime à les voir réunis autour de lui à la table du foyer, ainsi il aime à s'approcher avec eux de la Table eucharistique. L'épouse avant même de sentir les responsabilités que lui imposera l'éducation des enfants, se dit à elle-même ce que plus tard elle devra dire à ses fils et à ses filles : **Qui joue avec le feu se brûle** et « qui aime le danger y périra³³ ». Elle écoute la Sagesse divine qui proclame que l'épouse prudente est à l'époux un don spécial de Dieu. Elle ne peut enfin se rappeler sans effroi le grave avertissement de l'Écriture, dans l'Ancien Testament et exprimé dans le Nouveau, que l'amour déréglé du monde tourne en inimitié contre Dieu³⁴.

419 Chers fils et filles, Nous avons déjà plus d'une fois durant ce mois de juillet parlé du Précieux Sang de Notre-Seigneur ; c'est sur une évocation de ce Sang que Nous allons terminer Notre exhortation. *Si graves que soient les péchés des hommes, le Cœur de Jésus leur reste toujours ouvert, source vive du Sang rédempteur.* Tous les disciples abandonnèrent Jésus au premier moment de la Passion et s'enfuirent³⁵, et tous reçurent son pardon. Tous, excepté celui qui n'osa compter sur le Cœur de Jésus et se barra d'une corde fatale le chemin du pardon. *Même coupables de tous les péchés du monde, vous ne devriez pas y ajouter celui de refuser d'admettre que la bonté divine est plus vaste que vos fautes, et puissante à les pardonner.* Généreux dans l'accomplissement de vos devoirs, fidèles à la prière et à la vigilance sur vous-mêmes, faites vôtre l'humble supplication du prêtre à la Sainte-Messe avant la Communion : « Seigneur Jésus..., qui par votre mort avez rendu au monde la vie, délivrez-moi, par votre saint Corps et votre Sang, de toutes mes iniquités et de tous les maux ; faites que je reste toujours attaché à vos commandements et ne permettez pas que je sois jamais séparé de vous. » Non, jamais, jamais, ni en ce monde, ni dans l'éternité.

J. E. 23 octobre 1940.

420 De quelle indicible et nouvelle beauté vient s'enrichir cet amour de deux cœurs humains, lorsque s'unit harmonieusement à son cantique l'hymne de deux âmes vibrantes de vie surnaturelle ! Ici également se vérifie l'échange

³³ Eccl 3 - 24.

³⁴ Comparer Jc 4 - 4.

³⁵ Mt 26 - 56.

des dons ; et alors, par la tendresse sensible et ses saines joies, par l'affection naturelle et ses élans, par l'union spirituelle et ses délices, les deux êtres qui s'aiment s'identifient dans tout ce qu'ils ont de plus intime, depuis la profondeur inébranlable de leurs croyances jusqu'à l'insurmontable sommet de leurs aspirations. C'est alors un « *consortium omnis vitae, divini et humani juris communicatio*, une entière communauté de vie, une participation aux mêmes droits divins et humains »^{35 b1*}.

- 421 Tel est le mariage chrétien, modelé, selon la célèbre expression de saint Paul³⁶, sur l'union du Christ et de son Eglise. Dans l'une comme dans l'autre, le don de soi est total, exclusif, irrévocable ; dans l'une et dans l'autre, l'époux est le Chef de l'épouse, qui lui est soumise comme au Seigneur ; dans l'une et dans l'autre, le don mutuel devient principe d'expansion et source de vie.
- 422 L'amour éternel de Dieu a fait surgir du néant le monde et l'humanité ; *l'amour de Jésus pour l'Eglise engendre les âmes à la vie surnaturelle ; l'amour de l'époux chrétien pour son épouse participe à ces divines effusions* alors que, selon la volonté formelle du Créateur, l'homme et la femme préparent l'habitation d'une âme où vivra le Saint-Esprit avec sa grâce. Ainsi *les époux, dans la mission providentielle qui leur est assignée, sont les vrais collaborateurs de Dieu et de son Christ ; leurs œuvres elles-mêmes ont quelque chose de divin ; ils peuvent se dire, même ici, « divinae consortes naturae, — participants de la nature divine »*³⁷.

J. E. 15 janvier 1941.

- 423 Epoux chrétiens, vous n'avez pas dans l'Eglise la simple mission d'engendrer des enfants pour les offrir, pierres vivantes, au travail des ministres de Dieu que sont les prêtres. **Les grâces si abondantes que le sacrement de mariage vous communique**, vous ne les recevez pas seulement pour rester pleinement et constamment fidèles à la loi de Dieu dans l'auguste moment d'appeler vos enfants à la vie, et pour affronter et supporter avec un courage chrétien les peines, les souffrances et les préoccupations qui accompagnent ce moment et qui le suivent. **Ces grâces vous ont été données également pour vous sanctifier, vous éclairer et vous fortifier dans votre ministère corporel et spirituel** ; car, avec la vie naturelle, vous avez le devoir, comme instruments de Dieu, de conserver et de contribuer à développer, dans les enfants qu'il vous donnera, la vie spirituelle qu'ils reçoivent au baptême.
- 424 Aux enfants nouveau-nés, donnez aussi « *le pur lait spirituel*³⁸ », afin qu'il les fasse grandir pour le salut ; faites-en des pierres vivantes du temple de Dieu, vous qui, selon la parole de saint Pierre, formez, par la grâce du mariage, « *un temple spirituel, un sacerdoce saint* »³⁹. *Dans la formation chrétienne des petites âmes que Dieu vous confiera, une part vous est réservée, un ministère dont vous n'avez pas le droit de vous désintéresser et où personne ne pourra se substituer pleinement à vous.*

³⁵ b1* I., D., De ritu nupt., XXIII - 2.

³⁶ Eph 5 - 32.

³⁷ II Pi 1 - 4.

³⁸ I Pi 2 - 2.

³⁹ I Pi 2 - 5.

- 425 Dans cette formation, vous irez bien demander l'aide de prêtres zélés et de catéchistes, l'aide aussi des excellents éducateurs que sont les religieux et les religieuses ; mais **cette aide** aura beau être grande, précieuse et large, elle **ne vous libérera jamais de votre devoir et de vos responsabilités**. Que de fois les maîtres chrétiens se plaignent et se lamentent des difficultés, parfois même des obstacles insurmontables, qu'ils rencontrent dans l'éducation des enfants confiés à leurs soins : ils doivent remédier aux déficiences de la famille, suppléer parfois à la famille elle-même, ils doivent faire ce qu'elle a mal fait ou ce qu'elle n'a pas fait !
- Les petits anges que le ciel vous donnera, conservez-les pour le Seigneur, pour sa céleste Jérusalem et pour l'Eglise. N'oubliez jamais qu'auprès du berceau doivent se tenir deux pères et maîtres, l'un naturel et l'autre spirituel. Selon les dispositions ordinaires de la divine Providence, les âmes ne peuvent parvenir à une vie chrétienne et au salut hors de l'Eglise et sans le ministère des prêtres que le sacrement de l'Ordre a préparés. De même, ne l'oubliez jamais, les enfants ne peuvent, pour l'ordinaire, grandir dans la vie chrétienne, que dans un foyer domestique où les parents, unis et bénis par le sacrement de mariage, remplissent le ministère qui leur est propre.

J. E. 29 janvier 1941.

- 426 En ce jour de la saint François de Sales..., il nous semble voir, chers jeunes mariés, le grand Docteur tourner du haut du ciel son doux regard vers vous durant cette audience, et il Nous semble recevoir, de lui, pour vous, dans Notre esprit et sur Nos lèvres, ces avis qu'il donnait lui-même aux personnes mariées dans son incomparable *Introduction à la vie dévote*. Il vit, il parle, il enseigne, il guide, il avertit dans ces pages, en tant que votre père, maître et ami, car c'est à vous qu'il s'adresse. Philotée, à qui le livre était destiné tout d'abord, était une mère de famille, Mme de Charmoisy, et les remaniements successifs n'ont rien changé au but du livre : **INSTRUIRE LES PERSONNES VIVANT DANS LE MONDE, LEUR APPRENDRE L'AMOUR ET LA PRATIQUE DE CETTE CHÈRE DÉVOTION QUI N'EST RIEN D'AUTRE QUE LA PLÉNITUDE DE LA LOI ET DE LA VIE CHRÉTIENNE**. Ce livre^{39 b1*} du doux Evêque de Genève, les contemporains du saint le jugeaient le plus parfait en son genre, et notre Prédécesseur le tenait en très haute estime ; **CET OUVRAGE**, écrivait-il **DEVRAIT SE TROUVER DANS TOUTES LES MAINS**. *Lisez donc, chers époux, lisez et relisez ces pages aussi délicieuses que solides*. Qu'elles deviennent une de vos lectures préférées...
- 427 Mais parmi tous les enseignements du grand Evêque de Genève, Nous Nous bornerons à vous rappeler les conseils spéciaux qu'il donne aux personnes mariées, et particulièrement le premier, le principal⁴⁰ : *J'exhorte surtout les mariés à l'amour mutuel, que le Saint-Esprit leur recommande tant en l'Ecriture*. Mais quel est cet amour que vous inculque le pieux maître de la vie chrétienne ? Est-ce peut-être le simple amour naturel et instinctif, comme celui d'une paire de tourterelles, écrit saint François, ou l'amour purement humain connu et pratiqué des païens ? Non, tel n'est point l'amour que le Saint-Esprit

³⁹ b1* Introduction à la Vie dévote.

⁴⁰ Troisième partie, ch. 38.

recommande aux époux. Il leur recommande plus que cela : un amour qui, sans renier les saintes affections humaines, monte plus haut, pour être dans son origine, dans ses avantages, dans sa forme et dans sa manière « tout saint, tout sacré, tout divin », semblable à l'amour qui unit le Christ à son Eglise.

Une affection réciproque, née de la seule inclination mutuelle ou de la seule complaisance dans les dons humains que les époux se découvrent l'un à l'autre avec tant de satisfaction, une telle affection, pour belle et profonde qu'elle se révèle dans l'intimité des conversations entre nouveaux mariés, ne suffit pas. Elle ne saurait à elle seule réaliser l'union de vos âmes, telle que l'a entendue et désirée l'amoureuse Providence de Dieu en vous conduisant l'un vers l'autre. **Seule, la charité surnaturelle, lien d'amitié entre Dieu et l'homme, peut former entre vous des nœuds que rien ne puisse desserrer**, ni les secousses, ni les vicissitudes, ni les inévitables épreuves d'une longue vie à deux : **seule la grâce divine peut vous élever** au-dessus de toutes les petites misères de chaque jour, au-dessus de toutes les oppositions et différences de goûts ou d'idées qui germent, comme de mauvaises herbes, sur les racines de la pauvre nature humaine. Cette charité et cette grâce, n'est-ce pas la force et la vertu que vous êtes allés demander au grand sacrement de mariage ? **La charité divine, plus grande que la foi et l'espérance, voilà de quoi ont besoin le monde, la société et la famille.**

428 Amour saint, et sacré, et divin : n'est-ce pas là, direz-vous peut-être, chose trop haute pour nous ? Un amour si surnaturel, demanderez-vous encore, restera-t-il encore cet amour vraiment humain qui a été le battement de nos cœurs, cet amour que nos cœurs cherchent et où ils trouvent la paix, cet amour dont ils ont besoin et qu'ils sont si heureux d'avoir trouvé ? Rassurez-vous : par son amour, Dieu ne détruit ni ne change la nature, mais il la perfectionne ; et saint François de Sales, qui connaissait bien le cœur humain, concluait sa belle page sur le caractère sacré de l'amour conjugal par ce double conseil : *Conservez donc, ô maris, un tendre, constant et cordial amour envers vos femmes... Et vous, ô femmes, aimez tendrement, cordialement, mais d'un amour respectueux et plein de révérence, les maris que Dieu vous a donnés.*

Cordialité et tendresse donc, de part et d'autre. *L'amour et la fidélité*, observe-t-il, joints ensemble, engendrent toujours la privauté et la confiance ; c'est pourquoi les saints et saintes ont usé de beaucoup de réciproques caresses en leur mariage, caresses vraiment amoureuses, mais chastes, tendres, mais sincères. Et il citait l'exemple du grand saint Louis, non moins dur pour soi que tendre pour son épouse, et qui savait plier son esprit martial et courageux à ces menus offices requis à la conversation de l'amour conjugal, à ces petites démonstrations de pure et franche amitié qui rapprochent tant les cœurs et rendent douce la vie commune. La vraie charité chrétienne, dévouée, humble et patiente, vainc et dompte la nature ; elle s'oublie elle-même et songe à tout instant au bien et à la joie d'autrui ; qui donc saura, plus et mieux qu'elle, suggérer et diriger ces petites et vigilantes attentions, ces délicates marques d'affection et les maintenir en même temps spontanées, sincères, discrètes, de manière à ne les rendre jamais importunes, et à les faire accepter toujours avec plaisir et reconnaissance ? Qui donc mieux que la grâce, source et âme de cette charité, vous apprendra à tenir le juste milieu dans ces marques de tendresse si humaine et si divine ?

429 Mais la pensée du saint descendait plus profondément encore dans les secrets du cœur humain. A la cordialité et à la tendresse réciproques, il ajoutait, en s'adressant aux maris, la constance et en parlant aux femmes, le respect et la déférence. Craignait-il peut-être davantage l'inconstance des uns et le manque de soumission des autres ? Ou n'a-t-il pas plutôt voulu nous faire remarquer que dans l'homme la force du chef ne doit pas se séparer de la tendresse envers celle qui, plus faible, s'appuie sur lui ? Voilà pourquoi il recommande aux maris d'être pleins de condescendance, de « douce et amoureuse compassion » pour leurs femmes, voilà pourquoi il recommande aux femmes que leur amour soit revêtu de respect envers celui que Dieu leur a donné pour chef.

430 Vous comprendrez toutefois que, si la cordialité et la tendresse doivent s'échanger entre époux et les orner l'un et l'autre, ce sont deux fleurs de beauté différente, puisqu'elles germent sur des racines différentes dans l'homme et la femme. *Dans l'homme, elles ont pour racine une fidélité intégrale et inviolable*, qui ne se permet pas la moindre petite faute que le mari ne tolérerait pas dans son épouse, une fidélité qui donne, comme cela convient au chef, l'exemple ouvert de la dignité morale et de la courageuse franchise à ne jamais dévier ni s'écarter du devoir pleinement rempli, *chez la femme, cette cordialité et cette tendresse jaillissent d'une sage, prudente et vigilante réserve*, qui écarte et repousse l'ombre même de ce qui pourrait offusquer la splendeur d'une réputation sans tache ou, qui d'une façon ou d'une autre la mettrait en péril.

De cette double racine de cordialité et de tendresse naît l'olivier de la paix perpétuelle dans la vie conjugale, la mutuelle confiance, épanouissement de l'amour. Sans confiance, l'amour baisse, se refroidit, se glace, s'éteint, ou bientôt fermente, éclate, déchire et tue les cœurs. Aussi, observait le saint Evêque, tandis que je vous exhorte d'agrandir de plus en plus ce réciproque amour que vous vous devez, prenez garde qu'il ne se convertisse point en aucune sorte de jalousie ; car il arrive souvent que, comme le ver s'engendre de la pomme la plus délicate et la plus mûre, ainsi la jalousie naît en l'amour le plus ardent et pressant des mariées, duquel néanmoins il gâte et corrompt la substance, car petit à petit il engendre les noises, dissensions et divorces. Non, la jalousie, fumée et faiblesse du cœur, ne naît point là où brûle un amour qui mûrit et conserve le suc de la véritable vertu ; car, ajoutait le saint, la perfection de l'amitié présuppose l'assurance de la vertu de la chose qu'on aime, et la jalousie en présuppose l'incertitude. N'est-ce pas là la raison pour laquelle la jalousie, loin d'être un signe de la profondeur et de la force d'un amour, en révèle les éléments imparfaits et bas, sources de soupçons qui navrent l'innocence et lui font verser des larmes de sang ? La jalousie, n'est-elle pas le plus souvent un égoïsme voilé qui dénature l'affection, un égoïsme vide de ce don vrai, de cet oubli de soi, de cette foi sans mauvaises pensées et pleine de confiance et de bienveillance que saint Paul louait dans la charité chrétienne⁴¹ et qui font d'elle, même ici-bas, la source la plus profonde et la plus inépuisable, en même temps que la gardienne la plus sûre, du parfait amour conjugal, si bien décrit par le saint Evêque de Genève ?

⁴¹ 1 Cor 13 - 4 à 7 ; cf. p. 53.

J. E. 12 février 1941.

- 431 Votre présence Nous apporte un grand réconfort et une grande espérance. Nous avons sous les yeux une assemblée de jeunes familles chrétiennes que le Seigneur se plaît à combler de ses faveurs, lui, que vous invoquiez au pied de l'autel tandis que le prêtre bénissait votre union. Vous avez alors en effet invoqué le Seigneur ; à la prière du ministre de Dieu vous avez uni votre prière : **c'est par la prière que vous avez commencé votre commune vie nouvelle. Allez-vous continuer à prier ?** Invoquez-vous encore Celui qui est la source de toute paternité et dans l'ordre de la nature et dans l'ordre de la grâce, le Père qui est dans les cieux ?
- 432 ... Nous avons brièvement commenté dans Notre dernier discours aux jeunes époux les avis que saint François de Sales donne aux jeunes mariés. Sur la prière des époux, son pinceau a de délicieuses touches que Nous voudrions aujourd'hui offrir à votre considération :
- C'est la plus grande et fructueuse union du mari et de la femme que celle qui se fait en la sainte dévotion, à laquelle ils se doivent entreporter l'un l'autre à l'envi. Il y a des fruits, comme le coing, qui, pour l'âpreté de leur suc, ne sont guère agréables qu'en confiture ; il y en a d'autres qui, pour leur tendreté et délicatesse, ne peuvent durer, s'ils ne sont aussi confits, comme les cerises et abricots. Ainsi les femmes doivent souhaiter que leurs maris soient confits au sucre de la dévotion, car l'homme sans dévotion est un animal sévère, âpre et rude ; et les maris doivent souhaiter que leurs femmes soient dévotes car sans la dévotion, la femme est grandement fragile et sujette à déchoir ou ternir en la vertu ⁴².*
- 433 C'est une grande vertu que la dévotion ; c'est la sauvegarde de toutes les autres vertus. Mais l'acte le plus beau et le plus ordinaire de la dévotion est la prière.
- C'est donc une grande et fructueuse union que celle des époux qui se mettent à genoux l'un à côté de l'autre pour demander à Dieu de conserver, d'accroître et de bénir la fusion de leurs vies.
- Pour pleines et encombrées que soient vos Journées, sachez trouver au moins un instant pour vous agenouiller et pour commencer votre journée en élevant votre cœur vers le Père céleste, et en implorant son aide et sa bénédiction.** Le matin, au moment où le travail quotidien vous réclame et vous sépare jusqu'à midi, peut-être même jusqu'au soir, lorsqu'après un rapide déjeuner vous échangez une parole ou un regard d'adieu, n'oubliez jamais de réciter ensemble ne fût-ce qu'un simple Notre Père ou Je vous salue, et de remercier le ciel du pain qu'il vous a donné. La journée longue et peut-être pénible vous tiendra éloignés l'un de l'autre ; mais vous serez toujours, proches ou lointains, sous le regard de Dieu ; et peut-être même que vous élèverez vos cœurs ensemble en de pieux élans vers Dieu, en qui vous resterez unis et qui vieillera sur vous et sur votre félicité.
- Et quand tombera le soir sur la dure besogne achevée et que vous vous réunirez au foyer pour goûter la joie d'une commune présence et deviser

⁴² F. de S., 3^e partie, ch. 38.

ensemble des événements du jour, vous donnerez à Dieu, dans ces moments si doux et si précieux d'intimité et de repos, la place qui lui revient. N'ayez crainte : Dieu ne viendra pas vous importuner ni troubler la délicieuse intimité de vos entretiens, au contraire ; Dieu vous entend : c'est lui qui vous a, dans son cœur, préparé et ménagé ces instants, et il vous donnera par sa présence de Père plus de tendresse et de réconfort.

Au nom de Notre-Seigneur Jésus-Christ, Nous vous en supplions, chers jeunes époux, avez à cœur de garder cette belle tradition des familles chrétiennes : la prière du soir en commun. Elle réunit à la fin de chaque jour, pour implorer la bénédiction de Dieu et honorer la Vierge Immaculée par le Rosaire de ses louanges, tous ceux qui s'endormiront sous le même toit : vous deux, et puis, dès qu'ils auront appris, de vous, à joindre les menottes, les petits que la Providence vous confiera, et enfin vos domestiques et collaborateurs, — si le Seigneur en a placés auprès de vous pour vous aider dans les travaux de la maison — car eux aussi sont vos frères dans le Christ et ont besoin de Dieu. Que si les dures et inexorables exigences de la vie moderne ne vous laissent pas le loisir de consacrer à la reconnaissance envers Dieu ces quelques minutes bénies ni d'y ajouter, suivant une coutume aimée de nos pères, la lecture d'une brève vie de saint que l'Eglise nous propose comme modèle et protecteur spécial pour chaque jour, gardez-vous de sacrifier en entier, pour rapide qu'il doive être, ce moment qu'ensemble vous consacrez à Dieu, pour le louer et pour lui présenter vos désirs, vos besoins, vos peines et vos occupations...

- 434 Mais voici pour vous unir l'un à l'autre davantage encore, voici un chemin plus haut : le chemin qui vous conduit de votre demeure à celle qui est la maison du Père par excellence, votre chère église paroissiale. Là est la source des bénédictions divines ; là vous attend ce Dieu qui a sanctifié votre union et qui vous a déjà donné tant de grâces ; là est l'autel, autour duquel la messe dominicale réunit le peuple chrétien, et l'Epouse du Christ, l'Eglise, vous y convie par une invitation solennelle. Vous y assisterez ensemble toutes les fois que vous le pourrez ; et ce sera un spectacle édifiant — et Nous souhaitons que ce soit souvent, très souvent — chaque fois que vous vous approchez ensemble de la Table sainte, dans l'union la plus intime de toutes, pour recevoir le Corps de Notre-Seigneur, ce très saint Corps, le lien le plus puissant entre les chrétiens qui s'en nourrissent et qui, membres du Christ, vivent de sa vie, ce très saint Corps qui accomplira en vous, par des voies toutes divines, la pleine fusion de vos âmes dans les hauteurs de l'esprit. Et de quelle incomparable joie vous exulterez, lorsque vous ferez place entre vous deux à une petite tête d'ange aux yeux candides, qui se lèvera à vos côtés pour recevoir sur d'innocentes lèvres l'hostie de neige où vous lui aurez enseigné à croire que demeure la présence réelle de son cher Jésus. Chaque fois qu'autour de vous le baptême aura régénéré un de vos petits, votre joie augmentera et se multipliera ; et leurs cœurs peu à peu s'ouvriront et se prépareront à participer avec vous à ce divin banquet.

Certes, les événements et les nécessités de la vie ne vous laisseront pas toujours le loisir de vous agenouiller ensemble au pied de l'autel ; vous serez plus d'une fois obligés d'accomplir chacun pour soi ces actes de piété chrétienne ; peut-être que de longues séparations vous seront imposées par vos devoirs de l'heure pré-

sente, par les exigences de la guerre. *Mais les cœurs déchirés par l'éloignement trouveront-ils meilleur rendez-vous que la sainte communion, où Jésus lui-même les réunira, à travers tous les espaces, dans son propre Cœur.*

- 435** Vous êtes de jeunes époux ; de l'autel où fut béni votre mariage, vous regardez vers l'avenir et vous rêvez d'années nombreuses, de brillantes et roses aurores. Saint François de Sales termine ses avis aux gens mariés en les invitant à **célébrer le jour anniversaire de leurs noces par une fervente communion reçue côte à côte**⁴³ : c'est une si belle recommandation que Nous ne pouvons manquer de la répéter à votre adresse. Au pied de l'autel qui vous a vus échanger vos promesses, vous vous retrouverez vous-mêmes, vous rentrerez en vos âmes, et alors est-ce que les grâces de cette union dans le Christ n'assureront pas une durée et une force sans défaillance à vos résolutions de mutuelle confiance, d'intime et inébranlable affection et de don réciproque sans réserve ? Oui, les grâces de cette union dans le Christ nourriront ces sentiments qui forment et illuminent dans vos pensées et dans vos cœurs la fidélité des premiers jours de votre vie commune, et qui doivent, dans les intentions de Notre-Seigneur, continuer à posséder et à soutenir toute votre vie de pèlerinage terrestre.

J. E. 5 mars 1941.

- 436** Au-dessus de toutes les bénédictions données au nom du Seigneur s'élève le sacrement que vous avez reçu, où Dieu a directement agi sur vos âmes pour les sanctifier et pour les fortifier dans l'accomplissement consciencieux de vos nouveaux devoirs.

Vous n'ignorez pas qu'en tout sacrement celui qui l'administre n'est que l'instrument de la main de Dieu. L'homme, certes, fait quelque chose : il accomplit une cérémonie symbolique et prononce des paroles qui signifient la grâce propre du sacrement ; mais cette grâce, Dieu seul la produit : il se sert de l'homme comme d'un ministre agissant en son nom, à l'instar du pinceau dont le peintre se sert pour dessiner et colorer sur la toile l'image présente à son esprit d'artiste. Dieu est donc l'agent principal : c'est lui-même qui agit, tandis que le ministre n'est qu'une cause instrumentale, un instrument qui agit sous l'impulsion de Dieu. C'est pourquoi, ce que le sacrement confère et produit, c'est-à-dire la grâce qui nous fait participer à la nature de Dieu, ressemble, en tant qu'effet de Dieu, à la cause divine et non pas au ministre¹. Autre conséquence, l'efficacité du sacrement ne peut être contaminée par le ministre : elle est comme la lumière du soleil qui ne peut se souiller au contact des choses qu'elle illumine².

Or, dans le sacrement de mariage, quel est l'instrument de Dieu qui a produit la grâce dans vos âmes ? Est-ce peut-être le prêtre qui vous a bénis et unis dans le mariage ? Non. Il est vrai que, sauf certains cas exceptionnels bien déterminés³, l'Eglise prescrit aux époux, pour que leur lien et leurs engagements mutuels soient valides et leur procurent la grâce, de les échanger en présence du prêtre ; mais

⁴³ Lire p. 533, No 697 bis, « Noces d'argent et noces d'or ».

¹ Thom, IIIa, Q. 62, a. I.

² Cf. S. Augustin, in Joan Ev., tract. V, No 15.

³ Cf. CDC 1099, et Q. 82.

le prêtre n'est qu'un témoin qualifié, le représentant de l'Eglise, et ne fait que présider les cérémonies religieuses qui accompagnent le contrat matrimonial. *C'est vous-mêmes qui, en présence du prêtre, avez été constitués par Dieu ministres du sacrement de mariage ; c'est de vous qu'il s'est servi pour établir votre indissoluble union et verser dans vos âmes les grâces qui vous rendront constamment fidèles à vos nouveaux devoirs.* A quel honneur et à quelle dignité Dieu vous a élevés ! Le Seigneur ne semble-t-il pas avoir voulu que, dès le premier pas que vous avez fait en quittant l'autel après la bénédiction du prêtre, vous inaugureriez et poursuiviez votre rôle de coopérateurs et d'instruments de ses œuvres, en vous en ouvrant et sanctifiant le chemin ?

- 437** Dans le sacrement de mariage, l'acceptation mutuelle de vos personnes, votre consentement réciproque manifesté par la parole, est un acte extérieur qui a attiré sur vous les grâces divines ; dans votre vie conjugale, vous serez les instruments de l'art divin en modelant la matière, le corps de vos enfants. Vous appellerez dans la chair tirée de votre chair **l'âme spirituelle et immortelle** et **c'est à votre appel que Dieu la créera**, ce Dieu qui a fidèlement produit la grâce à l'appel du sacrement.

Et lorsque viendra au monde votre premier-né, la nouvelle Eve redira avec la mère du genre humain : « Possedi hominem per Deum. J'ai acquis un homme par le secours de Dieu⁴ ». Dieu seul peut créer les âmes, Dieu seul peut produire la grâce ; mais il daignera se servir de votre ministère pour tirer les âmes du néant, comme il s'en est servi pour vous donner la grâce. **Dans l'une et l'autre de ces collaborations, Dieu attendra que vous disiez oui, pour user de toute sa puissance créatrice.** Lui qui, « maître de sa force, juge avec douceur et gouverne avec une grande indulgence »⁵, il ne veut point vous traiter comme des instruments inertes ou sans raison, à la façon du pinceau dans la main du peintre : il veut que librement vous posiez l'acte qu'il attend pour accomplir son œuvre de création et de sanctification.

- 438** Bien-aimés fils et filles, vous vous trouvez donc comme placés devant le Créateur pour préparer ses voies ; mais *il vous a laissés libres et profondément responsables.* Il dépendra de vous aussi que viennent au seuil de la vie « ces âmes simples qui ne savent rien »⁶ et que l'Amour infini désire si vivement appeler du néant pour en faire un jour ses élus dans l'éternelle félicité du ciel ; et il dépendra, hélas ! également de vous que ces âmes restent à l'état d'images dans la pensée de Dieu, d'images magnifiques, il est vrai, mais qui auraient pu devenir des rayons du Soleil illuminant tout homme venant en ce monde, tandis qu'elles ne seront jamais, par la lâcheté et l'égoïsme des hommes, que des lumières éteintes. Ne vous êtes-vous pas, ministres de son sacrement, librement unis devant Dieu, pour lui demander, saintement et librement, dociles au commandement donné à nos premiers parents, les âmes qu'il brûle de vous confier ? Devant l'autel, *seule votre libre volonté a pu vous unir par le lien du sacrement de mariage et nul autre consentement ne pouvait se substituer au vôtre.* D'autres sacrements, qui

⁴ Gen 4 - 1.

⁵ Sag 12 - 18.

⁶ Dante, Purgat. XVI - 87.

sont plus nécessaires, peuvent, en l'absence du ministre, être suppléés par la puissance de la miséricorde divine ; Dieu peut se passer des signes extérieurs pour porter la grâce dans les cœurs : au catéchumène qui n'a personne pour lui verser l'eau sur le front, au pécheur qui ne trouve personne pour l'absoudre, le Bon Dieu accordera, en réponse à leurs actes de désir et d'amour, la grâce qui les rend ses amis et ses fils, même sans l'acte sacramentel du baptême et de la confession. Mais dans le sacrement de mariage, personne ne peut suppléer les ministres, de même, personne ne peut se substituer aux conjoints eux-mêmes. Ici triomphe l'incomparable splendeur du plus grand des dons, la liberté de la volonté humaine : *l'homme, en tant que doué d'intelligence, a la terrible responsabilité d'être le maître de lui-même et de la vie, de sa vie à lui et de celle d'autrui, de la vie qui monte vers l'éternité ; il a le pouvoir d'en arrêter le cours en d'autres, par un acte de rébellion contre Dieu.* Un aveugle instinct assure la continuation de la vie dans les espèces privées de raison ; mais, pour la race humaine, pour la race d'Adam, tombée, et qu'a rachetée et sanctifiée le Verbe incarné Fils de Dieu, les froids et astucieux calculs de l'égoïsme jouisseur peuvent s'employer à couper la fleur d'une vie corporelle qui désire s'ouvrir et s'épanouir.

Pareil délit empêche le bras de Dieu d'appeler à l'existence le sourire des âmes innocentes qui auraient vivifié ce corps et élevé ces membres à la dignité d'instruments de l'esprit et de la grâce jusqu'à participer un jour à la récompense de leurs vertus et à la joie éternelle dans la gloire des saints.

- 439 Pour vous, chers époux, conscients de l'inviolable fin du sacrement de mariage, vous préparerez un berceau aux dons de la toute-puissance de Dieu, même si peut-être la divine Providence allait permettre que vos vœux ardents et vos prières ne fussent pas exaucés et que restât vide le berceau préparé avec tant d'amour. Vous verrez sans doute plus d'une fois la grâce inspirer à des âmes généreuses de renoncer aux joies de la famille pour devenir des mères au cœur plus large et à la plus haute fécondité surnaturelle ; mais vous dans la belle et sainte union du mariage chrétien, vous avez à votre disposition la vie à communiquer, non seulement dans l'ordre naturel, mais aussi dans l'ordre spirituel et surnaturel, avec la puissance redoutable d'en arrêter le cours.
- 440 *Cette faculté de transmettre la vie est pour vous un insigne honneur, mais elle vous soumet dans son usage à la loi de Dieu, dont la sévérité ne doit pas nous surprendre à l'égard de ceux qui, par une détestable faute, la détournent de sa haute et véritable fin.* Qu'ils craignent ceux-là !⁷ Pour vous, chrétiens sincères et obéissants à Dieu, soyez sans crainte, puisque vous avez compris l'étroite collaboration qui unit l'homme et Dieu dans la transmission de la vie. Votre intelligence qu'illumine la foi ne saurait concevoir que Dieu puisse permettre à l'homme de violer impunément les dispositions de sa Providence et de son gouvernement ; car ces dispositions furent hautement sanctionnées lorsque, dès le premier jour de l'apparition de l'homme et de la femme sur la terre, Dieu institua le lien du mariage ; *ce lien, le Christ l'a élevé à la dignité de grand sacrement,*

⁷ Cf. Gen 38 - 10

pour appeler à la vie d'ici-bas des âmes que Dieu destine à se sanctifier dans la lutte et dans la victoire sur le mal, afin de le contempler, aimer et louer dans la bienheureuse éternité.

- 441 O chers jeunes époux, levez les yeux au ciel ; dans ce sacrement de votre mariage dont vous avez été les ministres, Dieu a marqué et disposé pour vous la voie qui y monte. Puisse-t-il vous faire **toujours mieux comprendre et respecter le pouvoir dont vous disposez et qui vient également de lui.** Puisse-t-il faire de vous les fidèles instruments de sa Providence, pour le rôle éminent qu'il vous a confié dans l'œuvre de la puissance créatrice de la Très Sainte Trinité.

J. E. 19 mars 1941.

- 442 Qu'est-ce que la paternité ? Etre père, c'est communiquer l'être ; bien plus, c'est mettre dans cet être le mystérieux rayon de la vie. Dieu est père de l'univers : *« Pour nous, il n'y a qu'un seul Dieu, le Père de qui viennent toutes choses »*. Dieu est le Père, le Créateur du ciel, du soleil, des étoiles qui brillent en sa présence et chantent sa gloire ; Dieu est le Père qui a construit et modelé cette terre où il a semé les fleurs et les bois, multiplié les féconds et gracieux nids d'oiseaux, les inaccessibles retraites des poissons et les bancs de coraux, les bercails et les troupeaux, les refuges des fauves et les tanières de lions rugissants, prêts à bondir sur leur proie : toute cette vie immense et variée est fille de l'amour de Dieu, dirigée, soutenue, enveloppée dans sa croissance et dans son développement par la paternelle Providence Divine.

Mais la paternité s'élève plus haut ; avec l'être, avec la vie végétale et animale, elle communique encore une vie supérieure, la vie d'intelligence et d'amour. Les anges aussi sont enfants de Dieu. Esprits purs, libres du poids de la chair, sublimes images de la Trinité qu'ils contemplant et qu'ils aiment, les anges participent d'une manière spéciale à la paternité divine. Selon l'enseignement de saint Thomas⁸, l'ange, par la lumière de son intelligence, éclaire et perfectionne un autre ange et devient ainsi son père, à la façon dont le maître est père de son disciple, communiquant sans cesse de nouvelles impulsions à sa vie intellectuelle.

L'homme est également un enfant de Dieu, une image connaissante et aimante de la Trinité. Esprit uni à la matière, si Dieu l'a créé de peu inférieur aux anges, il est, en tant que père, en quelque sorte supérieur à l'ange : car l'ange ne communique à l'ange que la lumineuse activité de sa propre intelligence, tandis que *l'homme prête à Dieu son concours dans la création et l'infusion même de l'intelligence en ses enfants, par le fait qu'il engendre le corps qui la recevra.*

- 443 Chers époux, rappelez-vous le grand jour de la création de l'homme et de sa compagne. Avant d'unir, en une merveilleuse opération, l'esprit à la matière, la Trinité divine semble se recueillir : *« Faisons, dit-elle, l'homme à notre image et ressemblance. »* Mais, si Dieu prend un peu de terre pour former le premier homme, la première vie humaine, vous le voyez, dès qu'il veut que cette

⁸ I Cor 8 - 6.

⁹ Super Epist. ad Eph., c. 3, lect. 4.

première vie se propage et se multiplie, tirer la seconde vie, non plus de la terre inerte, mais du flanc vivant de l'homme ; et ce sera sa femme, sa compagne, nouveau rayon d'intelligence et d'amour, **coopératrice d'Adam dans la transmission de la vie**, formée de lui-même et semblable à lui dans toute sa descendance et sa prospérité.

Et lorsque, conduisant Eve à Adam, Dieu la lui donne et qu'il prononce l'ordre solennel d'où jaillira la vie : « Croissez et multipliez-vous », ne nous semble-t-il pas que le Créateur transfère à l'homme lui-même son auguste privilège de la paternité, s'en remettant désormais à lui et à sa compagne du soin de faire couler à pleins bords dans le genre humain le fleuve de vie qui émane de son propre amour ?

- 444** Mais l'amour infini d'un Dieu qui est charité, connaît des voies plus hautes encore pour répandre sa lumière et ses flammes, pour communiquer comme père une vie semblable à la sienne. L'ange et l'homme sont les enfants de Dieu et ils manifestent Dieu par l'image et ressemblance qu'ils ont reçues de lui dans l'ordre naturel comme simples créatures ; mais Dieu possède une paternité plus sublime encore, qui engendre des *filis d'adoption et de grâce* en un ordre supérieur aux natures de l'homme et des anges, et qui les rend *participants de la vie divine elle-même* : elle les appelle à partager sa propre béatitude dans la vision de son Essence, dans l'inaccessible lumière où il se révèle, lui et l'intime secret de son incomparable paternité, avec le Fils et l'Esprit-Saint, aux enfants de grâce. En cette sublime lumière, Dieu règne, le Dieu créateur, sanctificateur et glorificateur, le Dieu riche de prédilection pour la dernière de ses créatures intelligentes, pour l'homme, enfant de colère en tant que fils d'Adam, son père coupable¹⁰ ; et Dieu régénère l'homme, il le fait, par l'eau et l'Esprit-Saint, renaître enfant de grâce, frère de Jésus-Christ, nouvel Adam sans tache, pour le rendre cohéritier de sa gloire céleste. Or, dans la transmission, la conservation et le développement de cette vie surnaturelle qui nous achemine vers une telle gloire céleste, Dieu a voulu, comme pour la vie naturelle, s'assurer la collaboration de l'homme.

- 445** Tel est, bien-aimés fils et filles, l'**incomparable mystère dans les profondeurs duquel vous introduit votre mariage**. Entrez-y comme dans un sanctuaire de la Très Sainte Trinité, pénétrés de respect, de crainte filiale et d'amour confiant, avec la conscience de vos responsabilités et de la grandeur du ministère que vous avez à remplir. « Faisons l'homme à notre image et ressemblance », vous aussi, vous aurez à prononcer ces paroles, paroles humaines, et paroles divines qui se confondent sur vos lèvres et dans votre cœur. Pesez ces paroles de paternité qui se prononcent de la part de Dieu et de votre part à vous : vos enfants, à votre image et à votre ressemblance. Oui, vos enfants vous ressembleront, ils seront tels que vous êtes, par la nature humaine qu'ils reçoivent de vous dans la génération ; mais vous ressembleront-ils aussi par la vie surnaturelle ? Oui, car vous aurez à cœur. Nous en avons l'intime persuasion, de **leur procurer sans retard le baptême** qui vous a régénérés vous-mêmes devant Dieu, et qui vous a faits enfants de

grâce, héritiers du ciel ; *et vous ne manquerez pas à ce devoir, lors même que pour franchir le seuil du paradis un petit ange réclamerait de votre foi et de votre amour une douleur ou un sacrifice.*

- 446** Elevez vos enfants dans la foi, dans l'amour et la crainte de Dieu ; insufflez dans leur âme *cette sagesse de vie qui fait le chrétien*, cette sagesse qui engage et qui garde le chrétien dans le sentier de la vertu, à travers même cette multitude d'ennemis qui menacent la jeunesse.

Soyez-leur et restez-leur toujours des modèles de vertu, pour que vos enfants n'aient qu'à vous ressembler et qu'il leur suffise d'une louange, celle d'être votre portrait. Ainsi vous répondrez pleinement aux desseins pour lesquels Dieu leur donne par votre intermédiaire une vie semblable à la vôtre. *Que votre conduite leur soit une lumineuse règle de vie*. Puissent-ils, lorsque vous ne serez plus à leurs côtés, garder le souvenir de vos avis, de ces avis auxquels vous aurez su garantir un fondement et donner une confirmation par votre fidélité à tous vos devoirs de la vie chrétienne, par votre conscience du devoir profonde et délicate, par une foi et une confiance en Dieu à toute épreuve, par une mutuelle affection, par une charitable et bienfaisante bonté qui se prodigue à toutes les misères.

- 447** Vos enfants attendent beaucoup des soins vigilants dont vous entourez leurs premiers pas et l'éveil de leur intelligence et de leur cœur. En les remettant plus tard aux mains de maîtres qui méritent votre confiance de parents chrétiens, vous leur garderez toujours l'aide de vos conseils et de vos encouragements. Mais la voix de vos exemples résonnera plus haut que la voix de vos paroles : vos exemples traduiront continuellement aux yeux de vos enfants, durant de longues années, la réalité quotidienne de votre vie, que vous la passiez dans l'intimité ou dans l'abandon du foyer domestique ; et vos enfants examineront vos exemples, ils les jugeront, avec la terrible clairvoyance et l'inexorable pénétration de leurs jeunes regards.

- 448** Comme elle est belle et mémorable, cette bénédiction que Raguel prononce sur le jeune Tobie, lorsqu'il apprend de qui il est le fils : « *Sois béni, mon fils, car tu es fils d'un homme de bien, du meilleur des hommes.* — *Benedictio sit tibi, filii, quia boni et optimi viri filius es*¹¹ ». Le Vieux Tobie n'était plus riche des biens de la terre ; le Seigneur lui avait envoyé l'épreuve de l'exil et de la cécité ; mais il avait pour richesse quelque chose de mieux : les admirables exemples de sa vertu et les sages avis qu'il donnait à son fils. Nous aussi nous vivons en des temps difficiles ; *et vous ne réussirez peut-être pas toujours à procurer à vos enfants la vie belle et aisée dont vous rêvez pour eux* : la vie tranquille et contente, avec le pain quotidien, — lequel, grâce à la divine Providence, ne leur manquera jamais, Nous l'espérons — et avec tous les biens que vous aimeriez leur assurer. *Mais plus encore que les biens de cette terre*, qui ne changent pour personne, pas même pour les puissants et les hommes de bonne chère, cette vallée de larmes en un paradis de délices, *vous devez donner à vos enfants et héritiers des biens supérieurs* : ce pain et cette richesse de la foi, cet esprit d'espérance et de charité, cet

¹⁰ Cf. Eph 2 - 3.

¹¹ Tob. 7 - 7.

élan de vie chrétienne, de vaillance et de fidélité où votre tâche de père et de mère conscients de la paternité que vous avez reçue du ciel, les fera grandir et progresser, pour votre réconfort, devant Dieu et devant les hommes.

J. E. 7 mai 1941.

449 Qu'est-ce donc que votre confiance ? C'est la foi dans l'amour de Dieu. « Nos cognovimus et credidimus caritati, quam habet Deus in nobis¹² ». « **Et nous, nous avons connu l'amour que Dieu a pour nous et nous y avons cru.** » Elevez votre pensée au-dessus des ouragans et des tempêtes d'ici-bas. Vous croyez de toute votre âme que le cours du monde qui nous porte dans ses tourbillons, qui nous meurtrit et nous étourdit, n'est point le débordement irréflecti ni le choc de forces aveugles qui se précipitent au hasard. Pour déconcerter et sombres que puissent être les gouffres et les rapides, vous croyez que la toute-puissance d'un amour et d'une sagesse sans borne conduit toutes choses ici-bas, veille sur toutes choses, dirige toutes choses vers un but : le triomphe de la miséricorde de Dieu, plus encore que de sa justice.

Vous savez que **Dieu n'oublie jamais le but de ses œuvres** et que leur sagesse brillera dans le ciel lorsqu'il nous sera donné de parcourir, dans la vision divine, les sentiers de cette vie que nos pas auront marqués de traces sanglantes, et que sa grâce aura semés de fleurs.

Vous savez que **rien au monde**, ni l'amour d'une jeune mère, ni la mutuelle tendresse de nouveaux mariés, **rien ne ressemble, même de loin, à la tendresse d'amour infini dont Dieu entoure et embrasse toutes nos âmes et chacune d'elles en particulier.**

Vous savez que, dans ses éternels, grandioses et magnifiques conseils sur les destinées du monde et de l'humanité, vous savez que, si sa prévoyance daigne se pencher jusque sur les lys des champs et les oiseaux du ciel, **l'amour de Dieu a des desseins particuliers sur chacune de vos âmes, fût-elle la plus ignorée et la plus chétive aux yeux des hommes.** Ces desseins sont d'une si affectueuse et si sage sollicitude que vous n'en mettez vous-mêmes jamais autant à préparer tout ce qui pourra servir à accueillir, égayer et embellir la venue des chers petits que vous attendez en une joyeuse espérance.

Le cours de vos existences, les pas et les instants de votre vie sont peut-être bien humbles et bien cachés, mais Dieu ne les laissera pas à la merci du hasard. **Tout est VOULU ou PERMIS par la sagesse et la puissance de sa bonté, qui tourne au bien même le mal.** A vos heures de travail intense, dans vos repos, dans l'inconscience de votre sommeil, **à aucun instant de vos journées l'œil et la main de Dieu ne cesseront jamais de soutenir de leur vigilant amour, de guider et de conduire vos vies et la vie de vos enfants.**

450 Vous avez confiance l'un et l'autre dans votre amour réciproque et vous vous êtes confiés l'un à l'autre votre vie et votre bonheur : **ayez une foi plus vive encore et plus inébranlable dans l'amour de Dieu pour vous ; ayez une foi qui s'élève à la hauteur incalculable de cet amour qui surpasse et dépasse jusqu'à l'amour humain le plus profond et le plus puissant.**

¹² 1 Jn 4 - 16.

Vous vous êtes donnés l'un à l'autre : donnez-vous ensemble à Dieu. *Pourriez-vous sauvegarder votre bonheur si vous viviez chacun pour soi, sans vous préoccuper de ce que pense et désire l'âme unie à votre âme ?* Certes non. Vous auriez encore moins de succès à assurer le bonheur de votre vie commune, si vous la viviez à votre guise, loin de Dieu et de ses desseins d'amour sur vous, dans le mépris ou la négligence de ce qu'Il désire et attend de vous.

451 Laissez-vous donc guider par Dieu ; et les commandements de la loi chrétienne, la direction et les conseils de l'Eglise, les dispositions de la Providence illumineront vos pas jour par jour sur le chemin de la vie.

Ayez confiance en Dieu, ayez confiance dans le Rédempteur : il a vaincu le monde. N'attendez point de révélation extraordinaire des desseins de Dieu sur vous : **ils se révéleront peu à peu dans la succession des faits et dans les événements de la journée et de la vie.**

Croyez à l'amour divin qui vous a montré la voie à parcourir ; marchez dans cette voie avec droiture et vertu, et non au gré de vos caprices ; sinon vous n'éviterez point les heurts, les dissonances d'avec les harmonies divines, et votre voix détonnera dans le doux chant dont Dieu veut faire résonner votre famille. **LE REFUS DE MARCHER DANS LE CHEMIN DE DIEU, N'EST-CE PAS LA, SOUVENT, LA SECRÈTE RAISON, LA TRISTE ORIGINE DE TANT DE VIES QUI ONT COMMENCÉ DANS UNE RAYONNANTE FÉLICITÉ POUR FINIR DANS LES PLUS SOMBRES MISÈRES ?** Ne soyez point des enfants capricieux, entêtés, qui se débattent dans les bras de leur mère pourtant si pleins d'amour ; n'imitiez point ces hommes, bien nombreux, qui, nouveaux Pharaons, s'endurcissent et se débattent dans les mains de Dieu, et qui, au lieu de se laisser conduire en fils, rejettent sa loi, ferment l'oreille à l'inspiration de sa grâce qui les pousse vers une vie plus **intégralement chrétienne : voilà d'où viennent les désaccords, les heurts, les chutes, les maladies, les ruines.**

452 Cette foi confiante dans l'amour de Dieu, bien-aimés fils et filles, cette docile et cordiale fidélité à vous laisser guider par Dieu, à observer ses commandements, à accepter avec une filiale soumission les dispositions de sa Providence sur vous, voilà, Nous en avons l'assurance, les résolutions que vous avez prises pour cette vie commune dont le prêtre a béni les débuts.

Mais ces vertus si belles et si nécessaires, où les prendrez-vous ? Vous ne les obtenez, vous ne les conserverez, vous ne les développerez qu'aux sources profondes et limpides de l'eau vive qui jaillit pour la vie éternelle, c'est-à-dire dans l'assiduité à écouter la parole de Dieu et à vous instruire de plus en plus dans les enseignements de l'Eglise ; dans la prière qui vous réunira matin et soir ; dans l'assistance à la sainte messe et la fréquentation des sacrements de pénitence et d'eucharistie, en un mot *dans la vie chrétienne active et vertueuse.*

Al. à la jeunesse féminine d'A. C., 22 mai 1941.

453 Le mouvement de la mode n'a, en lui-même, rien de mauvais. Il naît spontanément de la sociabilité humaine, suivant l'impulsion qui incline à se mettre en harmonie avec ses semblables et avec les habitudes des personnes parmi lesquelles on vit.

Dieu ne vous demande point de vivre en dehors de votre temps, de rester indifférentes aux exigences de la mode au point de vous rendre ridicules en vous habillant à l'encontre des goûts et des usages communs de vos contemporaines, sans vous préoccuper jamais de ce qui leur plaît.

Aussi, l'angélique saint Thomas d'Aquin affirme-t-il que, dans les choses extérieures, dont l'homme use, il n'y a nul vice, mais que le vice vient de l'homme qui en use immodérément, par rapport aux usages de ceux avec lesquels il vit, en se faisant de lui-même, d'une façon étrange, partie discordante d'avec les autres, ou en usant des choses d'une façon conforme ou non conforme aux usages établis, mais avec un sentiment désordonné, par surabondance de vêtements superbement ornés, ou portés avec complaisance, ou recherchés avec une sollicitude exagérée, alors que la modestie et la simplicité suffiraient à satisfaire au décorum nécessaire¹³. Le même saint Docteur ajoute qu'il y a acte méritoire de vertu dans la parure féminine, quand elle est conforme à l'usage, conforme à l'état de la personne ou dans une bonne intention. Lorsque les femmes portent des ornements décents, en harmonie avec leur état et leur dignité, lorsqu'elles suivent en cela, avec mesure, les coutumes de leur pays, alors se parer sera aussi un acte de cette vertu de la modération qui imprime une mesure dans la démarche, l'attitude, le vêtement et tous les mouvements extérieurs¹⁴.

- 454** Dans l'attitude à observer à l'égard de la mode, la vertu tient le juste milieu. *Ce que Dieu vous demande est de vous souvenir toujours que la mode n'est, ni ne peut être, la règle suprême de votre conduite ; qu'au-dessus de la mode et de ses exigences, il y a des lois plus hautes et impérieuses, des principes supérieurs et immuables qui, en aucun cas, ne peuvent être sacrifiés au gré du plaisir ou du caprice, et devant lesquels l'idole de la mode doit savoir abaisser sa fugitive toute-puissance.*

Ces principes ont été proclamés par Dieu, par l'Église, par les saints et les saintes, par la raison et par la morale chrétienne. Ce sont les signaux marquant les limites au delà desquelles on ne voit plus apparaître ni fleurir des lis et des roses, au delà desquelles la pureté, la modestie, la dignité et l'honneur féminin n'exhalent plus leurs parfums, mais où souffle et règne un air malsain de légèreté, de langage équivoque, de vanité audacieuse, de fatuité non moins dans le cœur que dans l'habillement. Ce sont ces principes que saint Thomas d'Aquin énonce et rappelle, touchant l'ornement de la femme, alors qu'il indique quel doit être l'ordre de notre charité, de nos affections : *le bien de notre âme l'emporte sur celui de notre corps, et nous devons préférer, à l'avantage de notre propre corps, le bien de l'âme de notre prochain*¹⁵. Dès lors, ne voyez-vous pas qu'il existe une limite qu'aucune forme de mode ne peut faire dépasser, une limite au delà de laquelle la mode se fait source de ruines pour l'âme de la femme et pour l'âme d'autrui ?

- 455** Certaines jeunes filles diront peut-être que **telle façon déterminée de se vêtir est plus commode et également plus hygiénique ; mais si elle devient pour le salut de l'âme un péril grave et prochain**, elle n'est certainement pas hygié-

¹³ 2a, 2ae, Q. 169, a. 1.

¹⁴ In Isaiam prophetam, III, in fine.

¹⁵ 2a, 2ae, Q. 26, a. 4 et 5.

nique pour votre esprit ; **il est de votre devoir d'y renoncer**. La volonté de sauver leur âme a rendu héroïques les martyres, telles les Agnès et les Cécile, au milieu des tourments et des macérations de leur corps virginal. Vous, leurs sœurs dans la foi, dans l'amour du Christ, dans l'estime de la vertu, vous ne trouveriez pas au fond de votre cœur le courage et la force de sacrifier un peu de bien-être, un avantage physique, si l'on veut, pour garder saine et pure la vie de vos âmes ? Et si, pour un simple plaisir personnel, **nul n'a le droit de mettre en péril la vie corporelle des autres, n'est-il pas encore moins licite de compromettre le salut, donc la vie même de leurs âmes ?**

- 456** Si, comme le prétendent certaines, une mode audacieuse ne produit sur elles aucune impression mauvaise, *que savent-elles de l'impression que les autres en ressentent ?* Qui les assure que les autres n'en retirent pas de mauvaises incitations ? Vous ne connaissez pas le fond de la fragilité humaine ni de quel sang corrompu ruissellent les blessures laissées dans la nature par le péché d'Adam, avec l'ignorance dans l'intelligence, la maladie dans la volonté, avec l'avidité du plaisir et la faiblesse à l'égard du bien ardu dans les passions des sens, à tel point que l'homme, flexible comme la cire pour le mal, *voit ce qui est mieux et l'approuve, et s'attache au pire*¹⁶, à cause de ce poids qui toujours, comme du plomb, l'entraîne au fond. « Oh ! combien justement on a observé que si certaines chrétiennes soupçonnaient les tentations et les chutes qu'elles causent chez les autres par leurs toilettes et les familiarités auxquelles, dans leur légèreté, elles accordent si peu d'importance, elles s'épouvanteraient de leur responsabilité ! »
- 457** A quoi Nous n'hésitons pas à ajouter : **« O mères chrétiennes, si vous saviez quel avenir d'angoisses et de périls intérieurs, de doutes mal réprimés, de hontes mal contenues vous préparez à vos fils et à vos filles, en les accoutumant imprudemment à vivre à peine couverts, en leur faisant perdre le sens délicat de la modestie, vous rougiriez de vous-mêmes et vous redouteriez la honte que vous vous faites à vous-mêmes et le tort que vous causez à ces enfants que le ciel vous a confiés pour les élever chrétiennement. »**
- 458** Et ce que Nous disons aux mères, Nous le répétons à nombre de femmes croyantes et même pieuses qui, en acceptant de suivre telle ou telle mode audacieuse, font tomber par leur exemple les dernières hésitations qui retiennent une foule de leurs sœurs loin de cette mode qui pourra devenir pour elles une cause de ruine spirituelle. Tant que certaines toilettes provocantes demeurent le triste privilège des femmes de réputation douteuse, et comme le signe qui les fait reconnaître, on n'osera pas les adopter pour soi. Mais le jour où ces toilettes apparaissent portées par des personnes au-dessus de tout soupçon, on n'hésitera plus à suivre le courant, un courant qui entraînera peut-être aux pires chutes^{16 b18}.

¹⁶ Ovide, *Metam.*, VII, 20, 21.

^{16 b18} C'est, à proprement parler, le « scandale », avec toutes ses conséquences. (Cf. Q. 257).

J. E. 20 août 1941.

459 Aux temps modernes comme aux premiers siècles du christianisme, dans les pays où sévissent les persécutions religieuses ouvertes, ou sournoises et non moins dures, les plus humbles fidèles peuvent, d'un moment à l'autre, se trouver dans la dramatique nécessité de choisir entre leur foi, qu'ils ont le devoir de conserver intacte, et leur liberté, leurs moyens de subsistance ou même leur propre vie. Mais aux époques normales elles-mêmes, dans les conditions ordinaires des familles chrétiennes, il arrive parfois que les âmes se voient dans l'alternative de violer un imprescriptible devoir ou de s'exposer, dans leur santé, dans leurs biens, dans leurs positions familiale et sociale, à des sacrifices et à des risques douloureux et pressants : elles se voient mises dans la nécessité d'être héroïques et de se montrer héroïques, si elles veulent rester fidèles à leurs devoirs et demeurer dans la grâce de Dieu.

Quand Nos prédécesseurs, et tout spécialement Pie XI dans son encyclique « Casti connubii », rappelaient les lois saintes et inéluctables de la vie matrimoniale, ils se rendaient parfaitement compte que dans bien des cas l'inviolable observation de ces lois exige de l'héroïsme. Qu'il s'agisse de respecter les fins que Dieu a établies pour le mariage ; qu'il s'agisse, pour un cœur inquiet, de résister aux passions et sollicitations ardentes et séductrices qui lui suggèrent de chercher ailleurs ce qu'il n'a pas ou croit n'avoir pas trouvé dans sa légitime union aussi pleinement qu'il l'espérait ; ou bien qu'il s'agisse, pour ne pas briser ou relâcher l'union des cœurs et de l'amour mutuel, de savoir pardonner, de savoir oublier un différend, une offense, ou un heurt peut-être grave : que de drames intimes déroulent leurs amertumes derrière le voile de la vie quotidienne ! Que d'héroïques sacrifices cachés ! que d'angoisses morales pour vivre sous le même toit et garder à sa place et à son devoir une constance de chrétien !

Quelle force d'âme n'est pas exigée souvent par cette vie de chaque jour ? il faudra, chaque matin, reprendre le même travail, rude peut-être et monotone ; il conviendra pour la paix, de supporter, le sourire aux lèvres, aimablement, joyeusement, les défauts réciproques, les oppositions jamais aplanies, les petites divergences de goûts, d'habitudes, d'idées, auxquelles donne lieu souvent la vie commune ; il faudra, parmi les menues difficultés et les petits incidents, inévitables souvent, garder intacts le calme et la bonne humeur ; il s'agira, dans une froide rencontre, de savoir se taire, de savoir retenir les plaintes à temps, de savoir changer de ton et adoucir sa parole, qui, si elle ne se maîtrisait, détendrait des nerfs irrités, mais créerait dans le foyer domestique une atmosphère pénible. Que de force d'âme requise en toutes ces occasions. Ce sont là mille détails infimes de la vie quotidienne, mille instants qui passent ; chacun est bien peu de chose, presque rien ; mais ils se succèdent, ils s'accumulent, ils finissent par devenir pesants et ils contribuent pour une bonne part à entraver et à paralyser, dans une souffrance mutuelle des époux, la paix et la joie du foyer.

460 Et pourtant, la femme, l'épouse, la mère entend être la source de la joie et de la paix de la famille, elle en veut être l'aliment et le soutien spécial. N'est-ce pas elle qui crée et resserre le lien d'amour entre le père et les enfants ? n'est-ce pas elle qui, par son affection, résume pour ainsi dire en elle-même la famille tout entière ? N'est-ce pas elle qui la surveille, qui la garde, qui la protège et la défend ? Elle

est le chant du berceau, le sourire des bébés roses et frétilants, et le sourire des bébés en pleurs et infirmes, la première maîtresse qui montre à ses enfants le ciel, qui apprend à ses fils et filles à s'agenouiller au pied de l'autel et qui parfois leur inspire les pensées et les désirs les plus sublimes.

Donnez-Nous une mère qui sente sa maternité spirituelle^{16b18} non moins vivante en son cœur que sa maternité naturelle ; Nous verrons en elle l'héroïne de la famille, la femme forte que vous pouvez célébrer avec le chant du roi Lamuel au livre des Proverbes : « La force et la grâce sont sa parure, et elle se rit de l'avenir. Elle ouvre la bouche avec sagesse et les bonnes paroles sont sur sa langue. Elle surveille les sentiers de sa maison et elle ne mange pas le pain de l'oisiveté. Ses fils se lèvent et la proclament heureuse ; son époux se lève et lui donne des éloges¹⁷.

461 **Laissez-Nous donner d'autres éloges encore à la mère et à la femme forte :** l'éloge de l'héroïsme dans la douleur. L'épreuve, l'affliction et la peine la trouvent très souvent plus courageuse, plus intrépide et résignée que l'homme, parce qu'elle sait tirer de l'amour la science de la douleur. Considérez les saintes femmes de l'Evangile qui suivent le Christ et l'assistent de leur présence, qui l'accompagnent de leurs lamentations sur la voie du Calvaire et jusqu'à la Croix¹⁸. Le Cœur du Christ n'est que miséricorde pour les larmes de la femme.

Il a toujours été vrai que c'est des menues occupations qu'on passe aux grandes entreprises et que la vertu est la fleur qui couronne une plante arrosée par les efforts assidus de chaque jour. C'est là l'héroïsme quotidien de la fidélité aux devoirs habituels et communs de la vie ordinaire ; et c'est là l'héroïsme qui forge et aguerrit les hommes, qui les élève et les trempe pour les jours où Dieu leur demandera un héroïsme extraordinaire.

C'est là, et non ailleurs, qu'il vous faut aller chercher la source de cet héroïsme extraordinaire. Dans les événements de la vie familiale comme en toutes les circonstances de la vie humaine, *l'héroïsme a sa racine principale dans le sentiment profond et souverain du devoir, du devoir qui ne souffre ni marchandage ni compromis et qui doit l'emporter en toutes choses et sur toutes choses.*

Ce sentiment nous enseigne comment la volonté divine, clairement manifestée, ne souffre aucune discussion et qu'elle exige de chacun qu'il s'incline devant elle ; ce sentiment, par dessus tout, nous fait comprendre que cette volonté divine est la voix d'un amour infini à notre égard ; ce n'est pas, en un mot, le sentiment d'un devoir abstrait ou d'une loi tyrannique, inexorable, hostile, qui écraserait notre liberté de vouloir et d'agir : c'est le sentiment d'une loi qui répond et se plie aux exigences d'un amour, aux exigences d'une amitié infiniment généreuse qui domine et gouverne les multiples vicissitudes de notre vie d'ici-bas.

^{16b18} Au sujet de cette « maternité spirituelle », on lira avec profit la conférence du R. P. Fournier, S. J., « La Mère », (Fr. 2.—, chez l'auteur, 22, rue des Fleurs, Toulouse).

¹⁷ Prov 31 - 25, 28. Cf. No 5

¹⁸ Lc 8, 1 à 3 et 23 - 27.

Ce sentiment chrétien si puissant du devoir se développera et se renforcera en vous, bien-aimés fils et filles, par votre persévérante fidélité aux plus humbles tâches et obligations de chacune de vos journées.

Par là, les menus sacrifices, les petites victoires sur vous-mêmes se multiplieront, affermissant de plus en plus en vous la vertueuse habitude de ne pas tenir compte des impressions, impulsions et répugnances qui peuvent se présenter sur le sentier de votre vie, lorsqu'il s'agit d'un devoir, d'une volonté de Dieu à accomplir. **L'héroïsme n'est pas le fruit d'un jour et il ne mûrit pas en une matinée** ; c'est par de longues ascensions que se forment et s'élèvent les grandes âmes, c'est par là qu'elles se trouvent prêtes, au moment où l'occasion s'en présente, aux gestes magnifiques et aux suprêmes triomphes qui nous remplissent d'admiration.

J. E. 10 septembre 1941.

- 462** L'enseignement chrétien du mariage, que donnait saint Paul à ses disciples d'Ephèse comme à ceux de Corinthe, ne saurait être plus clair :

« Que les femmes soient soumises à leur mari comme au Seigneur car le mari est le chef de la femme, comme le Christ est le chef de l'Eglise... Comme l'Eglise est soumise au Christ, les femmes doivent être soumises à leur mari en toutes choses. Et vous, maris, aimez vos femmes comme le Christ a aimé l'Eglise et s'est livré lui-même pour elle... Que chacun de vous, de la même manière, aime sa femme comme soi-même, et que la femme révère son mari ¹⁹. »

Cette doctrine et cet enseignement ne sont-ils pas du Christ lui-même ? C'est par ce moyen que le Rédempteur allait restaurer ce que le paganisme avait bouleversé.

- 463** Rétablir dans la famille la hiérarchie indispensable aussi bien à son unité qu'à son bonheur, rétablir l'amour conjugal dans sa première et authentique grandeur, ce fut une des plus grandes entreprises du christianisme, depuis le jour où le Christ proclama à la face des pharisiens et du peuple : « Quod ergo Deus conjunxit, homo non separet, que l'homme ne sépare donc pas ce que Dieu a uni ²⁰ ».

Voici l'essentiel de la hiérarchie naturelle dans la famille, telle que l'exige l'unité du mariage et telle que la Providence l'a marquée par les qualités spéciales, différentes et complémentaires dont elle a doté l'homme et la femme : « Ni l'homme n'est dans le Seigneur sans la femme, ni la femme sans l'homme », écrit saint Paul ²¹. A l'homme la primauté dans l'unité, la vigueur corporelle, les dons nécessaires au travail qui assurera l'entretien de sa famille ; c'est à lui qu'il a été dit : « C'est à la sueur de ton visage que tu mangeras du pain ²² ». A la femme Dieu a réservé les douleurs de l'enfantement, les peines de l'allaitement et de la première éducation des enfants, pour qui les meilleurs soins de personnes étrangères ne vaudront jamais les affectueuses sollicitudes de l'amour maternel.

¹⁹ Eph 5, 22 à 25, 33.

²⁰ Mt 19 - 6.

²¹ 1 Cor 11 - 11.

²² Gen 3 - 19.

Mais, tout en maintenant cette dépendance de la femme à l'égard de son mari, dépendance sanctionnée aux premières pages de la Révélation ²³, le Christ, qui n'est que miséricorde pour nous et pour la femme, a adouci, comme nous le rappelle saint Paul, ce reste de dureté qui demeurait au fond de la loi ancienne. Dans sa divine union avec l'Eglise, il a montré comment l'autorité du chef et la sujétion de l'épouse peuvent, sans se diminuer, se transfigurer dans la force de l'amour, d'un amour qui imite celui dont il s'unit à son Eglise ; il a montré que la constance du commandement et la docilité respectueuse dans l'obéissance peuvent et doivent, dans un amour sincère et mutuel, s'élever jusqu'à l'oubli et au don généreux de soi-même ; sentiments qui, eux aussi, contribuent à faire naître et à consolider la paix domestique, laquelle, fruit à la fois de l'ordre et de l'affection, est définie par saint Augustin « l'union harmonieuse du commandement et de l'obéissance de personnes qui vivent ensemble : ordinata imperandi obediendique concordia cohabitantium ²⁴ ». Tel doit être le modèle de vos familles chrétiennes.

- 464** *Maris, vous avez été investis de l'autorité.* Dans vos foyers, chacun de vous est le chef, avec tous les devoirs et toutes les responsabilités que comporte ce titre. N'hésitez donc point à exercer cette autorité ; ne vous soustrayez point à ces devoirs, ne fuyez point ces responsabilités. La barre de la nef domestique a été confiée à vos mains : que l'indolence, l'insouciance, l'égoïsme et les passe-temps ne vous fassent pas abandonner ce poste. Mais, envers la femme que vous avez choisie pour compagne de votre vie, quelle délicatesse, quel respect, quelle affection votre autorité ne devra-t-elle pas témoigner et pratiquer en toutes circonstances, joyeuses ou tristes ! « *Que vos ordres, ajoutait saint Augustin cité tout à l'heure, aient la douceur du conseil et l'obéissance tirera du conseil courage et réconfort. Au foyer du chrétien, qui vit de la foi et se sait pèlerin en marche vers la cité céleste, ceux-là mêmes qui commandent sont les serviteurs de ceux à qui ils paraissent commander ; ils commandent non pour dominer, mais pour conseiller, non par orgueil qui veut prévaloir, mais par la bonté qui veut pourvoir* ²⁵ ».

Suivez l'exemple de saint Joseph. Il contemplant devant lui la Très Sainte Vierge, meilleure, plus sainte, plus élevée que lui ; un souverain respect lui faisait vénérer en elle la Reine des Anges et des hommes, la Mère de son Dieu ; et pourtant, il restait à son poste de chef de famille et ne négligeait aucune des obligations que lui imposait ce titre.

- 465** *Et vous, épouses,* élevez vos cœurs ! Ne vous contentez pas d'accepter et presque de subir l'autorité de votre époux, à qui Dieu vous a soumise par les dispositions de la nature et de la grâce. Dans votre sincère soumission, vous devez aimer l'autorité de votre mari, l'aimer avec l'amour respectueux que vous portez à l'autorité même de Notre-Seigneur, de qui descend tout pouvoir de chef.

Nous savons bien que, de même que l'égalité dans les études, les écoles, les sciences, les sports et les concours fait monter dans bien des cœurs de femmes des sentiments d'orgueil, ainsi **voire ombrageuse sensibilité de jeunes**

²³ Gen 3 - 16.

²⁴ « La Cité de Dieu », I, 19, ch. 14.

²⁵ O. c.

femmes modernes ne se pliera peut-être pas sans difficulté à la sujétion du foyer domestique. Nombre de vous vous la représenteront, cette sujétion, comme quelque chose d'injuste ; elles vous suggéreront une indépendance plus fière, vous répèteront que vous êtes en toutes choses les égales de vos maris et que sous bien des aspects vous leur êtes supérieures. *Prenez garde à ces paroles de serpent, de tentations, de mensonges : ne devenez pas d'autres Eves, ne vous détournez pas du seul chemin qui puisse vous conduire, même dès ici-bas, au vrai bonheur.*

466 La plus grande indépendance à laquelle vous avez un droit sacré, c'est l'indépendance d'une âme solidement chrétienne en face des exigences du mal. Lorsque le devoir se fait entendre et qu'il jette son cri d'alarme à votre esprit et à votre cœur, quand vous vous trouvez en face d'une demande qui va contre les préceptes de la loi divine, contre vos imprescriptibles devoirs de chrétiennes, d'épouses et de mères, conservez, défendez avec respect, avec calme, avec affection sans doute, mais avec une inébranlable fermeté la sainte et inaliénable indépendance de votre conscience. Il se rencontre dans la vie des jours où sonne l'heure d'un héroïsme ou d'une victoire qui ont les Anges et Dieu pour seuls et invisibles témoins.

467 *Mais pour le reste*, lorsqu'on vous demande le sacrifice d'une fantaisie ou d'une préférence personnelle même légitime, soyez heureuses : vous gagnez chaque jour davantage, en retour de ces légers sacrifices, le cœur qui s'est donné à vous, car vous étendez et consolidez sans cesse l'intime union de pensées, de sentiments et de volonté qui seule vous rendra facile et douce la réalisation de la mission que vous avez auprès de vos enfants, tandis qu'elle serait gravement compromise par le moindre défaut de concorde.

Et puisque dans la famille, comme dans n'importe quelle association de deux ou de plusieurs personnes qui visent à une même fin, il est indispensable d'avoir une autorité qui maintienne efficacement l'union entre les membres, et qui les dirige et les gouverne, vous devez aimer ce lien qui de vos deux volontés en fait une seule, encore que l'un précède sur le chemin de la vie et que l'autre suive ; vous devez aimer ce lien de tout l'amour que vous portez à votre foyer domestique.

Al. au Tribunal de la Rote, 3 octobre 1941.

468 La sacrée Rote romaine a dû traiter aussi plus d'une fois de l'incapacité due à un défaut corporel. Dans cette question, aussi délicate que difficile, **deux tendances sont à éviter** : celle qui, dans l'examen des éléments constitutifs de l'acte de la génération, donne de la valeur uniquement à la fin primaire du mariage, comme si la fin secondaire n'existait pas ou, du moins, n'était pas « finis operis » établie par l'Ordonnateur même de la nature ; et celle qui considère la fin secondaire comme également principale, la déliant de son essentielle subordination à la fin primaire, ce qui, par une nécessité logique, conduirait à de funestes conséquences. En d'autres termes, s'il est vrai que la vérité se trouve dans le juste milieu, deux extrêmes sont ici à éviter : **D'UNE PART, nier pratiquement ou sous-estimer de façon excessive la fin secondaire du mariage et de l'acte de la génération ; D'AUTRE PART,**

dégager ou séparer outre mesure l'acte conjugal de la fin primaire à laquelle, selon toute sa nature intrinsèque, il est premièrement et principalement ordonné.

Les déclarations de nullité

469 En ce qui concerne les déclarations de nullité des mariages, personne n'ignore que l'Eglise ne soit, sur ce point, très réservée et bien éloignée de les favoriser. De fait, si la tranquillité, la stabilité et la sécurité de la société humaine en général exigent que les contrats ne soient pas à la légère proclamés nuls, à fortiori cela vaut pour un contrat d'une importance telle que le mariage : sa solidité et sa stabilité sont requises pour le bien commun de la société humaine et pour le bien privé des époux et des enfants ; et sa dignité de sacrement interdit que ce qui est sacré et sacramental ne soit, avec légèreté, exposé au danger d'être profané. Qui ne sait, d'ailleurs, que les cœurs humains ne sont que trop enclins, dans des cas qui ne sont pas rares — pour tel ou tel grief, par désaccord et dégoût de l'autre partie, ou pour s'ouvrir la voie à une alliance avec une autre personne coupablement aimée, — à rechercher la libération du lien conjugal déjà contracté ? Aussi, le juge ecclésiastique ne doit-il pas se montrer facile à déclarer la nullité du mariage, mais plutôt s'employer avant tout à valider ce qui a été invalide-ment contracté, surtout si les circonstances du cas le conseillent particulièrement.

470 Que si la validation paraît évidemment impossible, parce qu'un empêchement dirimant s'y oppose, dont l'Eglise ne peut ou n'a pas coutume de dispenser ou parce que les parties refusent de donner ou de renouveler leur consentement, la sentence de nullité ne peut alors être refusée à qui, selon les prescriptions canoniques, la demande justement et légitimement, pourvu qu'il conste de cette invalidité alléguée. Cette constatation est celle qui, dans les choses humaines, se dit habituellement de ce dont on a une certitude morale, certitude excluant tout doute prudent, c'est-à-dire fondée sur des raisons positives. On ne peut, en effet, exiger la certitude absolue de la nullité, certitude excluant non seulement toute probabilité positive, mais encore la pure possibilité du contraire. La règle du droit, selon laquelle « matrimonium gaudet favore juris ; quare in dubio standum est pro valore matrimonii, donec contrarium probetur »^{26 b1*}, ne s'entend de fait que de la certitude morale du contraire ; mais cette certitude doit être bien établie. Aucun tribunal ecclésiastique n'a le droit ni le pouvoir d'exiger davantage. En exigeant davantage, on en vient facilement à léser le droit strict des parties au mariage ; puisque n'étant, en réalité, liées par aucun lien matrimonial, elles jouissent du droit naturel de contracter mariage.

La dissolution du lien

471 Enfin, pour ce qui concerne la dissolution du lien validement contracté, la Sacrée Rote romaine est aussi, en certains cas, appelée à rechercher si tout ce qui est requis pour la valide et licite dissolution du lien a bien été préalablement accompli, et, par conséquent, s'il y a lieu de conseiller au Souverain Pontife la concession de la faveur en question.

^{26 b1*} CDC 1014 : « Le mariage jouit de la faveur du droit ; aussi, dans les cas douteux, doit-on, jusqu'à preuve du contraire, regarder le mariage comme valide. »

Ces conditions préalables regardent avant tout la dissolubilité même du mariage. C'est superflu, devant une assemblée juridique comme la vôtre, mais ce n'est pas une chose qui ne convienne pas à Notre discours, que de répéter que *le mariage « ratum et consummatum »²⁶ est, de droit divin, indissoluble en ce qu'il ne peut être dissous par aucune puissance humaine^{26 b18}*; tandis que *les autres mariages*, bien qu'ils soient intrinsèquement indissolubles, n'ont pourtant pas une indissolubilité extrinsèque absolue, mais, étant donné certaines conditions préalables nécessaires, *peuvent* (il s'agit, on le sait, de cas relativement bien rares) *être dissous* — en outre du privilège paulin — *par le Pontife romain*, en vertu de son pouvoir ministériel.

472 Le seul fait de dire que le juge ecclésiastique est appelé à rechercher s'il conste de l'existence de ces conditions, vous fait comprendre de suite, ainsi que l'importance du sujet l'indique suffisamment, qu'une telle investigation veut être conduite avec le maximum de sévérité, de rigueur et de soin; d'autant plus que, comme il s'agit de l'usage d'un pouvoir vicarial en matière de droit divin, la validité même de la dissolution, de la rupture du lien dépend de l'existence des conditions requises. D'autre part, dans tous les cas, et à quelque stade qu'on en soit du procès, c'est un devoir d'observer pleinement et scrupuleusement les règles que la modestie chrétienne impose en matière si délicate.

473 Au reste, il est indubitable que le principe énoncé plus haut vaut ici également : à savoir qu'il suffit de la certitude morale excluant tout doute prudent du contraire. Il est bien vrai que, de nos jours, où le mépris, l'inobservation de la religion ont fait revivre l'esprit d'un nouveau paganisme jouisseur et orgueilleux, il se manifeste en beaucoup d'endroits comme une véritable manie de divorcer, qui pousserait à contracter et rompre le mariage avec plus de facilité et de légèreté qu'on ne le fait pour des contrats de location et de louage. Mais une telle manie, inconsidérée et imprudente, ne peut compter comme une raison qui autoriserait les tribunaux ecclésiastiques à s'écarter de la règle et de la pratique que dictent et approuvent le jugement sain et la conscience délicate. *Pour l'indissolubilité ou la dissolution du mariage, l'Eglise ne peut retenir d'autre règle ni d'autre pratique que celles établies par Dieu, Auteur de la nature et de la grâce !*

474 A cet égard, il y a deux passages des Livres saints qui, d'une certaine manière, indiquent les limites entre lesquelles la solution du lien doit se situer, excluant soit le laxisme actuel, soit le rigorisme contraire à la volonté et à l'ordre de Dieu. L'un : « Quod Deus conjunxit, homo non separat »²⁷, revient à dire que ce n'est pas l'homme, mais Dieu qui peut séparer les conjoints, et, par conséquent, que la séparation est nulle là où Dieu lui-même ne délie pas du lien. L'autre passage : « Non servituti subjectus est frater aut soror... ; in pace autem vocavit nos Deus »^{27 b18}, veut dire qu'il n'y a plus ni servitude

²⁶ « Contracté et consommé ».

^{26 b18} CDC 1118. Cf. No 306.

²⁷ « Que l'homme ne sépare pas ce que Dieu a uni » Mt 19 - 6.

^{27 b18} « Le frère ou la sœur ne sont pas asservis... ; Dieu nous a appelés dans la paix. » 1 Cor 7 - 15.

ni lien là où Dieu les enlève, permettant ainsi aux conjoints de convoler licitement en nouvelles noces. En tout cas, la norme suprême selon laquelle le Pontife romain fait usage de son pouvoir vicarial de dissoudre les mariages est celle que Nous avons déjà indiquée au début comme la règle de l'exercice du pouvoir judiciaire dans l'Eglise, c'est-à-dire le « *salus animarum, le salut des âmes* », pour l'obtention duquel tant le bien commun de la société religieuse et, en général, de la société humaine, que le bien des particuliers doivent trouver l'attention qui est requise, et au degré qui convient.

Al. aux mères de familles ; 26 octobre 1941.

475 Aujourd'hui — voyez une chose extraordinaire, que Pie XI déplorait également dans son Encyclique²⁸ — alors qu'il ne viendrait à l'esprit de personne de se faire subitement, sur-le-champ, sans apprentissage ni préparation, ouvrier mécanicien ou ingénieur, médecin ou avocat, eh bien ! *chaque jour, jeunes gens et jeunes filles, en grand nombre, s'épousent et s'unissent sans avoir pensé un seul instant aux devoirs ardu qui les attendent dans l'éducation des enfants.* Pourtant, si saint Grégoire le Grand n'hésite pas à appeler « *ars artium, l'art des arts* » tout gouvernement des âmes, c'est certainement un art malaisé et laborieux que celui de bien former les âmes des petits enfants : âmes fraîches, flexibles et donc faciles à se déformer par suite d'une impression imprudente ou d'une incitation trompeuse, âmes parmi les plus difficiles et les plus délicates à conduire, sur lesquelles, souvent, plus que sur la cire, une funeste influence ou une coupable négligence vont imprimer des traces indélébiles et perverses. Heureux bambins qui, dans leur maman, trouvent près du berceau un second ange gardien pour leur inspirer le bien et leur en indiquer le chemin.

476 Dès lors, tout en Nous réjouissant avec vous de tout ce que vous avez déjà heureusement accompli, Nous ne pourrions, par de nouveaux et plus chaleureux encouragements, que vous pousser à développer toujours davantage les belles institutions qui, comme la « Semaine de la mère », s'emploient efficacement à former à tous les degrés et dans toutes les classes sociales, des éducatrices qui aient conscience de la grandeur de leur mission, dans leur esprit et leur attitude pleines de retenue en face du mal, hardies et empressées pour le bien. C'est dans ce sentiment de femme et de mère que se trouve toute la dignité et la grandeur de la fidèle compagne de l'homme, laquelle est, ainsi qu'une colonne, le centre, le soutien et le phare de la maison familiale ! Aussi, sa lumière devient, dans une paroisse, un exemple et un modèle, et s'étend jusqu'aux groupements féminins spéciaux qui s'en trouvent à leur tour éclairés.

477 C'est une particulière et opportune lumière que répand votre Union d'Action catholique par le moyen des organisations de l'*Apostolat du berceau* et de la *Mater parvulorum* (Mère des petits enfants), par lesquelles vous prenez soin de former et d'aider les jeunes épouses dès avant la naissance de leurs enfants et ensuite durant la première enfance. A la ressemblance des anges vous vous

²⁸ Cf. No 238.

faites gardiennes de la mère et de l'enfant qu'elle porte dans son sein, et quand le bébé est venu, vous approchez du berceau où il vagit et assistez la maman qui, de son sein et de ses sourires, alimente pour le corps et pour l'âme un petit ange du ciel. Dieu a confié à la femme la mission sacrée et douloureuse, mais aussi source de joies très pures, de la maternité²⁹ ; à la mère, au-dessus de tout autre personne, est confiée la première éducation du tout petit enfant, durant les premiers mois et années.

478 Nous ne parlerons pas des hérédités secrètes transmises par les parents aux enfants, qui ont une influence si considérable dans la future formation de leur caractère : hérédités qui, parfois, dénoncent la vie déréglée des parents, si gravement responsables de rendre, avec leur sang, la vie vraiment chrétienne peut-être bien difficile à leur progéniture. **O pères et mères, chez lesquels la foi du Christ sanctifie l'amour réciproque, préparez dès avant la naissance du bébé la pureté de l'atmosphère familiale** dans laquelle ses yeux et son âme s'ouvriront à la lumière et à la vie ; atmosphère qui imprégnera de la bonne odeur du Christ tous les pas de son progrès moral.

479 *Vous, ô mères*, parce que plus sensibles et aussi plus tendrement aimées, vous devez, durant l'enfance de vos bébés, les suivre à tout moment de votre regard vigilant, *veiller sur le développement et la santé de leur petit corps*, qui est la chair de votre chair et le fruit de votre sein maternel. Pensez que ces petits enfants, devenus par le baptême enfants de Dieu par adoption, sont les préférés du Christ, leurs Anges voient la face du Père céleste³⁰ ; vous aussi, en gardant ces petits, en les fortifiant, en les éduquant, vous devez être d'autres anges qui, en donnant leurs soins et en exerçant leur surveillance, regardent toujours le ciel.

480 **Dès le berceau, vous avez à commencer leur éducation non seulement corporelle, mais spirituelle** ; parce que si vous ne les éduquez pas, vous, ils s'éduqueront eux-mêmes, bien ou mal.

Rappelez-vous que beaucoup de comportements, même moraux, que vous voyez dans l'adolescent et dans l'homme mûr, ont vraiment pour origine les façons et les circonstances de la première croissance physique dans l'enfance ; des habitudes purement organiques, contractées par les tout petits, plus tard deviendront peut-être un rude obstacle à la vie spirituelle d'une âme. Vous mettez donc toute votre application à ce que les soins que vous donnez à vos bambins s'accordent avec les exigences d'une parfaite hygiène, de façon à préparer en eux et à fortifier, pour le moment où s'éveillera l'usage de la raison, des facultés corporelles et des organes sains, robustes, sans déviations de tendances ; **voilà pourquoi il est si désirable que, sauf le cas d'impossibilité, la mère nourrisse elle-même son enfant**. Qui peut sonder les mystérieuses influences qu'exerce sur la croissance de cette petite créature la nourrice, dont elle dépend entièrement dans son développement ?

²⁹ Jn 16 - 21.

³⁰ Mt 18 - 10.

481 N'avez-vous jamais observé ces petits yeux ouverts et interrogateurs, sans cesse en mouvement, qui glissent sur mille objets, se fixant sur ceci ou sur cela, qui suivent un mouvement ou un geste, qui déjà manifestent la joie et la peine, la colère et l'entêtement, et ces indices des petites passions qui se nichent dans le cœur humain, avant que les petites lèvres aient appris à articuler un mot ? Ne vous en étonnez pas. On ne naît pas — comme l'ont enseigné certaines écoles philosophiques — avec les idées d'une science innée ni avec les pensées d'un passé déjà vécu. L'esprit d'un petit enfant est une page sur laquelle rien n'est encore écrit : là, s'écriront les images et les idées des choses, au milieu desquelles viennent à se trouver d'heure en heure, du berceau à la tombe, ses yeux et ses autres sens externes et internes qui, à travers sa vie, lui transmettent la vie du monde.

482 Un irrésistible instinct du vrai et du bien porte « l'âme simplette qui ne sait rien » sur les choses sensibles ; et toute cette sensibilité, toutes ces sensations de l'enfant, par le chemin desquelles l'intelligence et la volonté vont lentement se manifester et s'éveiller, ont besoin d'une éducation, d'une instruction, d'une direction vigilante, indispensable, pour éviter que ne soient compromis ou faussés l'éveil normal et le fonctionnement régulier de si nobles facultés spirituelles. Dès lors, **le tout petit**, sous un regard de tendresse, sur une parole qui commande, **devra apprendre à ne pas céder à toutes ses impressions, à discerner**, avec le développement de la clarté de sa raison et à **dominer** la variabilité de ses sensations, à commencer, en un mot, sous la direction et les avertissements maternels, l'étape et le travail de son éducation.

483 Etudiez le bambin dans son jeune âge. Si vous le connaissez bien, vous l'éduquerez bien : vous ne prendrez pas sa nature à rebours, de travers ; vous saurez le comprendre, céder, mais non mal à propos : les petits enfants des hommes n'ont pas tous en partage un bon naturel.

484 **Eduquez l'intelligence** de vos petits enfants. **Ne leur donnez pas des idées fausses ni de fausses raisons des choses** ; ne répondez pas à leurs questions, quelles qu'elles soient, avec des badinages ou avec des affirmations menteuses, auxquelles leur esprit se rend rarement ; mais profitez de ces interrogations pour diriger et soutenir, avec patience et amour, leur esprit, qui ne désire pas autre chose que s'ouvrir à la possession de la vérité et apprendre à la conquérir avec la marche encore naïve du premier raisonnement et de la réflexion à leurs débuts. Qui saura jamais dire tout ce que tant de magnifiques intelligences humaines doivent à ces lointaines et confiantes questions et réponses de l'enfance, échangées au foyer domestique ?

485 *Eduquez le caractère de vos fils : atténuez-en ou corrigez-en les défauts : faites grandir et cultivez les bonnes qualités et rattachez-les à cette fermeté, qui prélude à la solidité des résolutions dans le cours de la vie.* Les petits, en se faisant grandelelets, sentant autour d'eux, au fur et à mesure qu'ils commencent à penser et à vouloir, une volonté paternelle et maternelle bonne, dédaigneuse de violence et de colère, constante et forte, exempte de faiblesses et d'incohérences, appren-

dront de bonne heure à voir en elle l'interprète d'une volonté plus haute, celle de Dieu, et, de cette façon, inscriront et enracineront dans leur âme ces premières puissantes habitudes morales qui forment et soutiennent un caractère, prompt à se dominer dans les incommodités et les contrariétés les plus diverses, intrépide pour ne pas reculer devant la lutte ni en face du sacrifice, pénétré d'un profond sentiment du devoir chrétien.

486 Eduquez le cœur. Quels destins, quelles dépravations, quels périls préparent trop souvent dans le cœur des enfants qui grandissent, les admirations **béates** et les louanges, les sollicitudes **Imprudentes**, les **fadés** condescendances de **parents aveuglés par un amour mal compris**, qui habituent ces petits cœurs volages à voir toute chose se mouvoir et graviter autour d'eux, se soumettre à leurs volontés et à leurs caprices, et greffer ainsi en eux la racine d'un égoïsme effréné, dont les parents eux-mêmes seront plus tard les premières victimes ! Punition, non moins fréquente que juste, de ces calculs égoïstes qui poussent à refuser à un fils unique la joie de petits frères qui, participant avec lui à l'amour fraternel, l'auraient détourné de penser seulement à lui. Que de profondes et puissantes capacités d'affection, de bonté et de dévouement ou d'obéissance dorment dans le cœur du petit enfant ! Vous ô mères, vous les éveillerez, les cultiverez, les dirigerez, les élèverez vers ceux qui doivent les sanctifier, vers Jésus, vers Marie. La Mère céleste ouvrira ce cœur à la piété, lui enseignera à offrir au divin Ami des petits enfants, avec la prière, ses sacrifices et ses victoires pleins de candeur et d'innocence, à éprouver aussi de la compassion bienfaisante pour les pauvres et pour les malheureux. O heureux printemps de l'enfance sans vents ni tempêtes !

487 Mais pointera le jour où ce cœur d'enfant sentira s'éveiller en lui de nouvelles impulsions, de nouvelles inclinations qui troublent le beau ciel du premier âge. *Dans cette épreuve, rappelez-vous, ô mères, qu'éduquer le cœur c'est éduquer la volonté pour qu'elle s'oppose aux pièges du mal et aux embûches des passions ;* en ce passage de la pureté inconsciente de l'enfance à la pureté consciente et victorieuse de l'adolescence, votre rôle est capital. Il vous appartient de préparer vos fils et vos filles à traverser avec hardiesse, comme celui qui passe au milieu de serpents, cette période de crise et de transformation physique, sans rien perdre de la joie de l'innocence, mais en conservant ce naturel et spécial instinct de pudeur dont la Providence veut entourer leur front tel un frein imposé aux passions trop portées à dépasser la mesure et à s'égarer.

Ce sentiment de pudeur, frère plein de suavité du sentiment religieux, dans sa modestie spontanée, auquel on pense peu aujourd'hui, vous éviterez qu'il soit enlevé à vos enfants dans le vêtement, dans la façon de s'habiller, dans une familiarité peu bienséante, dans les spectacles et les représentations immorales ; au contraire, vous le rendrez toujours plus délicat et vigilant, sincère et pur. *Vous tiendrez les yeux ouverts sur leurs démarches ;* vous empêcherez la candeur de leurs âmes de se souiller et de se corrompre au contact de compagnons déjà corrompus et corrupteurs ; *vous leur inspirerez une haute estime et un amour jaloux de la pureté,* en leur indiquant, pour garde fidèle, la maternelle protection de la Vierge immaculée.

488 Enfin, avec votre perspicacité de mères et d'éducatrices, grâce à la confiante ouverture de cœur que vous aurez su infuser à vos enfants, vous ne manquerez pas de chercher et de découvrir l'occasion et le moment où certaines questions secrètes, s'étant présentées à leur esprit, auront produit dans leurs sens des troubles particuliers. Alors, il **appartiendra à vous pour vos filles, au père pour vos fils** — autant que cela apparaît nécessaire — **de soulever avec précaution et délicatesse le voile de la vérité, de donner une réponse prudente, juste et chrétienne à ces questions et à ces inquiétudes.**

Les révélations sur les mystérieuses lois de la vie, reçues de vos lèvres de parents chrétiens, à l'heure opportune, dans la mesure qui s'impose, avec toutes les précautions requises, seront écoutées avec un respect joint à la reconnaissance ; elles éclaireront les âmes des adolescents avec beaucoup moins de danger que s'ils les apprenaient au hasard, dans des rencontres louches, des conversations clandestines, à l'école de compagnons peu sûrs et déjà trop au courant, par le moyen de lectures faites en cachette, d'autant plus dangereuses et pernicieuses que le secret enflamme davantage l'imagination et les sens. Vos paroles, si elles sont à propos et prudentes, pourront devenir une sauvegarde et un conseil au milieu des tentations de corruption envahissante, « une flèche qui est prévue arrive plus lentement ».

J. E. 25 février 1942.

489 Qu'on le veuille ou non, pour celui, homme ou femme, qui est marié et résolu de rester fidèle aux devoirs de son état, le bel édifice du bonheur ne peut s'élever que sur le fondement stable de la vie de famille. Mais où trouverez-vous la vraie vie de famille, sans un foyer, sans ce centre visible et réel où tous puissent se rassembler, et se retrouver et cette vie s'enraciner, se maintenir et s'approfondir, se développer et fleurir ?

Ne dites point que, matériellement, le foyer existe dès le jour que deux mains ont échangé l'anneau pour se joindre et que les époux ont une chambre commune, sous un même toit, dans leur appartement, dans leur habitation spacieuse ou étroite, riche ou pauvre. Non, ne tenez point de pareils propos, car le foyer matériel ne suffit pas à l'édification spirituelle du bonheur. Il faut soulever la matière, il faut la porter dans une atmosphère supérieure et plus respirable ; il faut que du foyer d'argile s'élançe la flamme vive et vivifiante de la nouvelle famille. Ce ne sera pas l'œuvre d'un jour, surtout si on ne demeure pas dans un foyer déjà préparé par les générations précédentes, mais, comme c'est aujourd'hui le cas le plus fréquent, au moins en ville, dans un logement de passage, simplement loué.

Qui créera donc peu à peu, jour par jour, le vrai foyer spirituel, sinon celle qui est devenue « MAITRESSE DE MAISON », celle en qui se confie le cœur de son mari ? Que le mari soit ouvrier, agriculteur, homme de lettres ou de science, employé ou fonctionnaire, il est inévitable que, la plupart du temps, il exerce son activité hors de la maison ou bien, si c'est à la maison, qu'il s'isole longuement à l'écart de la vie de famille, dans le silence de son étude. Pour lui le foyer domestique deviendra l'endroit où il ira refaire au terme de son travail ses forces physiques et morales, dans le repos, le calme et la joie intime. Pour la femme, le foyer demeurera l'asile d'amour où s'exerce à peu près toute son activité ; peu à peu, si pauvre que soit cette retraite, elle en fera une maison où l'on vit ensemble dans

la joie et dans la paix ; et elle l'ornera, mais pas de meubles ou d'objets d'auberge sans style, sans marque personnelle, sans expression : elle l'ornera de souvenirs que laisseront sur le mobilier ou que suspendront aux parois les événements de la vie en commun, les goûts et les pensées, les joies et les peines communes, vestiges et signes parfois visibles, parfois presque imperceptibles, mais d'où avec le temps, le foyer de pierre tirera son âme. Mais ce qui donnera une âme au tout, c'est la main et l'art de la femme, qui permettront à l'épouse de rendre attrayants tous les coins du foyer, ne fût-ce que par la vigilance, l'ordre et la propreté, que par le souci de tenir toute chose préparée bien à propos, le dîner pour la restauration des forces, le lit pour le repos. *Dieu a donné à la femme plus qu'à l'homme, avec le sens de la grâce et de la beauté, le don de rendre aimables et familières les choses les plus simples*, et cela précisément parce que, créée semblable à l'homme pour former avec lui une famille, elle est faite pour répandre le charme et la douceur au foyer de son mari et y assurer une vie à deux féconde et florissante.

- 490** Et lorsque Dieu aura donné par sa bonté à l'épouse la dignité de mère auprès d'un berceau, loin de diminuer ou de détruire le bonheur du foyer, les vagissements du nouveau-né l'augmenteront ; ils le transfigureront dans l'auréole divine dont les Anges resplendissent dans le ciel, car il descendra de là-haut un rayon de vie surnaturelle qui transformera les enfants des hommes en enfants de Dieu. **Telle est la sainteté du lit conjugal. Telle est la dignité de la maternité chrétienne. Voilà le salut de la femme mariée.** « Car, écrit saint Paul, c'est en devenant mère que la femme se sauvera, pourvu qu'elle persévère dans la foi, dans la charité et dans la sainteté, unies à la modestie¹. » Vous comprenez maintenant que la piété soit utile à tout, puisqu'elle a des promesses pour la vie présente et pour la vie à venir², et qu'elle est, au dire de saint Ambroise, le fondement de toutes les vertus³. **Un berceau consacre la mère de famille ; plusieurs berceaux la sanctifient et la glorifient devant son mari et ses enfants, devant l'Eglise et la patrie.** Elles s'ignorent elles-mêmes et ce sont de malheureuses insensées, ces mères qui se lamentent lorsqu'un nouvel enfant se presse contre leur sein pour y puiser un aliment de vie. Ce n'est pas aimer le bonheur de son foyer que de gémir sur la bénédiction de Dieu, alors que Dieu est là qui l'entoure et le développe. **L'héroïsme de la maternité est la fierté et la gloire de l'épouse chrétienne.** Quand sa maison est vide, quand il y manque la joie d'un petit ange, sa solitude se tourne en prière et en invocation à l'adresse du Ciel ; ses larmes se mêlent aux pleurs d'Anne qui, à la porte du Temple, supplie le Seigneur de lui faire don de son Samuel⁴.

J. E. 11 mars 1942.

- 491** Votre famille a son soleil, l'épouse. Ecoutez là-dessus les paroles de la Sainte-Ecriture : *« La grâce d'une femme fait la joie de son mari, et son intelligence répand la vigueur en ses os. C'est un don*

¹ 1 Tim 2 - 15.

² 1 Tim 4 - 8.

³ Exposit. in Psalm. 118, sermon 18, No 44.

⁴ 1 Sam 1 - 9 sq.

de Dieu qu'une femme silencieuse et rien n'est comparable à une femme bien élevée. C'est une grâce au-dessus de toute grâce qu'une femme pudique, et aucun trésor ne vaut une femme chaste. Le soleil se lève dans les hauteurs du Seigneur : ainsi la beauté d'une femme brille dans sa maison bien ornée⁵ ».

Oui, l'épouse, la mère, est le soleil de la famille. Elle en est le soleil par sa générosité et son dévouement, par son aide infatigable et sa vigilante et prévoyante délicatesse à procurer tout ce qui peut égayer la vie de son mari et de ses enfants : elle répand autour d'elle lumière et chaleur. L'on a coutume de dire qu'un mariage est heureux lorsque chacun des époux se propose, en s'y engageant, non pas son bonheur à lui, mais le bonheur de son conjoint ; et, si cette noblesse de sentiment et d'intention oblige les deux époux à la fois, elle n'en est pas moins avant tout une vertu de la femme. Oui, cette vertu naît avec les battements et l'intuition du cœur maternel, de ce cœur qui, s'il reçoit des amertumes, ne veut donner que des joies, et qui pour des humiliations ne veut rendre que dignité et respect, tel le soleil qui réjouit de son aurore les matins de brouillards et qui dore les nuages des rayons de son coucher.

- 492** L'épouse est le soleil de la famille par la clarté de son regard et la chaleur de sa parole. Son regard et sa parole pénètrent doucement dans l'âme, l'attendrissent, la fléchissent, apaisent le tumulte des passions et rappellent l'homme à la joie du bien-être et de la vie en famille, après une longue journée de labeurs professionnels incessants et parfois pénibles au bureau ou aux champs, ou après d'absorbantes affaires de commerce ou d'industrie. Un seul mouvement de son regard jette une lumière qui brille de mille reflets, et ses lèvres prononcent en un seul accent mille paroles d'affection. Son cœur de mère, les mouvements de son regard et les accents de ses lèvres créent et animent le paradis de l'enfance et rayonnent toujours d'une douce bonté, alors même qu'ils avertissent ou réprimandent, parce que les jeunes cœurs, grâce à leur sensibilité plus vive, offrent un accueil plus profond et plus intime aux commandements de l'amour.

L'épouse est le soleil de la famille par son naturel candide, sa digne simplicité, sa parure chrétienne et honnête, aussi bien dans le recueilliement et la droiture de son esprit que dans la grâce harmonieuse de son port et de ses vêtements, de son élégance et de son maintien à la fois réservé et affectueux. Sa délicatesse de sentiments, la finesse des traits de son visage, ses silences et sourires ingénus, un simple regard et mouvement de complaisance, voilà qui lui donne la grâce d'une fleur exquise et simple à la fois, qui ouvre sa corolle pour recevoir et refléter les couleurs du soleil ! Oh ! si vous saviez quels profonds sentiments d'affection et de reconnaissance l'image d'une telle mère et d'une telle épouse suscite et imprime dans le cœur du père et des enfants ! Anges, qui veillez sur leur maison et écoutez leur prière, répandez, en ce foyer, les célestes parfums du bonheur chrétien.

- 493** *Mais qu'arrive-t-il si la famille se voit privée de ce soleil, si, continuellement et à tout propos, jusque dans les rapports les plus intimes, l'épouse n'hésite pas à faire sentir combien lui pèse la vie conjugale ?*

⁵ Eccles 26 - 16 à 21. Cf. No 6.

Où est son affectueuse douceur, lorsqu'une excessive dureté dans l'éducation, une susceptibilité mal dominée, une froideur irritée dans le regard et la parole étouffent chez les enfants l'espoir de trouver auprès de leur mère joie et réconfort ? quand elle ne fait, hélas ! par sa voix âpre, ses plaintes et ses reproches, que jeter le trouble et l'amertume dans l'intimité de la vie familiale ? Où sont cette généreuse délicatesse et ce tendre amour, quand, au lieu de créer, par une naturelle et exquise simplicité, une atmosphère de douce tranquillité au foyer, elle y prend des airs de dame à la mode, agitée, nerveuse et exigeante ? Est-ce là répandre les vivants et bienfaisants rayons du soleil ? N'est-ce pas plutôt un vent glacial de tramontane qui gèle le jardin de la famille ? Qui s'étonnera donc, si alors le mari, faute de trouver au foyer un attrait, un lien, un réconfort, le délaisse le plus possible, provoquant par là la mère à s'en éloigner comme lui, à moins que ce ne soient les absences de l'épouse qui aient préparé celles du mari ? Ainsi l'un et l'autre vont chercher ailleurs, au grave péril de leur âme et au détriment de l'union de la famille — la tranquillité, le repos, le plaisir que ne leur donne pas leur propre maison. Quelles sont les plus malheureuses victimes d'un pareil état de choses, sinon, à n'en pas douter, les enfants ?

494 Voilà jusqu'où peut aller, épouse, votre part de responsabilité dans la concorde du bonheur familial. Si c'est à votre mari et à son travail de procurer une vie stable à votre foyer, c'est à vous et à vos soins qu'il incombe d'en assurer le bien-être et de garantir la pacifique sérénité commune de vos deux vies. C'est là pour vous non seulement une tâche que vous impose la nature, mais un devoir religieux, une obligation de vertu chrétienne, et c'est par les actes et les mérites de cette vertu chrétienne que vous grandirez dans l'amour et la grâce de Dieu.

« Mais, dira peut-être l'une ou l'autre d'entre vous, *c'est nous demander là une vie de sacrifice !* » Certes, votre vie est une vie de sacrifice, mais elle est aussi autre chose. Croyez-vous donc qu'on puisse ici-bas goûter un vrai et solide bonheur sans l'avoir conquis par quelque privation ou renoncement ? Pensez-vous que la pleine et parfaite béatitude du paradis terrestre se rencontre quelque part en ce monde ? Pensez-vous que votre mari ne doit pas, lui aussi, faire des sacrifices, des sacrifices nombreux parfois et lourds, pour assurer un pain honnête à sa famille ? Ce sont précisément ces sacrifices mutuels supportés par chacun des époux et à leur commun avantage qui donnent à l'amour conjugal et au bonheur de la famille leur cordialité et leur stabilité, leur sainte profondeur et cette exquise noblesse qui se manifeste dans le respect mutuel des époux et les élève dans l'affection et la reconnaissance de leurs enfants. Si le sacrifice de la mère est le plus sensible et le plus douloureux, la puissance d'En-Haut l'adoucit. Par son sacrifice, la femme apprend à compatir aux douleurs d'autrui. L'amour du bonheur de son foyer la garde de se plier sur elle-même ; l'amour le Dieu qui l'amène à se dépasser, lui ouvre le cœur à toute pitié et la sanctifie.

495 « Mais, objectera-t-on encore, la structure sociale du monde moderne pousse un grand nombre de femmes, même mariées, à sortir du foyer et à entrer dans le champ du travail et de la vie publique. »

Nous ne l'ignorons pas, chères filles, mais qu'un pareil état de choses constitue un idéal social pour la femme mariée, voilà qui est fort douteux. Cependant, il faut tenir compte de ce fait. La Providence, toujours vigilante dans le

gouvernement de l'humanité, a mis dans l'esprit de la famille chrétienne des forces supérieures qui sont à même de tempérer et de vaincre la dureté de cet état social et de parer aux dangers qu'il cache indubitablement. Avez-vous déjà considéré le sacrifice de la mère qui doit pour des motifs particuliers, en plus de ses obligations domestiques, s'ingénier à subvenir par un travail quotidien à l'entretien de sa famille ? Lorsque le sentiment religieux et la confiance en Dieu constituent le fondement de la vie familiale, cette mère conserve, bien plus, elle nourrit et développe en ses enfants, par ses soucis et ses fatigues, le respect, l'amour et la reconnaissance qu'ils lui doivent. Si votre foyer doit passer par là, ayez avant tout une pleine confiance en Dieu, si riche en bonté secourable pour ceux qui le craignent et le servent ; et, dans les heures et les jours où vous avez le loisir de vous donner entièrement aux vôtres, ajoutez-y, avec un redoublement d'amour, le souci d'assurer le minimum indispensable à la vraie vie de famille, et, plus que cela, le souci de répandre dans le cœur de votre mari et de vos enfants de lumineux rayons de soleil qui affermissent, alimentent et fécondent, pour les temps de séparation corporelle, l'union spirituelle du foyer.

496 *Et vous, mari*, que Dieu a établi chef de votre épouse et de votre famille, tandis que vous contribuerez à leur entretien, *vous aurez aussi à prêter aide à votre épouse* dans l'accomplissement de sa sainte et haute et bien souvent fatigante mission ; *vous aurez à collaborer avec elle*, l'un et l'autre animés de cette affectueuse sollicitude en un seul cœur, dans une même force et dans un même amour.

J. E. 18 mars 1942.

497 Qu'est-ce que collaborer ? Est-ce simplement l'addition de deux forces dont chacune travaille pour son propre compte, comme lorsque deux locomotives unissent leurs énergies pour tirer un train trop pesant ? Non, il n'y a point là de véritable collaboration. Par contre, le mécanicien et le chauffeur de chacune de ces deux machines (comme le mécanicien et son aide sur une de ces modernes locomotives électriques), font, eux, œuvre de véritable collaboration matérielle et consciente, pour assurer la bonne marche du convoi. Chacun, il est vrai, accomplit un travail bien à soi, mais non sans se préoccuper de son compagnon, réglant au contraire son action sur la sienne, selon que celui-ci en a besoin et qu'il est en droit de l'attendre.

La collaboration humaine se réalise à la fois dans l'esprit, dans la volonté et dans l'action. Nous disons bien : dans l'esprit, parce que seules les créatures intelligentes peuvent conjuguer leur libre activité, collaborer entre elles. Collaborer, ce n'est pas seulement joindre ses efforts pour son propre compte, mais les adapter à ceux d'autrui afin de les secondar, et afin de fusionner, pour ainsi dire, en une commune réalisation. Collaborer, c'est donc subordonner organiquement l'œuvre particulière de chacun à une pensée commune, en vue d'une fin commune, qui déterminera le sens, la place et la mesure de toute chose dans la hiérarchie des moyens, et qui, dès que plusieurs personnes la désireront en commun, rapprochera leurs intelligences dans un même intérêt et unira leurs cœurs étroitement dans une affection réciproque, les portant à renoncer à leur propre indépendance pour se plier à toutes les

nécessités qu'imposera la recherche de cette fin. C'est dans une seule pensée, dans une seule foi, dans une commune volonté que prend naissance toute collaboration véritable, et elle sera d'autant plus étroite et féconde que cette pensée, cette foi et cet amour agiront avec plus d'intensité et exerceront une influence plus forte sur l'action elle-même tout entière.

Dès lors vous comprenez qu'une collaboration parfaite, qui engage l'intelligence, la volonté et l'action, ne soit pas toujours chose aisée. Avec cette grande idée de l'union et de la collaboration des forces, avec cette intime conviction de la fin à atteindre avec cette ardente volonté d'y arriver coûte que coûte, la collaboration suppose encore une mutuelle compréhension, l'estime sincère et le sens de l'indispensable concours que les autres apportent et qu'ils doivent apporter à la même fin, une large et sage bienveillance à prendre en considération les inévitables diversités entre collaborateurs et à les admettre, résolu, bien loin de s'en irriter, à en tirer profit. La collaboration exige donc une certaine abnégation personnelle qui sache vaincre et céder, au lieu de vouloir faire prévaloir en tout ses propres vues, de se réserver toujours les travaux qui plaisent et conviennent le mieux et de se refuser à entrer dans l'ombre parfois et à voir le fruit de son propre labeur se perdre, pour ainsi dire, dans le vague anonymat de l'intérêt commun.

498 Cependant, pour difficile qu'apparaisse une aussi harmonieuse et intime collaboration, elle est indispensable au bonheur que Dieu destine à la famille. Ils sont deux, l'homme et la femme, à marcher de pair, à se donner la main, à s'unir par le lien de l'anneau, lien d'amour que le paganisme lui-même n'hésitait pas à appeler « **lien conjugal, vinculum jugal** »⁶. Qu'est-ce donc que la femme, sinon l'aide de l'homme ? N'est-ce pas à elle que Dieu a accordé le privilège sacré de mettre l'homme au monde ? N'est-ce point une de ses sœurs, — la plus grande de toutes, « plus humble et plus haute que ne le fut jamais nulle créature, et fruit des éternels décrets de Dieu » — qui devait nous donner le Rédempteur du genre humain et, par le premier miracle de son Fils, rendre heureux le « **lien conjugal** » des noces de Cana ?

499 Dieu a établi que coopèrent à la fin essentielle et primaire du mariage, — qui est la procréation des enfants — le père et la mère, et cela par une collaboration librement consentie, dans une commune soumission à tout ce qu'un but si magnifique pourra imposer de sacrifices. But vraiment magnifique, puisque le Créateur fait participer les parents à la suprême puissance par laquelle il forma le premier homme du limon de la terre, tandis que lui se réserve d'infuser le « **spiraculum vitae** », le souffle d'immortelle vie, et qu'il devient par là le souverain collaborateur du père et de la mère, de même qu'il est cause de toute activité et qu'il agit en tous ceux qui agissent⁷. Votre joie, ô mères, est donc aussi la sienne, lorsque vous oubliez toutes vos peines pour vous écrier, joyeuses, à la naissance de votre enfant : « **Natus est homo in mundum ! Un homme est né dans le monde** »⁸. Elle s'est accomplie en vous, cette bénédiction que Dieu avait déjà donnée au paradis terrestre à nos premiers parents et qu'il renouvela après le déluge à Noé, le second père du genre humain : « **Croissez et multipliez, et remplissez la**

⁶ Virgile, Eneïde, l. 4, v. 16 et 59.

⁷ Thom, Somme contre les gentils, l. 3, ch. 66, 67.

⁸ Jn 16 - 21.

terre »⁹. Mais il ne suffit pas de collaborer pour la naissance de l'enfant à la vie et à la santé corporelles : vous devez collaborer à son éducation spirituelle. En cette âme tendre, les premières impressions laissent de puissantes traces ; la fin principale du mariage ne se limite pas à la procréation des enfants, elle comprend leur éducation¹⁰ et leur progrès dans la crainte de Dieu et dans la foi, de sorte que vous retrouviez et goûtiez dans cette collaboration qui doit pénétrer et animer toute votre vie conjugale, la félicité dont Dieu a déposé tant de semences fécondes dans la famille chrétienne.

J. E. 25 mars 1942.

500 Pensez-y, bien-aimés fils et filles, c'est dans la famille chrétienne, établie selon la volonté de Dieu sur l'union légitime de l'homme et de la femme, que le Christ et l'Eglise universelle choisissent les ministres et les apôtres de l'Evangile, les prêtres et les hérauts qui paissent le peuple chrétien et qui traversent les océans pour aller illuminer et sauver les âmes. **Que ferez-vous, si le divin Maître vient à vous demander la « part de Dieu »**, l'un ou l'autre des fils ou des filles qu'il aura daigné vous accorder, pour en faire son prêtre, son religieux ou sa religieuse ? Que répondrez-vous, lorsque vous recevrez leurs confidences filiales et qu'ils vous manifesteront les saintes aspirations que suscite en leur cœur la voix de Celui qui murmure avec amour : « Si vis ? Veux-tu ? » Nous vous supplions, au nom de Dieu : ne fermez pas alors cette âme, par un geste brutal et égoïste, à l'accueil et à l'acceptation de la voix divine. Vous ne connaissez point les aurores et les couchers du soleil divin sur le lac d'un jeune cœur, ses angoisses et ses soupirs, ses désirs et ses espérances, ses flammes et ses cendres. Le cœur a des abîmes insondables même à un père et à une mère ; mais l'Esprit-Saint qui soutient notre faiblesse, prie pour nous avec des gémissements inénarrables, et Celui qui scrute les cœurs connaît quels sont les désirs de l'Esprit¹¹.

Sans doute, lorsqu'ils découvrent en leur enfant un désir de vie sacerdotale ou religieuse, les parents ont le droit et même, dans certains cas, le devoir, de s'assurer qu'il n'agit point simplement sous l'influence de l'imagination, sous l'influence d'un cœur qui rêve de s'évader du foyer, mais à la suite de réflexions sérieuses, mûries, surnaturelles, qui ont été examinées et approuvées par un sage et prudent confesseur ou directeur spirituel.

Cependant, ce serait lutter contre les desseins de Dieu que de vouloir imposer des retards arbitraires, injustes, déraisonnables à la réalisation de ce désir ; à plus forte raison, si on prétendait en tenter, en contrôler la solidité et la fermeté par des épreuves inutiles, dangereuses, téméraires, qui risqueraient non seulement de décourager la vocation, mais de mettre en péril le salut de l'âme.

Si Dieu vous fait un jour l'honneur de vous demander un de vos fils ou une de vos filles pour son service, sachez, en vrais chrétiens à qui n'échappent point la grandeur et l'élévation de la foi au gouvernement divin des familles et de

⁹ Gen 1 - 28 ; 8 - 17.

¹⁰ CDC 1013 § 1 ; cf No 52.

¹¹ Rom 8 - 26, 27.

l'Église, sachez donc apprécier la valeur et le privilège d'une telle grâce, soit pour le fils ou la fille qu'il se choisit, soit pour vous-mêmes et votre famille. C'est un grand don du ciel qui entre dans votre maison ; c'est une fleur issue de votre sang, abreuvée de la rosée du ciel, et qui exhale un parfum virginal, une fleur que vous offrirez en hommage à l'autel du Seigneur, pour qu'elle s'épanouisse en une vie consacrée à Dieu et aux âmes, en une vie, — pour celui qui répond loyalement à l'appel divin, — comme il n'y en a pas de plus belle ni de plus réellement heureuse ici-bas, en une vie qui est, même pour vous et pour les vôtres, une source de bénédictions.

J. E. 8 avril 1942.

- 501 Mais, si des liens moraux lient l'homme marié à sa famille, il y en a aussi qui le lient à la société : la fidélité dans l'exercice de sa profession, de son art ou de son métier, l'honnêteté sur laquelle ses supérieurs doivent pouvoir compter absolument, la droiture et l'intégrité de vie qui lui gagnent la confiance de tous ceux qui traitent avec lui. Ces liens ne sont-ils pas d'éminentes vertus sociales ? Ces vertus si belles ne forment-elles pas le rempart du bonheur domestique, de la paix de la famille, dont la sécurité est le premier devoir d'un père chrétien ?

Nous pourrions ajouter, puisque l'estime publique du mari tourne à l'honneur de sa femme, que **l'homme doit, par égard pour elle, chercher à se signaler et à exceller parmi ses collègues.** Toute femme, en général, désire pouvoir être fière de son compagnon de vie. Louons donc le mari qui, par un noble sentiment d'affection pour sa femme, s'efforce d'accomplir sa tâche de son mieux et de se distinguer.

- 502 La digne et honnête élévation que sa profession et son labeur procurent à l'homme dans la société, tourne donc à l'honneur et à la consolation de son épouse et de ses enfants, puisque « les pères sont, au dire de l'Écriture¹², la gloire de leurs enfants ». Cependant, *l'homme n'a pas non plus le droit d'oublier combien il importe au bonheur de la vie familiale qu'il porte en son cœur et témoigne SANS CESSER à la mère de ses enfants, à son épouse, par son attitude et ses paroles, le respect et l'estime qu'elle mérite.* Si la femme est le soleil de la famille, elle en est aussi le sanctuaire, elle est le refuge du tout petit en pleurs, le guide des plus grands ; le réconfort de leurs peines, l'apaisement de leurs doutes, la confiance de leur avenir. Maîtresse de douceur, elle est aussi maîtresse de maison. *La considération que vous lui portez, chef de famille, il faut que vos enfants et vos domestiques la discernent, la sentent et la voient dans votre attitude, dans votre conduite, dans votre regard, dans vos paroles, dans votre voix, dans votre salut.* On dit que les couples mariés se distinguent des autres par des manières indifférentes, moins délicates ou parfaitement impolies et grossières de l'homme envers sa femme : qu'il n'en soit jamais ainsi. Au contraire *toute l'attitude du mari à l'égard de son épouse doit s'inspirer sans cesse d'une cordialité empressée, naturelle, noble et digne* qui convient à un homme intègre et craignant Dieu, à un homme conscient de l'inestimable influence qu'exerce sur l'éducation des enfants

¹² Prov 17 - 6.

la bonne entente vertueuse et délicate des époux. L'exemple du père a beaucoup de puissance sur les enfants : c'est pour eux une vivante et pressante invitation à entourer leur mère, et leur père lui-même, de respect, de vénération et d'amour.

- 503 Cependant la coopération de l'homme au bonheur du foyer domestique ne saurait s'arrêter ou se limiter à de respectueux égards envers sa compagne de vie : **il faut encore qu'il sache voir, apprécier et reconnaître l'œuvre et les efforts de celle qui, silencieuse et assidue, se dévoue à rendre la commune demeure plus confortable, plus charmante et plus gaie.** Avec quels soins affectueux cette jeune femme n'a-t-elle pas tout disposé pour fêter aussi joyeusement que le permettent les circonstances, l'anniversaire du jour où elle s'est unie devant l'autel à celui qui devenait son compagnon de vie et de bonheur, et qui va maintenant rentrer du bureau ou de l'usine ! Regardez cette table : des fleurs délicates la parent et l'égaient. Elle a soigneusement préparé le repas : elle a choisi ce qu'il y avait de meilleur, ce qu'il aime le plus. Mais voici que l'homme, épuisé par les longues heures d'un travail plus fatigant peut-être que d'habitude, agacé par des contrariétés imprévues, rentre plus tard que de coutume, sombre, préoccupé d'autres pensées. Les paroles de joie et d'affection qui l'accueillent tombent dans le vide et le laissent muet ; il ne semble rien remarquer sur la table que sa femme a ornée avec amour ; il ne s'aperçoit que d'une chose : un plat, apprêté cependant pour lui faire plaisir, est resté trop longtemps sur le feu, et voilà qu'il se plaint, sans songer que c'est la longue attente, son propre retard, qui en est la cause. Il mange à la hâte, parce que, dit-il, il doit sortir tout de suite.

La pauvre jeune femme avait rêvé d'une douce soirée passée côte à côte dans la joie, une soirée toute pleine de souvenirs, et le repas est à peine fini qu'elle se retrouve seule dans les chambres désertes : elle a besoin de toute sa foi, de tout son courage, pour refouler les larmes qui lui montent aux yeux. Bien rares sont les foyers qui ne connaissent pas de temps à autre des scènes de ce genre. Un principe proclamé par le grand philosophe Aristote veut que nous jugions des faits d'après ce que nous sommes en nous-mêmes¹³ ou, en d'autres termes, que les choses plaisent ou déplaisent à l'homme selon ses dispositions naturelles ou ses passions du moment¹⁴. Et vous voyez comment les passions, même innocentes, les affaires et les événements font, à l'égal des sentiments, changer d'idées et de préoccupations, oublier les convenances et les égards, refuser ou négliger les gentilleses et amabilités. Sans doute le mari pourra-t-il faire valoir comme excuse l'accablante fatigue d'une journée de travail intense, aggravée par les contrariétés et les ennuis. Croit-il toutefois que sa femme ne ressente jamais la fatigue, n'éprouve jamais de déplaisirs ?

- 504 *L'amour véritable et profond des époux devra se montrer dans l'un et l'autre plus fort que la fatigue et les déplaisirs, plus fort que les événements et les contrariétés de chaque jour, plus fort que les changements de temps et de saison, plus fort que les changements d'humeur et les malheurs inattendus.*

¹³ Ethique à Nicomaque, I, 3, ch. 7.

¹⁴ Thom 1a, Q. 83, a. 1, ad 5 ; 1a, 2ae, Q. 9, a. 2.

Il faut se dominer soi-même, il faut dominer les événements, sans se laisser influencer ni balloter par eux. Il faut savoir donner le sourire et le merci de l'affection mutuelle, apprécier les attentions de l'amour, procurer la joie à ceux qui vous consacrent leurs peines. Quand donc, maris, vous vous retrouverez à la maison, où la conversation et le repos restaureront vos forces, ne vous attachez pas à voir et à rechercher les petits défauts inévitables en toute œuvre humaine. Regardez plutôt toutes les bonnes choses, grandes ou petites qui vous sont offertes comme le fruit de pénibles efforts, de soins diligents, d'affectueuses attentions féminines qui vont faire de votre demeure, même modeste, un petit paradis de bonheur et de joie. *Ne vous contentez point de considérer ces bonnes choses et de les aimer dans le secret de votre pensée et de votre cœur : témoignez votre reconnaissance à celle qui n'a ménagé aucun effort pour vous les procurer et qui ne trouvera pas meilleure ni plus douce récompense que l'aimable sourire, la parole gracieuse, les regards d'attention et de complaisance qui lui traduiront votre gratitude.*

J. E. 15 avril 1942.

- 505 Epoux, ne vous arrêtez point à calculer les peines et les fatigues de votre personne, la générosité de vos efforts, pour les comparer au dévouement de votre épouse. **Le véritable amour** ne connaît pas de ces calculs ni de ces comparaisons : il se donne, estimant que ce qu'il fait pour la personne qu'il aime n'est jamais assez. Ce que l'imitation du Christ¹⁵ affirme de l'amour de Dieu vaut aussi pour l'amour si profond et si saint qu'est l'amour conjugal : *« Rien ne lui pèse, rien ne lui coûte, il essaie plus qu'il ne peut, il ne prétend jamais l'impossibilité... il peut tout et il accomplit en perfection beaucoup de choses où celui qui n'aime pas défaille et succombe. »*

Il ne faut donc pas s'étonner que l'Apôtre des Gentils, — qui avait l'esprit et le cœur pleins de charité, au point d'exalter cette vertu au-dessus des prophéties, des mystères et de la foi miraculeuse, au-dessus du don des langues et de la science, au-dessus du martyre et de la libéralité envers les pauvres¹⁶ — il ne faut point s'étonner qu'il ose assimiler l'amour de l'époux pour son épouse à l'amour du Christ pour son Eglise¹⁷.

Oh ! oui, aimez vos épouses : vous leur devez en conscience le don le plus haut et le plus nécessaire, le don de l'amour. C'est dans l'amour que la chasteté conjugale et la paix de la famille trouvent leur sauvegarde ; c'est l'amour qui affermit la fidélité, qui remplit de fierté les enfants, qui perpétue, inviolable, le sacrement qui a uni l'homme et la femme devant la face de Dieu. Epoux, sanctifiez vos épouses par l'exemple de vos vertus ; donnez-leur la gloire de pouvoir vous imiter dans la pratique du bien et dans la piété, dans l'assiduité du travail, dans la vaillance à supporter les lourdes épreuves et les cruelles souffrances auxquelles nulle vie humaine ne saurait échapper. **D'où vient à l'époux sa joie, sa fierté de père, sinon de la maternité de la femme ?** Pourra-t-il donc jamais oublier les peines et les douleurs de son épouse, les dangers où l'expose la maternité et les sublimes sacrifices alors parfois exigés

¹⁵ Imit. I 3, ch. 5.

¹⁶ Cf. I Cor 13.

¹⁷ Cf. Eph 5, 25 à 29.

de la mère ? Et là où l'instinct et l'amour maternels ont tout accepté sans compter, se permettra-t-il, lui, dans son amour d'époux et de père, de marchander son dévouement ?

J. E. 22 avril 1942.

- 506 Il ne vous sera point difficile, chers jeunes mariés, d'élever votre esprit à une haute conception de la vie conjugale, si vous repassez attentivement, à l'aide de votre missel, les émouvantes cérémonies des épousailles, où toute la liturgie sacrée se concentre sur un point : sur le lien qui se crée alors entre l'époux et l'épouse. Quelles douces pensées, quels désirs intimes vous ont accompagnés au saint Autel ! Quelles espérances, quelles visions de bonheur ont illuminé votre marche ! Mais ce lien est un et indissoluble : *« Ego conjungo vos, je vous unis au nom de Dieu »*, a dit le prêtre, témoin de l'union que vous avez fondée ; et ce lien, que vous avez créé en vertu de la consécration et de la force d'un sacrement, l'Eglise le prend sous sa protection en inscrivant vos noms dans le grand livre des mariages chrétiens, après avoir, achevant le rite nuptial, prié Dieu, *« ut quod te auctore junguntur, te auxiliante serventur ; afin que ceux qui s'unissent par votre autorité soient gardés par votre secours »*¹⁸ »

- 507 **Le lien conjugal est un.** Regardez le paradis terrestre, première image du paradis familial ; voyez-y ce premier lien établi par le Créateur entre l'homme et la femme, ce lien dont le fils de Dieu, le Verbe incarné, dira un jour : *« Quod Deus conjunxit, homo non separet, Ce que Dieu a uni, que l'homme ne s'avise pas de le séparer »* parce que *« jam non sunt duo, sed una caro, ils ne sont plus deux mais une seule chair »*¹⁹ ».

Dans cette union de nos premiers parents au jardin de délices il y a tout le genre humain, tout le cours des générations à venir qui rempliront la terre, lutteront pour sa conquête et en tireront de force, à la sueur de leur front, un pain trempé dans l'amertume de la première faute des humains. Pourquoi donc Dieu a-t-il uni au paradis l'homme et la femme ? Non seulement pour leur confier la garde de ce jardin de félicité, mais aussi, comme s'exprime le grand théologien d'Aquin, parce que le mariage les destine à la procréation et à l'éducation des enfants, et à la vie de communauté familiale²⁰.

- 508 **L'unité même du lien conjugal porte le sceau de l'indissolubilité.** Certes oui, c'est un lien auquel incline la nature ; toutefois il ne s'impose point par une nécessité de nature : il résulte du libre arbitre, mais avec cette particularité que la simple volonté des contractants, si elle peut le réaliser, ne peut le défaire. Cela ne vaut pas seulement pour les noces chrétiennes, mais en général pour tout mariage valide conclu sur terre par le mutuel consentement des époux. **Le OUI que votre volonté a commandé à vos lèvres vous unit par le lien conjugal et unit en même temps vos volontés à tout jamais.** Son effet est irrévocable. Le son, expression sensible de votre consentement, passe ; mais le consentement lui-même est essentielle-

¹⁸ Rituel Romain.

¹⁹ Mt 19 - 6.

²⁰ Thom, suppl., Q. 44, a. 1.

ment immuable : il ne passe point, il est perpétuel, parce que c'est un consentement donné à la perpétuité du lien, tandis que le consentement qui ne porterait que sur une vie commune de quelque temps, ne suffirait point à constituer le mariage. L'union de vos Oui est indissoluble, de sorte qu'il n'y a pas de mariage véritable sans indissolubilité, ni d'indissolubilité sans mariage véritable²¹.

- 509** Elevez donc votre pensée, chers époux, et rappelez-vous que le mariage n'est pas seulement une œuvre de la nature, mais qu'il est pour les âmes chrétiennes un grand sacrement, un grand signe de la grâce, le signe d'une réalité sacrée : l'union du Christ avec l'Eglise, Eglise qu'il a faite sienne, qu'il a conquise de son sang afin de régénérer pour une vie nouvelle, pour la vie de l'esprit, les enfants des hommes qui croient en son nom, qui ne sont nés ni du sang, ni d'un vouloir charnel, ni d'un vouloir d'homme, mais de Dieu²². Le sceau et la lumière du sacrement qui surélève et pour ainsi dire « trans-nature » l'œuvre de la nature, donne au mariage une noblesse d'honnêteté sublime qui comporte non seulement l'indissolubilité, mais encore tout ce qui est signifié par le sacrement²³.
- 510** Mais si la volonté des époux, qui ont passé le contrat, ne peut rompre le lien du mariage, l'autorité supérieure aux époux que le Christ a établie pour la vie religieuse des hommes, en aura-t-elle peut-être les moyens ? *Le lien du mariage est si fort que, lorsque l'usage des droits conjugaux l'a porté à sa pleine stabilité, nulle puissance au monde — pas même la Nôtre, qui est celle du Vicaire du Christ — ne saurait le trancher.* Nous pouvons, il est vrai, reconnaître et déclarer qu'un mariage, jugé valide lors du contrat, était nul en réalité, du fait de quelque empêchement dirimant, ou par un vice essentiel du consentement, ou par défaut de forme substantielle. Nous pouvons aussi, en certains cas déterminés et pour de graves raisons, dissoudre les mariages dépourvus de caractère sacramental. Nous pouvons enfin, pour une raison juste et proportionnée, trancher le lien d'époux chrétiens, annuler leur Oui prononcé devant l'autel, quand il est prouvé qu'il n'a pas été consommé par la pratique de la vie conjugale. Mais une fois consommé, le mariage demeure soustrait à toute ingérence humaine. Le Christ n'a-t-il pas ramené la communauté matrimoniale à cette dignité fondamentale que lui avait donnée le Créateur au matin du genre humain dans le paradis, à la dignité inviolable du mariage un et indissoluble ?
- 511** Jésus-Christ, le Rédempteur de l'humanité déchue, n'est pas venu supprimer, mais bien accomplir et restaurer la loi divine ; il est venu réaliser, avec plus d'autorité que Moïse, avec plus de sagesse que Salomon, avec plus de lumière que les prophètes, ce qui avait été prédit de lui, à savoir qu'il serait semblable à Moïse, que Dieu le susciterait d'entre ses frères, que la parole du Seigneur serait mise dans sa bouche et que quiconque ne l'écouterait pas, serait exterminé du milieu du peuple choisi²⁴. C'est pourquoi le Christ, par sa parole qui ne passe point, éleva l'homme dans le mariage et réhabilita la femme

²¹ Thom, suppl., Q. 41, a. 1 ; Q. 49, a. 3.

²² Jn 1 - 12 - 13.

²³ Cf. Thom, suppl., Q. 42, a. 2, ad 4 et 7.

²⁴ Cf. Deut 18 - 15 sq. ; Act 3 - 22 - 23.

que l'antiquité avait ravalée au rang d'esclave, et que le plus austère censeur de Rome avait assimilée à « un être sans frein et à un animal indomptable²⁵ ». Le Rédempteur a relevé en lui-même non seulement l'homme, mais encore la femme, puisque c'est d'une femme qu'il tient sa nature humaine, et qu'il a fait de sa Mère, bénie entre toutes les femmes, et couronnée Reine des Anges et des Saints, un miroir immaculé de vertus et de grâces pour les familles chrétiennes à travers les siècles.

- 512** Jésus et Marie sanctifièrent de leur présence les noces de Cana, c'est là que le divin Fils de la Vierge accomplit son premier miracle. Comme pour annoncer qu'il inaugurerait sa mission dans le monde et le règne de Dieu par la sanctification de la famille et de l'union conjugale source de vie. *C'est là que commença l'anoblissement du mariage, qui allait monter au rang des signes visibles producteurs de la grâce sanctifiante et devenir le symbole de l'union du Christ et de l'Eglise²⁶ ;* union indissoluble et inséparable, nourrie de l'amour absolu et sans limite qui jaillit du Cœur du Christ. Comment l'amour conjugal pourrait-il symboliser semblable union, s'il était délibérément retenu dans des limites, restreint par des conditions, sujet à dissolution, flamme d'amour qui ne brûle qu'un temps ? Non, porté à la haute et sainte dignité de sacrement, si intimement lié à l'amour du Rédempteur et à l'œuvre de la rédemption, si fortement marqué de cet amour et de cette œuvre, il ne peut être et on ne peut le dire qu'indissoluble et perpétuel.
- 513** En face de cette loi d'indissolubilité, les passions, bridées et réprimées dans la libre satisfaction de leurs appétits désordonnés, ont cherché de tout temps et de toutes manières à en secouer le joug, n'y voulant voir qu'une dure tyrannie qui charge arbitrairement la conscience d'un poids insupportable, qu'un esclavage qui répugne aux droits sacrés de la personne humaine. C'est vrai, un lien peut constituer parfois un fardeau, une servitude comme les chaînes qui entravent le prisonnier. Mais il peut être aussi un puissant secours, une garantie de sécurité, comme la corde qui lie l'alpiniste à ses compagnons, ou comme les ligaments qui unissent les parties du corps humain et le rendent libre et dégagé dans ses mouvements : tel est bien le cas de l'indissoluble lien conjugal.
- Cette loi d'indissolubilité apparaîtra à la réflexion comme une manifestation de vigilant amour maternel, surtout si vous la considérez dans la lumière surnaturelle où le Christ l'a placée.** Parmi les difficultés, les heurts, les convoitises que peut-être la vie sèmera sur vos pas, vos âmes unies sans possibilité de séparation ne se trouveront ni isolées ni désarmées : la toute puissante grâce divine, fruit spécial du sacrement, sera toujours avec vos deux âmes, pour soutenir à chaque pas leur faiblesse, pour alléger leurs sacrifices, pour leur donner force et consolation jusque dans les épreuves les plus dures et les plus longues. Lorsque l'obéissance à la loi divine exigera de repousser les flatteries des joies terrestres entrevues à l'heure de la tentation et de renoncer à « refaire sa vie », la grâce sera encore là pour rappeler dans tout leur relief les enseignements de la foi, à savoir : que la seule vraie vie qui ne doive jamais être exposée, est celle du ciel ; celle

²⁵ Ti. Live, Ab urbe condita, l. 34, ch. 2.

²⁶ Eph 5 - 32.

précisément que ces renoncements, si pénibles qu'ils puissent être, garantissent ; renoncements qui sont, comme tous les événements de la vie présente, quelque chose de provisoire, destiné simplement à préparer l'état définitif de la vie future ; laquelle sera d'autant plus heureuse et radieuse que les époux auront accepté avec plus de courage et de générosité les inévitables afflictions du pèlerinage d'ici-bas.

- 514 « Voilà, serez-vous peut-être tentés de dire, des considérations bien austères en cette heure où tout nous sourit dans le sentier qui s'ouvre devant nous. Est-ce que notre mutuel amour, dont nous sommes tellement sûrs, ne nous garantit pas l'indéfectible union de nos cœurs ? »

Bien-aimés fils et filles, rappelez-vous l'avertissement du Psalmiste : *Si le Seigneur ne prend pas la cité sous sa garde, c'est en vain que veille la sentinelle*²⁷. Même cette cité si belle et si forte de votre présente félicité, il n'y a que Dieu qui puisse la maintenir intacte, par sa loi et par sa grâce. Tout ce qui est simplement humain est trop fragile, trop précaire, pour se suffire à soi-même : *c'est votre fidélité aux commandements de Dieu qui assurera l'inviolable fermeté de votre amour et de votre joie parmi les vicissitudes de la vie.*

J. E. 4 novembre 1942.

- 515 C'est une vertu délicate entre toutes que la fidélité symbolisée par l'anneau nuptial. Avant d'être formulée et promulguée par le Christ, elle avait été inscrite par le Créateur au cœur des Justes. D'où la mémorable et célèbre parole de Job sur le pacte conclu avec ses yeux de s'abstenir de tout regard impur.
- 516 *A cette austère réserve, privilège d'un cœur maître de soi-même, comparez la conduite de tant de chrétiens qui ont été dès leur naissance lavés dans l'eau de régénération et élevés dans la rayonnante lumière de l'Évangile. Pareils aux enfants toujours portés à découvrir une exagération dans les angoisses de la sollicitude maternelle, ils sourient des anxiétés morales de leur Mère l'Église. Et pourtant elle n'est pas seule à s'inquiéter : tous les honnêtes gens, même éloignés du christianisme, jettent un cri d'alarme. Dans les rues, sur les plages, aux spectacles, femmes et jeunes filles se présentent et s'exposent sans pudeur aux regards indiscrets et sensuels, aux contacts déshonnêtes, aux familiarités d'indécentes promiscuités. Comme les passions bouillonnent dans ces rencontres ! A supposer même que par une sorte de miracle on n'aille pas jusqu'à l'extrême, jusqu'à la chute dans l'infidélité consommée, quelle différence discernez-vous entre de pareilles mœurs et la conduite des malheureux qui foulent ouvertement aux pieds toute pudeur ?*
- Il y a des hommes qui ont le sentiment de l'honneur, et qui tolèrent que leur fiancée ou leur épouse accepte de la part d'autres hommes l'audace de pareils regards et de pareilles familiarités ; il y a des fiancées et des épouses qui ont une haute conscience de leur dignité, et qui en viennent à permettre à leur fiancé ou à leur mari ces libertés et ces familiarités à l'égard d'autres femmes : voilà qui*

ne peut s'expliquer que par un fléchissement du sens moral. Pour se révolter contre ces graves outrages à la fidélité sacrée d'un légitime et chaste amour, ne suffit-il point de la moindre étincelle d'honnêteté ?

J. E. 18 novembre 1942.

- 517 Pas n'est besoin d'une vaste connaissance ou d'une riche expérience de l'histoire et des événements de la vie familiale pour savoir combien sont fréquentes les lamentables chutes qui renversent et tuent de sincères et ingénues amours, ni surtout pour comprendre ces faiblesses, volages comme la passion, mais dont la meurtrissure laisse, même après le pardon, même après la séparation, une brûlante cicatrice au fond des deux cœurs. Nous nous proposons de vous parler aujourd'hui non pas tant du chemin qui conduit peu à peu à la faute et à l'abîme, que **des imprudences et des misères par où l'époux fidèle fraie inconsciemment à son conjoint le chemin du péril.** Imprudences et misères que Nous pouvons réduire à trois chefs : **la légèreté, l'excessive austérité, la jalousie.**
- 518 LA LÉGÈRETÉ est l'écueil des premiers mois surtout, alors que le sourire et les vagissements des bébés ne sont pas encore venus épanouir et mûrir l'esprit des parents. Mais ce danger se prolonge bien au-delà, quand il est, plus encore que par l'ardeur de la jeunesse, favorisé et entretenu par le manque de caractère. Dans l'illusion gardée et cultivée avec complaisance que dans le mariage tout est permis, les époux prennent parfois les libertés les plus imprudentes. Voici un mari qui conduit, sans le moindre scrupule, sa jeune femme à des divertissements scabreux, pour ne pas dire coupables ; il croit la récréer sans malice et il pense peut-être l'initier ainsi à l'expérience de la vie. A moins d'avoir cet esprit sérieux et vraiment chrétien qui donne la liberté de caractère, la femme s'y laissera le plus souvent entraîner sans résistance et, si elle oppose un semblant de réaction, elle sera, au fond d'elle-même, heureuse de ne pas réussir à dissuader son mari. Supposez que jusqu'au mariage son innocence ait été entourée et gardée, plutôt que véritablement formée dans son cœur, par la vigilante sollicitude de parents chrétiens, vous la verrez accepter volontiers, encore qu'elle rougisse un peu, de satisfaire une certaine curiosité dont elle ne sent pas clairement l'inconvenance et le danger. Si au contraire sa vie de jeune fille a été mondaine, dissipée, elle s'estimera heureuse de pouvoir se libérer — honnêtement, pense-t-elle, puisqu'elle se trouve en compagnie de son mari — de ce reste de retenue que son jeune âge lui imposait naguère.
- 519 D'une excessive liberté dans les spectacles et les divertissements à un relâchement d'esprit et de conscience dans les lectures, il n'y a qu'un pas. Ici, outre les attraits que nous venons de relever, entre en scène un appas plus subtil encore : l'amour tel que le décrivent les romans, cet amour qui semble si bien rendre les sentiments, légitimes certes, qu'éprouvent l'un pour l'autre les époux. Le romancier, ses héros et ses héroïnes disent avec tant de vivacité, en des phrases si ferventes et si raffinées, ce qui même dans les entretiens les plus confidentiels ne saurait ou n'oserait s'exprimer avec pareille efficacité et avec la même flamme ! Si ces lectures apparemment

²⁷ Ps 126, 1.

avivent l'amour, en réalité elles excitent l'imagination et les sens, et l'esprit n'en est que plus faible encore et plus désarmé en face des immanquables tentations. Ces récits tour à tour d'infidélités, de fautes, de passions illégitimes ou violentes, il n'est pas rare qu'ils enlèvent à la mutuelle affection des époux quelque chose de sa pureté, de sa noblesse, de sa sainteté : les vues et les sentiments chrétiens en sont faussés et l'amour conjugal se change en un amour purement sensuel et profane, oublieux de la haute fin des noces chrétiennes.

- 520 Lors même qu'ils n'auraient rien d'immoral ou de scandaleux, le fait de se nourrir habituellement de lectures et de spectacles romanesques, établit la sensibilité, le cœur et l'imagination dans une atmosphère de fantaisie, dans une atmosphère étrangère à la vie réelle. Episodes romanesques, aventures sentimentales, vie galante, vie facile, commode, capricieuse, brillante, qu'est-ce que tout cela, sinon des inventions fantaisistes d'auteurs qui ne surveillent point leur talent, ne se soucient nullement des difficultés économiques et ne se gênent pas de mettre leurs œuvres en contradiction sur d'innombrables points avec la réalité pratique et concrète ? *L'abus de pareilles lectures et de pareils spectacles, quand même, pris en particulier, ils ne seraient pas répréhensibles, finit par fausser le jugement et par tuer le goût de la vie réelle ; il ôte aux époux cette sagesse que développe en eux une vie délicieusement austère de travail, de sacrifice et d'attentive vigilance parmi les soucis d'une famille florissante et nombreuse.*

Considérez, d'une part, le mari qui n'arrive point à gagner à la sueur de son front de quoi suffire à toutes les dépenses d'une vie de luxe : et de l'autre, la femme qui, chargée d'enfants et de soucis, limitée dans ses moyens, ne saurait changer d'un coup de baguette magique son modeste foyer en un château de conte de fées : dites si, à côté de ces fantaisies romanesques, ces journées toujours égales, vides d'événements extraordinaires, ne sembleront pas bien mesquines à ces époux ? Pour celui qui ne cesse de vivre dans un rêve doré, le réveil est trop amer, et la tentation trop vive de le prolonger, ce rêve, et de le continuer dans la vie réelle. *Que de drames d'infidélité ont leur origine là et pas ailleurs.* Et si, demeuré fidèle, l'un des époux pleure sans y rien comprendre les égarements du coupable toujours cher et toujours aimé, il est loin de soupçonner toute la part de responsabilité qui lui revient à lui-même dans ce glissement qui a fini par amener la chute. Il ignore que, *dès que l'amour conjugal vient à perdre sa sérénité, gage de santé, sa forte tendresse et sa sainte fécondité, pour ne plus ressembler qu'aux amours égoïstes et profanes, il est facilement tenté de rechercher ailleurs sa pleine jouissance.*

- 521 Non moins imprudents les maris qui, pour faire plaisir à leur femme ou pour satisfaire leur propre vanité, l'encouragent à s'abandonner dans les vêtements et la conduite de la vie aux extravagances les plus hardies de la mode.

Ces jeunes femmes irréfléchies, lancées par là, à l'aventure, ne se figurent peut-être point à quels dangers elles **exposent leur propre conduite et celle des autres**. N'allez pas chercher ailleurs l'origine de nombreux scandales dont s'étonnent beaucoup de gens, mais non pas ceux qui réfléchissent sur les cheminements du mal, non pas les sages amis qui avaient à temps signalé le danger, et qu'on n'a pas écoutés.

- 522 *La vertu tient le juste milieu ; l'excès d'indulgence a pour pendant l'EXCÈS DE RIGUEUR.* L'excès de rigueur se présente certes rarement, mais il s'en rencontre des exemples. La rigueur excessive qui ferait du foyer domestique une triste demeure sans lumière ni joie, sans saines et honnêtes récréations, sans vastes horizons d'action, pourrait provoquer les mêmes désordres que la légèreté. Qui ne voit que, plus la contrainte est rigoureuse, plus la réaction risque d'être violente ? La victime de cette tyrannie — l'homme ou la femme, et peut-être l'opresseur lui-même — sera tôt ou tard tenté de briser la vie conjugale. Mais si les ruines et les effets de la légèreté ne tardent pas à ouvrir les yeux et à ramener les coupables à de meilleurs sentiments et à une vie plus sérieuse, c'est à un défaut de rigueur qu'on a coutume d'imputer les égarements causés par une austérité exaspérante ; la rigueur se fera alors plus âpre encore et on verra croître le mal qu'il a causé et la réaction qu'il provoque.

Gardez-vous de ces deux extrêmes, de cet excès d'indulgence et de cet excès de rigueur, et *pratiquez la modération, qui est le sens de la mesure et de l'à-propos.* Que le mari soit heureux de voir sa femme s'habiller et paraître avec une élégance décente, conforme à ses moyens et à sa condition sociale ; qu'il l'y encourage, qu'il lui fasse le plaisir, au besoin, de quelques gracieux cadeaux, qu'il la complimente aimablement sur son charme et sa grâce. Qu'à son tour la femme bannisse de son foyer tout ce qui heurte l'esprit ou le sens de la beauté, qu'elle évite toute sévérité qui pèserait sur le cœur de son mari. Qu'ils aiment à lire ensemble des livres beaux, bons et utiles, qui les instruisent, étendent leurs connaissances générales et professionnelles, les tiennent au courant des événements, augmentent leurs connaissances religieuses et les maintiennent fermes dans la foi et la vertu. Qu'ils s'accordent avec générosité et mesure les sains et honnêtes divertissements qui donnent le repos et maintiennent dans la joie. Ils trouveront toujours dans ces livres et ces plaisirs matière à agréables conversations et discussions. Que chacun aime à voir son conjoint exceller dans son activité professionnelle ou sociale, se faire aimer par sa souriante amabilité dans le cercle de leurs communs amis ; qu'ils ne prennent jamais ombrage l'un de l'autre.

- 523 **Un dernier écueil à éviter est LA JALOUSIE, qui peut provenir de la légèreté ou de la rigueur.** C'est un péril entre tous dangereux pour la fidélité. L'incomparable psychologue que fut saint Jean Chrysostome l'a décrite avec une magistrale éloquence :

« Tout ce qu'on peut dire de ce mal, explique-t-il, n'en exprimera jamais assez la gravité. Une fois qu'un homme commence à soupçonner celle qu'il aime plus que toute chose sur terre et pour laquelle il donnerait sa vie, où pourra-t-il trouver quelque réconfort ?... Mais tandis que sans fondement ni raison le mari s'agite anxieusement parmi ses soupçons, sa pauvre et malheureuse femme est encore plus gravement tourmentée. Celui qui devrait être le consolateur de toutes ses peines et son appui, se montre cruel et n'a pour elle que des sentiments hostiles... Un homme jaloux est prêt à tout croire, à accueillir toutes les dénonciations sans discerner le vrai du faux, plus porté qu'il est à écouter celui qui confirme ses soupçons que celui qui voudrait les dissiper... Les sorties, les entrées, les paroles, les regards, les moindres soupirs, tout est épié ; la pauvre femme doit supporter

tout cela en silence ; enchaînée pour ainsi dire au lit conjugal, elle ne peut se permettre le moindre pas, la moindre parole, le moindre soupir²⁸ ».

Faut-il s'étonner qu'une pareille vie devienne intolérable ? Faut-il s'étonner que, faute de la lumière et de la force que donne une véritable vertu chrétienne, on s'évade de cette vie, qu'on la fuie, pour le naufrage de la fidélité ?

- 524 Jeunes époux, l'esprit chrétien est joyeux sans frivolité, sérieux sans rigueur excessive ; il ne se laisse pas aller aux soupçons téméraires, il fait confiance au mutuel amour fondé sur l'amour de Dieu : cet esprit assurera votre fidélité mutuelle, votre fidélité sincère et sacrée.

J. E. 9 décembre 1942.

- 525 Nous parlions récemment des écueils où il arrive que vienne se heurter la fidélité des jeunes époux et Nous les mettions en garde contre les imprudences où ils peuvent facilement tomber. Mais en même temps ces écueils ne sont que des occasions d'épreuves. Or c'est de ces **épreuves de la fidélité** que Nous voulons vous entretenir aujourd'hui, chers jeunes époux, en pensant à la fois aux douleurs qui peuvent s'abattre sur la partie elle-même restée fidèle et aux tentations que peuvent éveiller en elle ces douleurs. Ces épreuves peuvent provenir d'une faute ou d'une imprudence de l'autre partie sans que celui ou celle qui en souffre y ait la moindre responsabilité ; elles peuvent aussi se produire sans la moindre faute de la part d'aucun des époux. Mais il en va toujours de ces épreuves comme de toutes celles que la Providence permet dans ses insondables desseins : avec la grâce et l'effort il est toujours possible d'en sortir plus fort et plus grand.

- 526 **La première de ces épreuves, et la plus sensible, c'est LA TRAHISON.**

Hélas ! Elle n'est pas rare. Il y a certes bien loin de la simple fréquentation superficielle et passagère à l'abandon du foyer ; mais l'écart le plus léger blesse profondément un cœur loyal qui s'était donné pleinement et sans réserve aucune. Et puis c'est toujours là le premier pas sur une pente glissante ; d'autre part, pour l'époux — ou l'épouse — blessé et trompé, c'est la pente de la tentation, peut-être le prétexte du premier pas de la descente. Et s'il manque de force pour supporter l'épreuve et en triompher, il tombe lui-même plus bas encore, et voilà que toute la trame de la tragédie se forme et s'achève.

Mais si un premier instant d'égarement a conduit à l'infidélité ; s'il s'en est suivi un lien qui s'est peu à peu resserré ; si enfin, loin des siens, l'infidèle mène une vie de légèreté ou fonde un foyer illégitime, c'est le comble de l'épreuve, le comble de la souffrance, le comble de la tentation ; veuvage plus triste que la mort, puisqu'il ne laisse ni la consolation des larmes répandues sur une tombe aimée, ni la possibilité de rebâtir le nid. La vie est brisée, mais non éteinte, et elle continue dans une épreuve qui a quelque chose de terrible. Et pourtant, comme cette épreuve grandit celui ou celle qui la porte dignement, saintement ! Grande, héroïque dans son affliction, admirez-la, cette femme, cette mère, qui doit à elle seule

²⁸ De Virginitate.

élever et éduquer sa famille ! mais celle du père trahi est une angoisse plus vive encore et plus amère : il ne peut donner une seconde mère à ses enfants qui sont encore petits et ont besoin de caresses, il ne peut remplacer celle qui les a abandonnés. Oh ! que le cœur saigne à la pensée que ces petits finiront, avec les ans, — sans même qu'on ait besoin de leur révéler les désordres d'un père ou d'une mère qui vit au loin — par comprendre leur malheur.

- 527 Quelle horrible tentation alors d'en finir avec la vie ou de se faire une existence nouvelle et un foyer nouveau ! Mais, si la tempête fait rage dans le cœur, le phare du devoir demeure immobile sur le rivage de la vie : devoir rigoureux qui de ses rayons de lumière travaille la conscience et commande de rester fidèle au serment réciproque violé et foulé aux pieds par l'autre conjoint.

- 528 L'époux coupable ne rompt pas toujours la vie commune : mais son infidélité, surtout si elle s'accompagne de manières rudes et grossières, rend la vie commune de plus en plus difficile et pour ainsi dire intolérable. Certes, *il y a des cas où le droit, sans porter atteinte au lien conjugal, permet à l'époux innocent de se séparer du coupable*. Mais, à moins que le danger de scandale ou l'intérêt supérieur des enfants ou quelque autre raison grave n'exigent la séparation, *la charité, qui s'accommode de tout²⁹, invite et porte au silence et à la patience, pour reconquérir un cœur égaré*. Que de fois, cette attitude eût rendu possible la réconciliation ! A l'égarément passager eût pu succéder l'amendement, la réparation, le rachat du passé par une vie exemplaire qui eût enfoui toutes choses dans l'oubli. Mais si la partie innocente ne se laisse pas gagner par la charité, si elle s'emporte, un cœur près de se repentir ou déjà repentant se voit repoussé dans un abîme plus profond encore que celui d'où il cherchait à remonter. On connaît de sublimes pardons !

Il arrive, quelquefois, vous le savez bien, que le mari resté fidèle à une épouse toujours bien-aimée rentre d'une longue absence, peut-être d'un camp de prisonniers de guerre, à son cher foyer, et qu'il y voie le sourire ou qu'il y entende le vagissement d'un de ces berceaux qu'on a justement et douloureusement appelés « *les berceaux tragiques* ». Il se laisse émouvoir par la pitié : après un moment d'hésitation et de lutte intérieure, il s'approche et se penche sur ce berceau, il baise au front le bébé, victime innocente lui aussi, il l'adopte comme son enfant. Certes le devoir n'oblige pas à cet héroïsme. Il y a même des cas où la raison peut le déconseiller. Mais comment refuser son admiration à ces héros de la fidélité et de la charité ?

- 529 **Une autre épreuve menace la fidélité, une épreuve plus fréquente encore que la trahison : c'est LA MÉCONNAISSANCE, par l'un des époux, DE LA SAINTÉTÉ DU DEVOIR CONJUGAL.** De peur de voir se multiplier les charges de famille, par crainte de la fatigue, de la souffrance d'un danger qu'on exagère parfois, par la crainte incomparablement plus futile de sacrifier quelque ligne de son élégance, quelque lambeau de sa vie de plaisir et de liberté, quelquefois aussi par sécheresse de cœur ou étroitesse d'esprit, par mauvaise humeur ou par l'illusion d'une vertu mal comprise, **l'un de ces époux se refuse à l'autre ou ne se prête qu'en marquant son mécontentement et ses appréhen-**

²⁹ I Cor 13 - 7

sions. Nous ne parlons évidemment pas ici du coupable accord de deux époux qui veulent fermer leur foyer à la bénédiction des enfants.

Cette épreuve est bien dure pour une épouse ou un époux attaché à son devoir. Qu'elle se renouvelle, qu'elle se prolonge, qu'elle devienne permanente et comme définitivement décrétée, la tentation naîtra facilement de chercher ailleurs une compensation illicite. Saint Paul le dit expressément :

« Ne vous soustrayez pas l'un à l'autre si ce n'est d'un commun accord, pour un temps, afin de vaquer à la prière ; puis remettez-vous ensemble, de peur que Satan ne vous tente par suite de votre incontinence ^{29 b1a} ».

- 530 *Si accablante que soit l'épreuve, il en faut sortir victorieux. C'est un malheur que de succomber. Ne fallait-il pas lutter et prier ? « Priez, afin que vous n'entriez pas en tentation ³⁰ ».* Si la volonté n'en est pas moins vaincue, ce malheureux a-t-il fait, avec la lutte et la prière, tout ce qu'il devait, tout ce qu'il pouvait ? Il lui restait encore une grande et belle tâche. Ce mari, cette femme qu'on aime et à qui on a lié sa propre vie, est une âme bien chère, et cette âme est en danger ; elle est même plus qu'en danger, puisqu'elle vit habituellement *en état de péché mortel, d'où elle ne sortira que par le repentir et la volonté d'accomplir son devoir à l'avenir.* Et n'aurait-on pas à cœur de faire tout, absolument tout, coûte que coûte, pour la sauver ?

N'est-ce pas là *un des premiers devoirs de la fidélité et le plus urgent des apôtats ?* Apostolat difficile, mais qu'un amour puissant et fort rendrait efficace ? Sans doute, il y faut de la constance, une douce et patiente énergie, il faut de la persuasion, il y faut la prière, une prière fréquente et intense, suppliante et confiante ; il y faut l'amour, l'amour de tous les instants, un amour délicat, tendre, prêt à tous les sacrifices, à toutes les concessions qui ne soient pas contre la conscience, un amour prompt à satisfaire, à prévenir les désirs, ne s'agirait-il que d'un innocent caprice, pour reconquérir le cœur égaré et le reconduire sur le sentier du devoir.

Tout cela, objectera-t-on peut-être, ne réussira pas toujours. Quand même cela ne réussirait qu'une fois, une seule, il vaudrait la peine de s'y mettre résolument. Aussi longtemps qu'on n'a pas accompli cet effort à fond, de toutes façons, avec persévérance, on ne peut pas dire qu'on a tout fait. Et aussi longtemps qu'on n'a pas tout tenté, on n'a pas le droit de désespérer du succès. Il y va d'une âme, d'une âme si précieuse ! Et même si on ne parvient pas à triompher de l'obstination ou de la pusillanimité du coupable, la lutte n'en aura pas moins l'avantage de tremper la volonté de l'époux innocent et de le maintenir, à travers l'épreuve, dans une irréprochable fidélité.

- 531 Nous rangions récemment **LES SÉPARATIONS FORCÉES** parmi les **ennemis de l'union conjugale** : Nous devons aujourd'hui les compter parmi les **épaves de la fidélité**. Ici, aucun des deux époux n'est coupable, mais l'épreuve n'en est pas moins dure et périlleuse. Nous ne revenons maintenant à ce sujet que pour vous signaler une forme particulière de ces séparations, séparations partielles et dont aucun étranger ne s'aperçoit, mais qui n'en est pas moins

grave et pénible. Nous voulons parler des maladies, des infirmités qui imposent, parfois pour longtemps, une continence parfaite, tandis qu'on continue à vivre ensemble, à s'aimer comme le premier jour et à vouloir vivre chrétiennement ? Pour conserver alors à la fidélité son indéfectible perfection et son exquise délicatesse, **il faut un amour fort et une foi vive.** Il faut alors veiller, lutter, prier, fortifier l'âme, le cœur, les sens par la divine nourriture de l'Eucharistie. Il faut alors élever l'esprit vers l'idéal du vrai et noble amour qui dépasse incomparablement le pauvre amour purement humain, toujours plus ou moins égoïste. Quelle épreuve, quelle heure que celle-là ! C'est l'épreuve et l'heure où l'amour conjugal se confond avec l'amour du prochain envers le pauvre blessé sur la route de Jéricho, pour le secourir, pour le soigner, pour le consoler, pour l'aimer comme on s'aime soi-même. Et quel prochain est plus proche du mari que sa femme, et plus proche de l'épouse que son mari ? L'un devient alors pour l'autre le bon Samaritain ou la bonne Samaritaine, et l'affectueuse assistance, les soins et la prière mettent un nouveau sceau à la fidélité jurée devant Dieu et devant les hommes. **A ceux qui savent ainsi s'élever, lutter et prier, vivre de Dieu, la grâce ne sera jamais refusée.**

AI. aux Curés et Prédicateurs de Rome, 22 février 1944.

- 532 *Il faut que la vie conjugale soit revêtue et entourée de ce respect dont elle a été ornée dès l'origine par la nature saine et intègre aussi bien que par la Révélation, respect pour les forces dont Dieu a merveilleusement pourvu la nature en vue d'éveiller de nouvelles vies, d'édifier la famille, de conserver le genre humain. L'éducation des jeunes à la chasteté des pensées et des affections, à la continence avant le mariage, n'est pas le but dernier auquel tend la pédagogie chrétienne, mais bien la preuve de son efficacité pour former l'esprit contre les dangers qui menacent la vertu. Le jeune homme qui affronte et soutient victorieusement la lutte pour la pureté, observera aussi les autres commandements de Dieu, et sera apte à fonder une famille conforme aux desseins du Créateur.* Comment au contraire espérer et attendre la chasteté et la fidélité conjugales de la part d'un jeune homme qui ne sait jamais se vaincre lui-même, dominer ses passions, rejeter les invitations perfides et les mauvais exemples, et qui s'est permis avant le mariage tous les désordres des mœurs ?

S. C. du Saint-Office ; décret du 1er avril 1944.

- 533 Au cours des dernières années ont paru certains écrits consacrés aux fins du mariage, aux relations et à l'ordre de ces fins entre elles. **On y avance que la procréation n'est pas la fin primaire du mariage, ou que les fins secondaires ne sont pas subordonnées à la fin primaire, mais en sont indépendantes.** Les auteurs de ces publications définissent, chacun à sa façon, la fin primaire du mariage ; pour l'un, c'est l'achèvement des époux et leur perfection personnelle par la communauté entière de vie et d'action ; pour d'autres, l'amour mutuel des conjoints et leur union, qu'entretient et perfectionne le don, corps et âme, de la personne ; et ainsi de suite. Dans ces mêmes écrits on se sert parfois de mots employés par l'Eglise dans ses enseignements (fin primaire, secondaire) en leur donnant un sens différent de celui que leur attribuent

^{29 b1a} I Cor 7 - 5.

³⁰ Mt 26 - 41.

communément les théologiens. Ces innovations de pensée et de langage étant de nature à engendrer erreurs et équivoques, les éminentissimes Cardinaux, membres de la Sacrée Congrégation du Saint Office, préposés à la sauvegarde de la foi et des mœurs, voulant prévenir ces conséquences, ont examiné dans leur Assemblée plénière du 29 mars 1944 la question suivante :

« Peut-on admettre l'opinion de certains modernes qui nient que la fin première du mariage soit la procréation et l'éducation, ou qui enseignent que les fins secondaires ne sont pas essentiellement subordonnées à la fin primaire, mais sont également principales et indépendantes ?

Ils ont décidé de répondre : NON ; cette doctrine ne peut être admise.

Le 30 mars 1944, cette réponse fut approuvée par S. S. Pie XII qui en a ordonné la publication.

AI. à l'Union médico-biologique saint Luc, 12 novembre 1944.

534 Le cinquième commandement — *non occides, tu ne tueras pas*, — synthèse des devoirs qui regardent la vie et l'intégrité du corps humain, est fécond en enseignements, aussi bien pour le maître enseignant du haut de la chaire universitaire que pour le médecin en exercice. **Tant qu'un homme n'est pas coupable, sa vie est intangible.** Est donc illicite tout acte tendant directement à la détruire, soit que cette destruction soit comprise comme fin ou comme moyen en vue de cette fin, soit qu'il s'agisse d'une vie embryonnaire ou dans son plein développement, ou encore déjà arrivée à son terme. Dieu seul est maître de la vie d'un homme non coupable de faute entraînant la peine de mort. **Le médecin n'a pas le droit de disposer de la vie du petit enfant ni de celle de la mère ; et nul au monde, aucune personne privée, aucun pouvoir humain ne peuvent l'autoriser à détruire directement cette vie. Sa tâche n'est pas de détruire les vies, mais de les sauver.** Principes fondamentaux et immuables, que l'Eglise, au cours des dernières décennies, s'est vue dans la nécessité de proclamer à plusieurs reprises et avec toute la clarté requise contre les opinions et les méthodes contraires. Dans les résolutions et dans les décrets du magistère ecclésiastique, le médecin catholique trouve à cet égard un guide sûr pour son jugement théorique et sa conduite pratique.

535 Cependant, il y a dans l'ordre moral un vaste domaine qui requiert dans le médecin une clarté particulière quant à ses principes, et de la sûreté quant à son action : c'est le domaine dans lequel fermentent les mystérieuses énergies mises par Dieu dans l'organisme de l'homme et de la femme pour la procréation de nouvelles vies.

536 C'est une puissance naturelle dont **LE CRÉATEUR LUI-MÊME** a déterminé la structure et les formes essentielles de l'activité, avec une fin précise et des devoirs correspondants auxquels l'homme est soumis dans tout usage conscient de cette faculté. *Le but premier* (auquel les fins secondaires sont essentiellement subordonnées) *voulu par la nature dans cet usage est la propagation de la vie et l'éducation des enfants.* Seul le mariage, réglé par Dieu Lui-même dans son essence et dans ses propriétés, assure l'une et l'autre chose, autant pour le bien et la dignité de la progéniture que pour ceux des parents.

Telle est l'unique norme qui éclaire et régit toute cette délicate matière ; la norme à laquelle dans tous les cas concrets, dans toutes les questions spéciales, il convient de se conformer ; la norme enfin dont la fidèle observance garantit sur ce point la santé morale et physique de chacun des individus et de la société.

537 Il ne devrait pas être difficile au médecin de comprendre cette constante finalité profondément enracinée dans la nature, pour l'affirmer et l'appliquer avec une intime conviction dans son activité scientifique et pratique. Bien souvent à lui plus qu'au théologien lui-même on ajoutera foi, lorsqu'il préviendra et avertira que quiconque offense et transgresse les lois de la nature aura tôt ou tard à en souffrir les funestes conséquences dans sa valeur personnelle et dans son intégrité physique et psychique.

538 Voici le jeune homme qui, sous l'impulsion des passions naissantes recourt au médecin ; voici les fiancés qui, en vue de leurs noces prochaines, lui demandent *des conseils que, plus d'une fois, malheureusement, ils désirent dans un sens contraire à la nature et à l'honnêteté* ; voici les conjoints qui viennent chercher auprès de lui lumière et assistance, ou plus encore de la connivence, parce qu'ils prétendent ne pas pouvoir trouver d'autre solution ou d'autre voie de salut dans les conflits de la vie, en dehors, de l'infraction voulue aux liens et devoirs inhérents à l'usage des rapports matrimoniaux. *Ils tenteront alors de faire valoir tous les arguments ou prétextes possibles* (médicaux, eugéniques, sociaux, moraux) pour induire le médecin à donner un conseil ou à apporter une aide qui permettra la satisfaction de l'instinct naturel, en le privant cependant de la possibilité d'atteindre le but de la force génératrice de vie. *Comment pourra-t-il rester ferme en face de tous ces assauts, s'il n'a pas, lui non plus, la connaissance claire et la conviction personnelle que le Créateur lui-même a lié, pour le bien du genre humain, l'usage volontaire de ces énergies à leur but constant par un lien indissoluble qui n'admet aucun relâchement ni aucune rupture ?*

Discours au peuple de Rome, 18. 3. 1945.

539 Vous, pères de famille, souvenez-vous toujours que vous êtes responsables devant Dieu, devant l'Eglise et devant la société humaine, du bien spirituel et temporel de vos enfants.

540 Vous, fils et filles, renouvelez-vous dans le respect et l'obéissance que vous devez à ceux qui vous ont donné le jour et qui occupent auprès de vous la place de Dieu.

541 Vous, époux, souvenez-vous du moment, où, au pied de l'autel du Seigneur, vous vous promîtes solennellement et réciproquement une inviolable fidélité. Observez-la et gardez-la tout entière, sans le plus petit manquement, sans l'ombre la plus légère, et elle sera jusqu'à la fin pour vous et pour votre famille une source des plus abondantes bénédictions. Car si l'on voyait, au contraire, se répandre et dominer dans un peuple la pernicieuse peste de l'infidélité conjugale, cette faute si grave attirerait sur lui malédiction et calamités.

542 Tous unis, avec une généreuse émulation, efforcez-vous de réintégrer et de restaurer l'honnêteté et la pureté des mœurs, dans tous les domaines ; dans l'éducation des enfants, dans la formation d'une jeunesse saine, pure, sincère, saintement fière et jalouse de sa vertu. Dans tous les domaines : dans la vie du travail, dans les délassements, dans les loisirs, dans les exercices sportifs. Sinon, c'en est fini de l'honneur chrétien du peuple, c'en est fini aussi de sa dignité humaine, car « Dieu ne nous a pas appelés à l'impureté, mais à la sainteté »^{30 b1*}.

Motu proprio Decretum Ne temere, 1er août 1948.

543 Le décret *Ne temere*³¹, porté par ordre de Notre Prédécesseur Pie X, d'heureuse mémoire, avait statué (article 11) que tous ceux qui avaient été baptisés dans l'Eglise catholique, même si dans la suite ils s'en étaient séparés, étaient tenus d'observer la forme du mariage fixée au Concile de Trente.

Mais pour éviter que les mariages contractés par ceux qui, nés de parents non catholiques, avaient été baptisés dans l'Eglise catholique, mais qui dès leur enfance avaient vécu dans l'hérésie, ou le schisme, ou l'infidélité, ou sans aucune religion, ne fussent rendus nuls, il fut établi dans le Code de droit canonique que ces sortes de baptisés n'étaient pas tenus d'observer la forme canonique du mariage.

Or une expérience de trente ans révèle assez que l'exemption de la forme canonique du mariage accordée à ces sortes de baptisés dans l'Eglise catholique n'a été d'aucun avantage pour le bien des âmes ; bien plus, elle a multiplié très souvent les difficultés pour la solution des cas. C'est pourquoi il Nous a paru avantageux de retirer l'exemption en question³².

Al. aux Curés et Prédicateurs de Rome, 23 mars 1949.

544 Les hommes qui s'appliquent sérieusement à pénétrer le sens et la portée du Sacrifice de la messe ne peuvent manquer de raviver en eux-mêmes l'esprit de maîtrise de soi, de mortification, de subordination des choses terrestres aux célestes, d'obéissance absolue à la volonté et à la loi de Dieu, surtout si vous avez soin de leur inculquer ces sentiments. C'est là un besoin de l'heure présente, non moins que le zèle renouvelé pour la prière, attendu qu'aujourd'hui un grand nombre — parmi lesquels il est douloureux de voir aussi beaucoup de catholiques — vivent comme si leur fin était de se créer un paradis sur la terre, sans penser aucunement aux fins dernières, à l'au-delà, à l'éternité.

La tendance naturelle de l'homme déchu vers les choses terrestres, son incapacité de comprendre les choses de l'Esprit de Dieu^{32 b1*}, sont hélas ! favorisées, de nos jours, par la complicité de tout ce qui entoure. Souvent Dieu n'y est pas nié, ni insulté, ni blasphémé ; il est comme absent. La propagande pour une vie terrestre sans Dieu est ouverte, séductrice, continue. On a fait remarquer avec raison que généralement, même dans les

^{30 b1*} Thess 4 - 7.

³¹ Cf. No 151.

³² Cf No 156.

^{32 b1*} Cf. I Cor 2 - 14.

« films » indiqués comme moralement irréprochables, les hommes vivent et meurent comme s'il n'y avait ni Dieu, ni le Rédempteur, ni l'Eglise. Nous ne voulons pas contester ici les intentions ; mais il n'en est pas moins vrai que les conséquences de ces représentations cinématographiques neutres sont vraiment étendues et profondes. Il faut y ajouter ensuite la néfaste propagande délibérément voulue pour la formation de la famille, de la société, de l'Etat sans Dieu. C'est un torrent dont les eaux fougueuses essaient de pénétrer jusque dans le champ catholique. Combien en ont été déjà contaminés ! De bouche ils se disent encore catholiques, mais ils ne s'aperçoivent pas que leur conduite dément par les faits cette profession de foi.

545 Il n'y a donc plus de temps à perdre, pour arrêter de toutes nos forces ce glissement de nos propres rangs vers l'irrégion et pour réveiller l'esprit de prière et de pénitence. *La prédication des PREMIÈRES VÉRITÉS DE LA FOI et des FINIS DERNIÈRES, non seulement n'a rien perdu, en nos jours, de son opportunité, elle est même plus que jamais nécessaire et urgente. MÊME LA PRÉDICATION SUR L'ENFER.* Sans doute, il faut traiter ce sujet avec dignité et avec sagesse. *Mais quant à la substance de cette vérité, l'Eglise a, devant Dieu et devant les hommes, le devoir sacré de l'annoncer, de l'enseigner, sans aucune atténuation, telle que le Christ l'a révélée, et il n'y a aucune circonstance de temps qui puisse diminuer la rigueur de cette obligation. Elle lie, en conscience, chaque prêtre auquel, dans le ministère ordinaire ou extraordinaire, est confié le soin d'instruire, d'avertir et de guider les fidèles.* Il est vrai que le désir du ciel est un motif en soit plus parfait que la crainte des peines éternelles ; mais il ne s'ensuit pas que pour tous les hommes aussi ce soit le motif le plus efficace pour les retenir éloignés du péché et pour les convertir à Dieu.

546 Méditez, chers fils, les paroles que le Seigneur, à la veille de sa passion, adressa à l'apôtre Pierre : « Voici que Satan vous a réclamés pour vous cribler comme le froment³³ » ; paroles d'une impressionnante signification, au moment où nous vivons. Elles s'appliquent non seulement aux pasteurs, mais encore à tout le troupeau. **DANS LES FORMIDABLES CONTROVERSES RELIGIEUSES DONT NOUS SOMMES TÉMOINS**, on ne peut compter vraiment que sur les fidèles qui prient et qui s'efforcent, même au prix de grands renoncements, de conformer leur vie à la loi divine. Tous les autres — dans l'ordre spirituel — et il s'agit de cet ordre — s'offrent à découvert aux coups de l'ennemi.

547 Un autre effet de la messe pour les hommes, salutaire non seulement pour eux mais encore pour leurs familles, sera qu'ils fermeront les yeux et le cœur à tout ce qui, dans la presse, dans le film, dans les spectacles, offense la pudeur et viole la loi morale. Où donc, en effet, sinon ici, devra vraiment être pratiqué l'esprit de pénitence et d'abnégation en union avec le Christ ?

Quand on songe, d'une part, aux *crudités nauséabondes* et aux *impudicités* exposées dans les journaux, dans les revues, sur l'écran, sur les scènes, et, d'autre part, à l'*inconcevable aberration des parents qui vont avec leurs enfants se délecter*

³³ Lc 22 - 31.

de pareilles horreurs, la rougeur monte au visage, rougeur de honte et de mépris. LA LUTTE CONTRE CETTE PESTE, spécialement en en signalant les manifestations aux autorités publiques, a déjà obtenu des résultats réconfortants, et Nous nourrissons l'espoir qu'elle deviendra de plus en plus efficace et bienfaisante.

- 548 Nous attendons de l'assistance en commun des hommes à la sainte messe encore un autre fruit d'une importance capitale : Nous voulons dire *l'esprit de filiale docilité et d'attachement total au Pontife romain ainsi que de fraternelle et étroite union entre eux, chaque fois qu'il s'agit de défendre la cause de l'Eglise.*

Al. aux Congrès des médecins catholiques, 29 septembre 1949.

- 549 **La morale naturelle et chrétienne, enfin, maintient partout ses droits imprescriptibles ;** c'est d'eux, et non de considérations de sensibilité, de philanthropie matérialiste, naturaliste, que dérivent les principes essentiels de la déontologie médicale : dignité du corps humain, prééminence de l'âme sur le corps, fraternité de tous les hommes, domaine souverain de Dieu sur la vie et sur la destinée.

Nous avons déjà eu mainte occasion de toucher un bon nombre de points particuliers concernant la **morale médicale.**

Mais voici que se pose au premier plan une question, qui réclame avec non moins d'urgence que les autres, la lumière de la doctrine morale catholique : celle de la **fécondation artificielle.** Nous ne pouvons laisser passer l'occasion présente d'indiquer brièvement, dans les grandes lignes, le jugement moral qui s'impose en cette matière.

- 550 1. La pratique de cette fécondation artificielle, *dès lors qu'il s'agit de l'homme,* ne peut être considérée ni exclusivement, ni même principalement, du point de vue biologique et médical, en laissant de côté celui de la morale et du droit.

- 551 2. **La fécondation artificielle, hors du mariage, est à condamner purement et simplement comme immorale.**

Telle est en effet la loi naturelle et la loi divine positive, que la procréation d'une nouvelle vie ne peut être le fruit que du mariage. Le mariage seul sauvegarde la dignité des époux (principalement de la femme dans le cas présent), leur bien personnel. De soi, seul il pourvoit au bien et à l'éducation de l'enfant.

Par conséquent, sur la condamnation d'une fécondation artificielle hors de l'union conjugale, **aucune divergence d'opinions n'est possible entre catholiques.** L'enfant conçu dans ces conditions serait, par le fait même, illégitime.

- 552 3. **La fécondation artificielle dans le mariage, mais produite par l'élément actif d'un tiers, est également immorale et, comme telle, à réprover sans appel.** Seuls les époux ont un droit réciproque sur leur corps pour engendrer une vie nouvelle, droit *exclusif, incessif, inaliénable.* Et cela doit être en considération aussi de l'enfant. A quiconque donne la vie à un petit être, la nature impose, en vertu même de ce lien, la charge de sa conservation et de son éducation. Mais

entre l'époux légitime et l'enfant, fruit de l'élément actif d'un tiers (*l'époux fut-il consentant*), il n'existe aucun lien d'origine, aucun lien moral et juridique de procréation conjugale.

- 553 4. **Quant à la licéité de la fécondation artificielle dans le mariage,** qu'il Nous suffise, pour l'instant, de rappeler ces principes de droit naturel : le simple fait que le résultat auquel on vise est atteint par cette voie ne justifie pas l'emploi du moyen lui-même ; ni le désir, en soi très légitime chez les époux, d'avoir un enfant, ne suffit à prouver la légitimité du recours à la fécondation artificielle qui réaliserait ce désir.

- 554 Il serait faux de penser que la possibilité de recourir à ce moyen pourrait rendre valide le mariage entre personnes inaptes à le contracter du fait de l'empêchement d'impuissance.

D'autre part, il est superflu d'observer que l'élément actif ne peut jamais être procuré licitement par des actes contre nature.

- 555 Bien que l'on ne puisse a priori exclure de nouvelles méthodes, pour le seul motif de leur nouveauté, néanmoins, **en ce qui touche la fécondation artificielle,** non seulement il y a lieu d'être extrêmement réservé, mais **il faut absolument l'écartier.** *En parlant ainsi, on ne proscriit pas nécessairement l'emploi de certains moyens artificiels destinés uniquement soit à faciliter l'acte naturel, soit à faire atteindre sa fin à l'acte naturel normalement accompli.*

Qu'on ne l'oublie pas : seule la procréation d'une nouvelle vie selon la volonté et le plan du Créateur porte avec elle, à un degré étonnant de perfection, la réalisation des buts poursuivis. Elle est, à la fois, conforme à la nature corporelle et spirituelle et à la dignité des époux, au développement normal et heureux de l'enfant.

Let. Après des années, à la J. A. C. de France, 7 mai 1950.

- 556 *Qu'ils entendent aussi, nos chers fils et chères filles, l'exhortation pressante que nous leur renouvelons en faveur de la famille chrétienne !* Fidèle à la tradition séculaire de l'Eglise, le « Jacisme » dès l'origine s'est proposé d'élever, au sens plénier du terme, ceux qui se consacrent à sa cause ; il s'est assigné pour tâche la formation des jeunes à leurs obligations apostoliques et civiques dans le monde rural. Or, *au premier plan de cette action éducative, nous mentionnons la régénération de l'institution familiale.* Déjà, à leur âge, les conditions en sont la réforme des mœurs trop libres, le respect de la jeune fille, la sérieuse préparation au mariage, et plus tard, la fondation de foyers chrétiens dont de **NOMBREUX ENFANTS** seront la parure **NORMALE** et où reflouriront le sens de l'autorité des parents et la pratique de la prière commune.

Al. aux cardinaux, archevêques et évêques, 2 novembre 1950.

- 557 **La parole est impuissante à décrire le torrent fangeux** des livres, brochures, revues, journaux de toutes sortes qui, par leurs articles et illustrations, remplis de légèretés et d'inconvenances, corrompent le jugement sain du peuple

et le bon sens de l'humanité. Sans doute, Nous n'ignorons pas et Nous ne méprisons pas les progrès qui sont la gloire de la médecine, de la psychologie et de la doctrine sociale ; bien plus, Nous désirons vivement que la psychothérapie, les consultations méthodiques au sujet du mariage, les institutions établies pour promouvoir le bien des familles utilisent ces progrès. Ce que Nous reprenons et blâmons, c'est qu'à côté et au delà de recherches rigoureuses et honnêtes pullulent **de misérables écrits qui, sous un faux prétexte d'enseignement**, excitent chez les lecteurs ignorants et inexpérimentés l'attrait des séductions morbides et les portent à voiler en eux, sous couleur de science, d'obscur instincts de corruption.

558 *Il ne sied pas aux hommes de science ou à ceux qui exercent une profession de dévoiler imprudemment à leurs clients, sans dommage pour leur corps ou leur âme, certaines choses qu'ils connaissent pour leur propre utilité.* Il ne faut point, en effet, laisser s'établir « l'opinion erronée », qui eut cours au temps de « l'illumination », que la simple connaissance est capable de rendre bons l'homme et les actes de sa vie. Si cette opinion est toujours dangereuse, en cette matière elle est fatale.

559 Tout aussi dangereuses sont les idées énoncées dans le peuple et répandues à dessein afin de créer artificieusement une opinion publique, opinion qui, à l'aide d'une pression d'ordre moral et souvent économique, a la prétention de régler les relations des sexes et la manière d'agir pour contracter un mariage et fonder une famille.

N'est-ce point là la ruine de l'ordre moral que l'homme, image de Dieu, se laisse guider dans les affaires qui touchent intimement à sa personne par ceux qui répandent de tous côtés des choses qui ne servent qu'à l'immoralité ? Il importe, sans aucun doute, que la saine et droite opinion publique sur le mariage et la famille soit capable de suggérer les principes et les règles de la vie humaine, c'est pourquoi elle est nécessaire. Mais là où on la dit saine et où elle l'est réellement, non seulement règne l'ordre légal, mais principalement et toujours la discipline qui a sa source dans la nature complète de l'homme et qui le soumet à Dieu et à la loi divine.

560 Cette étroite union du mariage et de la famille avec la loi de Dieu est le point capital et le pivot de notre argumentation. Seule, cette fidélité au lien conjugal assure le secours et la protection absolument nécessaires au milieu des difficultés ardues de la vie, contre la légèreté des hommes, leur inconstance et leur mobilité. Et ce fait même qu'elle exerce son influence bienfaisante au milieu des adversités n'est point contraire à la nature propre de la société domestique et ne rend le lien conjugal ni faux, ni déloyal.

561 **Bien des catholiques ont sur ce point des idées fausses ou peu précises.** Une fausse philosophie enseigne qu'il faut absolument dédaigner et rejeter la règle qui vient de l'extérieur, c'est-à-dire la loi, en tant qu'elle est étrangère à la vraie nature humaine et se dresse en ennemie de la vie pour en détruire la force et la fécondité. Il est évident que cette philosophie peut créer un danger vraiment redoutable et pernicieux pour la sainteté des mœurs du mariage et de la famille, telles qu'elles fleurissent là où règne la doctrine

de l'Eglise. Rien n'est donc plus important à cet égard que de faire connaître au moment opportun et le plus largement possible ce point capital de doctrine, à savoir : que **l'homme est né pour atteindre le bonheur temporel et éternel, et qu'il n'obtiendra l'un et l'autre qu'en accomplissant son devoir et en obéissant à la loi de Dieu.**

562 En effet, si on rejette ce lien, il y a des choses qu'on ne peut ni comprendre, ni établir : le droit de chaque personne à se protéger et à se perfectionner, la liberté de cette même personne, la conscience de la responsabilité de nos actes. Et si quelqu'un fait appel au don de la liberté qui lui a été accordé par Dieu, pour se déclarer délivré de l'obligation d'observer l'ordre divin, il profère des paroles qui se contredisent. *Cette voie, parce que honteuse et coupable, ne peut jamais être suivie, même si l'on veut porter secours à des semblables aux prises avec les difficultés de la vie conjugale. Il est donc aussi funeste pour l'Eglise que pour la société civile que ceux qui ont charge d'âmes adoptent habituellement et délibérément, dans leur enseignement et la pratique de la vie, le parti de se taire lorsque dans le mariage on viole les lois de Dieu, qui subsistent toujours, quel que soit le cas que présente la destinée.*

563 Les excuses viennent principalement de la pauvreté, du peu de fortune qui, d'habitude, rendent pénibles l'état de vie conjugale et la condition de la famille. Tout cela, nous le plaignons et le déplorons d'un cœur paternel. Cependant, **il n'est pas permis de s'écarter de la règle fixe et immuable de l'ordre divin. Que celui-ci ne cède jamais nulle part ;** mais il faut, sous l'influence d'une telle nécessité, que les conditions de vie s'améliorent. Et si tout chrétien, digne de ce nom, doit, poussé par la justice et la charité, travailler à cette salutaire révolution, ce devoir est rendu plus urgent encore lorsqu'il s'agit de venir au secours d'une multitude d'hommes qui ne peuvent mener une vie conjugale supportable, correcte et heureuse qu'en surmontant les plus terribles difficultés.

Homélie pour la canonisation de sainte Marie-Anne de Parédèse, 9 Juillet 1950.

564 Tous, spécialement à notre époque, ne comprennent pas comme il faudrait *ce genre de pénitence* ; tous ne l'honorent point comme il faudrait. Au contraire, *beaucoup de nos contemporains ou le minimisent, ou l'ont en horreur, ou le rejettent complètement.* Mais il faut savoir qu'après le misérable péché d'Adam dont nous avons hérité la souillure qui nous infecte et la tendance aux plaisirs des vices, *la pénitence nous est absolument nécessaire*, selon la parole de l'Evangile : *« Si vous ne faites pénitence, vous périrez tous »* ³⁴.

Rien, en effet, n'est plus efficace pour maîtriser les passions et soumettre les instincts naturels au contrôle de la droite raison. Puis, lorsque nous avons réussi à remporter dans ce combat une victoire bien gagnée, nous devons, en marchant sur les pas de Jésus-Christ, continuer à *crucifier* en quelque sorte *notre chair* ³⁵. Mais il nous est doux, même en cette vie mortelle, de goûter une joie divine qui

³⁴ Lc 13 - 5.

³⁵ Gal 5 - 24.

dépasse les plaisirs de la terre, dans la mesure où l'âme s'élève au-dessus du corps et où le ciel domine la terre. Oui, la sainte pénitence ; oui, les flagellations volontaires donnent une certaine joie céleste que les biens qui passent ne peuvent produire.

Discours aux religieuses enseignantes ; 13. 9. 1951

565 Selon le sens catholique le but de l'école et de l'éducation est de former le parfait chrétien, ou bien, pour appliquer ce principe à votre condition d'exercer une telle influence spirituelle et morale et d'obtenir chez la fillette et la jeune fille de telles habitudes que la jeune fille, quand elle sera ensuite laissée à elle-même demeure ferme dans la foi catholique et qu'elle la mette en œuvre jusque dans les conséquences pratiques quotidiennes, ou au moins que l'on ait l'espérance sérieuse que l'élève vivra plus tard ce'on les principes et les règles de sa foi.

Tout votre système d'instruction et d'éducation serait vain si ce but ne se trouvait au centre de votre œuvre. Travaillez à cette fin de toutes vos forces c'est là ce que le Seigneur veut de vous Il vous a appelées à éduquer les jeunes filles pour faire d'elles de parfaites chrétiennes Dieu exige votre entier dévouement à cette œuvre et il vous en demandera un jour un compte exact.

Que jamais les avantages matériels, l'autorité de la personne, la richesse, la puissance politique ou d'autres considérations semblables vous induisent à renier votre idéal d'éducation et à devenir infidèles à votre mission ! Un examen de conscience durant votre congrès peut se révéler fort salutaire

Al. aux Carmes déchaux, 23 septembre 1951 *

566 On doit traiter ce sujet (la chasteté) de manière et d'un ton respectueux Mais cette réserve ne doit pas être entendue de telle sorte qu'on fasse un silence perpétuel sur ce sujet et que dans l'enseignement de la morale on n'en dise jamais un mot avec sobriété et prudence. Il faut donner, sur cette matière, aux adolescents, l'instruction appropriée et qu'il leur soit permis de s'ouvrir, de poser sans hésiter des questions et d'en recevoir la réponse une réponse sûre, claire et suffisamment explicite leur donnera lumière et confiance

567 Il ne faut pas, non plus, que celui qui a résolu de garder la virginité mésestime ou méprise le mariage **Le mariage est une bonne chose, mais la virginité est meilleure** ; l'état du mariage est honorable, plus relevé, au témoignage de l'Évangile, est celui de la virginité qu'on embrasse par amour du Christ et que féconde le fruit de la charité La virginité perpétuelle surtout est la pure offrande à Dieu, une victime sainte, et, pour l'Église, la fleur de son honneur et de sa joie, sa grande réserve de forces, que l'Église ne peut elle-même abandonner ou négliger

568 Mais lorsqu'on doit parler de la virginité, ou y former, il faut encore, dès le début, que tous soient bien persuadés que la chasteté dans toute l'étendue du terme, **MÊME LA CHASTÉTÉ CONJUGALE, ne peut être gardée avec constance sans le secours de la grâce de Dieu.** Et ce secours céleste est encore bien plus nécessaire quand il s'agit de garder la chasteté jusqu'au dernier souffle de la vie ; c'est pourquoi celui qui voue à Dieu une intégrité filiale doit lutter par la prière et l'exercice assidu de la pénitence, comme Jacob avec l'ange, pour remporter cette céleste victoire.

Al. aux pères de famille, 18 septembre 1951.

569 Un pèlerinage de pères de famille ! Quelle joie pour Notre cœur ! Tant et tant de fois Nous avons, à propos des questions les plus diverses, insisté sur la sainteté de la famille, sur ses droits, sur son rôle en tant que cellule fondamentale de la société humaine A ce titre c'est sa vie, sa santé, sa vigueur, son activité, qui, dans l'ordre, assurent la vie, la sante, la vigueur, l'activité de la société tout entière. Parce qu'elle tient de Dieu son existence et sa dignité, sa fonction sociale, la famille en est responsable devant Dieu **Ses droits et ses privilèges sont inaliénables, intangibles ; elle a le devoir, avant tout devant Dieu, et secondairement devant la société, de défendre, de revendiquer, de promouvoir effectivement ces droits et ces privilèges,** non seulement pour son propre avantage, mais pour la gloire de Dieu, pour le bien de la collectivité

570 Que de fois on a chanté les louanges ¹ de la mère saluant en elle le cœur, le soleil de la famille ! Mais, si la mère en est le cœur, le père en est la tête et, par conséquent, c'est de la valeur, de la vertu, de l'activité du père, que dépendent premièrement la santé et l'efficacité de la famille.

Vous avez compris, chers fils, et c'est ce qui vous rassemble ici, la nécessité pour le père de famille de connaître intelligemment, socialement, chrétiennement, son rôle et ses devoirs, et vous êtes venus, dans cette intention, demander les conseils et la bénédiction du Père commun, chef de la grande famille humaine.

571 Il est clair que votre premier devoir, au sanctuaire du foyer familial, est de pourvoir, — dans le respect et toute la perfection humainement possible de son intégrité, de son unité, de la hiérarchie naturelle qui unit entre eux ses membres, — à la conservation, à la santé corporelle, intellectuelle, morale et religieuse de la famille Et ce devoir comporte évidemment celui de défendre et de promouvoir ses droits sacrés, celui en particulier de remplir ses obligations envers Dieu, de constituer, dans toute la force du terme, une société chrétienne :

Défendre ses droits contre toutes les violences ou influences extérieures capables de porter atteinte à la pureté, à la foi, à la stabilité sacro-sainte de la famille,

Promouvoir ces mêmes droits, en réclamant de la société civile, politique, culturelle, tout au moins les moyens indispensables à leur libre exercice

* C est par erreur que cette allocution a été placée avant celle du 18 9 51

¹ Cf Nos 460 sq, 489 sq

La cellule sociale

572 *Pour le chrétien il y a une règle, qui lui permet de déterminer avec certitude la mesure des droits et des devoirs de la famille dans la communauté de l'Etat. Elle est ainsi conçue : LA FAMILLE N'EST PAS POUR LA SOCIÉTÉ ; C'EST LA SOCIÉTÉ QUI EST POUR LA FAMILLE.* La famille est la cellule fondamentale, l'élément constitutif de la communauté de l'Etat, car, pour employer les expressions mêmes de Notre Prédecesseur Pie XI d'heureuse mémoire, « *la cité est ce que la font les familles et les hommes, dont elle est formée, comme le corps est formé des membres* ² ».

L'Etat devrait donc, en vertu même, pour ainsi dire, de l'instinct de conservation, remplir ce qui, essentiellement et selon le plan de Dieu Créateur et Sauveur, est son premier devoir, c'est-à-dire : garantir absolument les valeurs qui assurent à la famille l'ordre, la dignité humaine, la santé, la félicité. Ces valeurs-là, qui sont des éléments mêmes du bien commun, il n'est jamais permis de les sacrifier à ce qui pourrait être apparemment un bien commun.

573 Indiquons-en seulement, à titre d'exemple, quelques-uns qui se trouvent, à l'heure présente, en plus grand péril : *l'indissolubilité du mariage ; la protection de la vie avant la naissance ; l'habitation convenable de la famille, non pas d'un ou deux enfants ou même sans enfants, mais de la FAMILLE NORMALE PLUS NOMBREUSE ; fourniture de travail, car le chômage du père est la plus amère détresse de la famille ; le droit des parents sur les enfants vis-à-vis de l'Etat ; la pleine liberté pour les parents d'élever leurs enfants dans la vraie foi et, par conséquent, le droit des parents catholiques à l'école catholique ; des conditions de vie publique et notamment une moralité publique telle que les familles et surtout la jeunesse ne soient pas dans la certitude morale d'en subir la corruption.*

574 Sur ce point et sur d'autres encore, qui touchent plus au fond de la vie familiale, il n'y a, entre les familles, aucune différence ; sur d'autres questions économiques et politiques, en revanche, elles peuvent se trouver dans des conditions fort diverses, disparates et, parfois, en concurrence, sinon en opposition. C'est ici qu'il faut s'efforcer — et les catholiques tiendront à en donner l'exemple — de promouvoir l'équilibre, fût-ce au prix de sacrifices d'intérêts particuliers, en vue de la paix intérieure et d'une saine économie.

575 Mais, quant aux droits essentiels des familles, les vrais fidèles de l'Eglise s'engageront jusqu'au dernier pour les soutenir. Il pourra arriver que, ici ou là, sur un point ou sur un autre, on se voit dans la nécessité de céder devant la supériorité des forces politiques. Mais, dans ce cas, on ne capitule pas, on patiente. Encore faut-il, en pareil cas, que la doctrine reste sauve, que tous les moyens efficaces soient mis en œuvre pour acheminer progressivement vers la fin à laquelle on ne renonce pas.

² Cf. No 309.

L'union des pères de famille

576 Parmi ces moyens efficaces, fussent-ils à long terme, un des plus puissants est l'union entre les pères de famille, fermes dans les mêmes convictions et dans la même volonté ^{2 bis}. Votre présence ici est un témoignage que telle est votre pensée.

Un autre moyen qui, même avant d'obtenir le résultat visé, n'est jamais stérile, qui, à défaut ou dans l'attente du succès que l'on continue de poursuivre, porte toujours ses fruits, c'est le soin, dans cette coalition des pères de famille, de travailler à éclairer l'opinion publique, à la persuader, petit à petit, de favoriser le triomphe de la vérité et de la justice. Aucun effort pour agir sur elle ne doit être dédaigné ou négligé.

L'initiation sexuelle

577 *Il est un terrain, sur lequel cette éducation de l'opinion publique, sa rectification, s'impose avec une urgence tragique. Elle s'est trouvée, sur ce terrain, pervertie par une propagande, que l'on n'hésiterait pas à appeler funeste, bien qu'elle émane, cette fois, de source catholique et qu'elle vise à agir sur les catholiques, et même si ceux, qui l'exercent, ne paraissent pas se douter qu'ils sont, à leur insu, illusionnés par l'esprit du mal.*

Nous voulons parler ici d'écrits, livres et articles, touchant l'initiation sexuelle, qui souvent obtiennent aujourd'hui d'énormes succès de librairie et inondent le monde entier, envahissant l'enfance, submergeant la génération montante, troublant les fiancés et les jeunes époux.

578 Avec tout le sérieux, l'attention, la dignité que le sujet comporte, l'Eglise a traité la question d'une instruction en cette matière, telle que la conseil-ent ou la réclament tant le développement physique et psychique normal de l'adolescent, que les cas particuliers dans les diverses conditions individuelles. L'Eglise peut se rendre cette justice que, dans le plus profond respect pour la sainteté du mariage, elle a, en théorie et en pratique, laissé les époux libres en ce qu'autorise, sans offense au Créateur, l'impulsion d'une nature saine et honnête.

579 On reste atterré en face de l'intolérable effronterie d'une telle littérature : alors que, devant le secret de l'intimité conjugale, le paganisme lui-même semblait s'arrêter avec respect, il faut en voir violer le mystère et en donner la vision — sensuelle et vécue — en pâture au grand public, à la jeunesse même. Vraiment, c'est à se demander si la frontière est encore suffisamment marquée entre cette initiation, soi-disant catholique, et la presse ou l'illustration érotique et obscène, qui, de propos délibéré, vise la corruption ou exploite honteusement, par vil intérêt, les plus bas instincts de la nature déchue.

^{2 bis} Pour répondre à cet appel du Pape, demandant « la coalition des pères de famille », des parents se sont groupés et ont constitué différents organismes qui étudient les problèmes concernant la défense de la famille et l'éducation des enfants.

Pour tous renseignements s'adresser à

— « Défense du Foyer », Le-Roc-Saint-Michel, Saint-Cénéry (Mayenne) ;

— « Associations Familiales Catholiques », 28, place St-Georges, Paris IX^e.

— « Union nationale des APEL », 11, rue de Sévres, Paris VI^e.

- 580 Ce n'est pas tout. Cette propagande menace encore le peuple catholique d'un double fléau, pour ne pas employer une expression plus forte. En premier lieu, elle exagère outre mesure l'importance et la portée, dans la vie, de l'élément sexuel. Accordons que ces auteurs, du point de vue purement théorique, maintiennent encore les limites de la morale catholique ; il n'en est pas moins vrai que leur façon d'exposer la vie sexuelle est de nature à lui donner, dans l'esprit du lecteur moyen et dans son jugement pratique, le sens et la valeur d'une fin en soi. Elle fait perdre de vue la vraie fin primordiale du mariage, qui est la procréation et l'éducation de l'enfant, et le grave devoir des époux vis-à-vis de cette fin, que les écrits dont Nous parlons laissent par trop dans l'ombre.
- 581 En second lieu, cette littérature, pour l'appeler ainsi, ne semble tenir aucun compte de l'expérience générale, d'hier, d'aujourd'hui et de toujours, parce que fondée sur la nature, qui atteste que, dans l'éducation morale, ni l'initiation, ni l'instruction, ne présentent de soi aucun avantage, qu'elle est, au contraire, gravement malsaine et préjudiciable, si elle n'est fortement liée à une constante discipline, à une vigoureuse maîtrise de soi-même, à l'usage, surtout, des forces surnaturelles de la prière et des sacrements. Tous les éducateurs catholiques dignes de leur nom et de leur mission savent bien le rôle prépondérant des énergies surnaturelles dans la sanctification de l'homme, jeune ou adulte, célibataire ou marié. De cela, dans ces écrits, à peine souffle-t-on mot, si encore on ne le passe tout à fait sous silence. Les principes mêmes que dans son Encyclique *Divini illius Magistri* Notre Prédécesseur Pie XI a si sagement mis en lumière, concernant l'éducation sexuelle et les questions connexes³, sont — triste signe des temps ! — écartés d'un revers de main ou d'un sourire : Pie XI, dit-on, *écrivait cela il y a vingt ans, pour son époque. Depuis, on a fait du chemin !*

Appel du Pape à tous les pères de famille

- 582 Pères de famille ici présents : il y a sur toute la face du monde, en tous pays, tant d'autres chrétiens, pères de famille comme vous, qui partagent vos sentiments ; coalisez-vous donc avec eux⁴ — bien entendu, sous la direction de vos Evêques — ; appelez à vous prêter leur puissant concours toutes les femmes et les mères catholiques, pour combattre ensemble, sans timidité comme sans respect humain, pour briser et arrêter ces campagnes, de quelque nom, de quelque patronage qu'elles se couvrent et s'autorisent. Ce n'est pas sans raison que vous avez placé votre pèlerinage sous la protection spéciale du grand Pape eucharistique, le bienheureux Pie X. Ayez confiance dans le secours de la Vierge immaculée, Mère très pure, Mère très chaste, « *auxilium christianorum* »⁵ : confiance dans la grâce du Christ, source de toute pureté, qui ne délaisse jamais ceux qui travaillent et qui combattent pour l'avènement et l'affermissement de son règne. Avec la plus vive espérance que vos efforts et vos prières hâteront le triomphe de ce règne,

³ Cf. No 226 sq.

⁴ Cf. No 576, note 2^{bi}.

⁵ Secours des Chrétiens.

Nous vous donnons de tout cœur, à toutes vos familles, à tous les pères chrétiens unis à vous d'esprit, de prière et d'action, Notre Bénédiction apostolique.

Al. aux sages-femmes, 20 octobre 1951.

- 583 Veiller avec sollicitude sur ce berceau vivant, plein de silence et d'ombre, où Dieu infuse une âme immortelle dans le germe des parents, pour prodiguer vos soins à la mère et préparer à l'enfant qu'elle porte une heureuse naissance, voilà, chères filles, l'objet de votre profession, le secret de sa grandeur et le secret de sa beauté.
- Quand on pense à cette admirable collaboration des parents, de la nature et de Dieu, pour que vienne au jour un nouvel être humain fait à l'image et à la ressemblance de son Créateur⁶, comment n'estimer point à sa juste valeur le précieux concours que vous apportez à cette œuvre si belle ? L'héroïque mère des Macchabées s'exprimait ainsi en parlant à ses fils : *Je ne sais comment vous avez apparu dans mes entrailles ; ce n'est pas moi qui vous ai donné l'esprit et la vie ; ce n'est pas moi qui ai assemblé les éléments de votre corps. C'est donc le Créateur du monde qui a formé l'homme à sa naissance*⁷.
- 584 Aussi celui qui s'approche de ce berceau du devenir de la vie et y exerce son activité, d'une manière ou d'une autre, doit-il connaître l'ordre que Dieu veut qu'on y maintienne et les lois qui y président. C'est qu'il s'agit ici non pas tant de lois physiques et biologiques auxquelles sont nécessairement soumis les agents privés de raison ou les forces aveugles, que de lois dont l'exécution et les effets sont confiés à la coopération volontaire et libre de l'homme.
- 585 Cet ordre, établi par la souveraine Intelligence, est dirigé vers la fin voulue par le Créateur ; il embrasse l'œuvre extérieure de l'homme et l'adhésion intime de sa libre volonté ; il implique l'action et l'omission nécessaire. C'est tout l'enchaînement des causes d'où va sourdre la vie, que la nature met à la disposition de l'homme ; à lui donc d'en libérer la force vive pour que la nature en développe le cours et la mène à son terme. *Après que l'homme a accompli sa part et mis en mouvement la merveilleuse évolution de la vie, son devoir strict est d'en respecter — religieusement — la marche progressive, devoir qui interdit d'arrêter l'œuvre de la nature ou d'empêcher son naturel développement.*
- 586 Ainsi la part de la nature et la part de l'homme sont nettement déterminées. Votre formation professionnelle et votre expérience personnelle vous mettent en mesure de connaître l'action de la nature et l'action de l'homme, non moins que les normes et les lois auxquelles l'une et l'autre sont soumises ; votre conscience, sous l'illumination de la raison et de la foi, et sous la conduite de l'Autorité que Dieu a établie, vous apprend jusqu'où va s'étendre l'œuvre licite et où, par contre, strictement s'impose l'obligation de l'omission...

⁶ Gen 1 - 26, 27

⁷ 2 Macch 7 - 22

L'Inviolabilité de la vie humaine

587 Plus que d'autres, vous êtes en mesure de connaître et d'apprécier ce que la vie est en elle-même et ce qu'elle vaut devant la saine raison, devant votre conscience morale, devant la société civile, devant l'Eglise et surtout au regard de Dieu. Le Seigneur a fait pour l'homme toutes les autres choses sur la terre ; et l'homme lui-même, pour tout ce qui regarde son être et sa nature, a été créé pour Dieu et non pour aucune créature, encore que, pour tout ce qui relève de son activité, il ait des obligations aussi envers la communauté. *Or, l'« homme », c'est l'enfant, même avant que d'être né, au même degré et au même titre que la mère.*

588 En outre, **tout être humain, même l'enfant dans le sein de sa mère, a le droit à la vie qu'il reçoit de Dieu immédiatement et non des parents ni de quelque société ou autorité humaine que ce soit.** De là, il n'y a aucun être humain, aucune autorité humaine, aucune science, aucune indication médicale, eugénique, sociale, économique ou morale qui puisse exhiber ou donner un titre juridique valable en vue de disposer **directement et délibérément** d'une vie humaine innocente, c'est-à-dire d'en disposer en vue de sa **destruction prise comme fin ou comme moyen** pour une autre fin, peut-être, en soi, nullement illicite. Ainsi, par exemple, sauver la vie de la mère est une fin très noble ; mais le meurtre direct de l'enfant, adopté comme moyen pour obtenir cette fin, n'est pas licite. La destruction directe de cette prétendue **vie sans valeur, née ou pas encore née, pratiquée en grand il y a peu d'années, ne peut se justifier en aucune manière.**

C'est pourquoi, lorsque cette pratique commença à se répandre, l'Eglise déclara formellement que tuer, même sur l'ordre de l'autorité publique, ceux qui, bien qu'étant innocents, ne sont pas, à cause de leurs tares physiques ou psychiques, utiles à la nation, mais plutôt deviennent une charge pour elle, est contraire au droit naturel et au droit divin positif, et, par conséquent, défendu⁸. **La vie d'un innocent est intangible et tout attentat direct, toute agression contre elle est la violation d'une des lois fondamentales, sans lesquelles il n'est pas de sécurité possible pour la vie des hommes qui vivent en communauté.** Nous n'avons pas besoin de vous apprendre en détail la signification et la portée, dans votre profession, de cette loi fondamentale. Mais ne l'oubliez pas : très au-dessus de toute loi humaine, très au-dessus de toute **indication**, se dresse, indéfectible, la loi de Dieu.

589 *L'apostolat de votre profession vous impose le devoir de communiquer aux autres la connaissance, l'estime et le respect de la vie humaine, que vous entretenez en votre cœur par conviction chrétienne ; d'en prendre au besoin hardiment la défense et de protéger, quand il est nécessaire et en votre pouvoir, la vie encore cachée de l'enfant qui n'est pas défendue, en vous appuyant sur la force du précepte divin : « Non occides » : Tu ne tueras point⁹.*

⁸ Au doute : « Est-il licite de tuer directement, sur ordre de l'autorité publique, ceux qui, bien qu'innocents de tout crime digne de mort, ne peuvent cependant, à cause de difformités physiques ou psychiques, être utiles à la nation, mais paraissent plutôt faire obstacle à sa vigueur et à sa force », il a été répondu, **NÉGATIVEMENT**, puisque c'est là un acte contraire au droit naturel et positif divin ». (Décret du S. Office, 2. 12. 1940).

⁹ Ex 20 - 13.

Cette fonction de défense se présente souvent comme la plus nécessaire et la plus urgente, sans être toutefois la partie la plus noble et la plus importante de votre mission, car celle-ci n'est pas, en fait, purement négative, mais constructive principalement, qui tend à promouvoir, à édifier et à conforter.

L'accueil du nouveau-né

590 Imprimez donc dans l'esprit et le cœur de la mère et du père l'estime, le désir, la joie, l'accueil aimant du nouveau-né, dès son premier vagissement. L'enfant, formé dans le sein maternel, est un don de Dieu¹⁰ qui en confie le soin aux parents. Avec quelle délicatesse, avec quel charme la Sainte Ecriture montre la couronne gracieuse des fils réunis autour de la table du père ! Ils sont la récompense du juste, comme la stérilité est bien souvent le châtement du pécheur. Entendez la parole divine exprimée avec l'incomparable poésie du Psaume : « Ton épouse sera comme une vigne féconde dans l'intérieur de ta maison ; tes fils comme de jeunes plants d'olivier autour de ta table. Voilà comment est béni l'homme qui craint Dieu !¹¹ ». Du méchant, par contre, il est écrit : « Que ses descendants soient voués à la ruine ! et que leur nom s'éteigne à la seconde génération¹² ».

591 Dès sa naissance, hâtez-vous — comme faisaient déjà les anciens Romains — de déposer l'enfant dans les bras de son père, mais avec un esprit incomparablement plus élevé. Pour eux, c'était l'affirmation de la paternité et de l'autorité qui en découle ; ici, c'est l'hommage de reconnaissance envers le Créateur, l'invocation de la bénédiction divine, l'engagement à accomplir, avec le dévouement qu'inspire l'amour, l'office que Dieu lui a confié. Si le Seigneur loue et récompense le serviteur fidèle pour avoir fait fructifier cinq talents¹³, quel éloge, quelle récompense réservera-t-il au père qui a gardé et élevé pour Lui la vie humaine qui lui était confiée, une vie supérieure à tout l'or et à tout l'argent du monde ?

592 Votre apostolat, cependant, s'adresse surtout à la mère. Sans doute la voix de la nature parle en elle et lui met dans le cœur le désir, la joie, le courage, l'amour et la volonté d'avoir soin de son tout-petit ; mais pour vaincre les suggestions de la pusillanimité sous toutes ses formes, cette voix a besoin d'être renforcée et de prendre, pour ainsi dire, un accent surnaturel. Il vous appartient de faire goûter à la jeune mère, moins par la parole que par votre manière d'être et d'agir, la grandeur, la beauté, la noblesse de cette vie qui s'éveille, se forme et vit dans son sein, qui naît d'elle, qu'elle porte dans ses bras et nourrit de son lait ; de faire resplendir à ses yeux et dans son cœur le grand don de l'amour de Dieu pour elle et son enfant. La Sainte Ecriture vous fait entendre par de nombreux exemples l'écho des prières suppliantes et puis les chants d'allégresse reconnaissante de tant de mères, enfin exaucées, après avoir très longtemps imploré dans les larmes la grâce de la maternité.

¹⁰ Ps 126 - 3.

¹¹ Ps 127 - 3, 4.

¹² Ps 108 - 13.

¹³ Mt 25 - 21.

- 593 Même les douleurs que la mère doit souffrir, après le péché originel, pour donner le jour à son fils, ne font que resserrer plus fortement le lien qui les unit ; elle l'aime d'autant plus qu'il lui a coûté plus de maux. C'est ce qu'a exprimé avec une simplicité émouvante et profonde Celui qui a formé le cœur des mères : « La femme, quand elle enfante, est en peine, parce que son heure est arrivée ; mais quand elle a donné le jour à l'enfant, elle ne se souvient plus de ses douleurs, dans la joie qu'elle a de ce qu'un homme est né dans le monde »¹⁴. De plus, par la plume de l'Apôtre saint Paul, le Saint-Esprit montre encore la grandeur et la joie de la maternité. Dieu donne à la mère son petit enfant, mais tout en le lui donnant, Il la fait coopérer de manière effective à l'épanouissement de la fleur dont il avait déposé le germe dans ses entrailles et cette coopération devient une voie qui la mène à son salut éternel : « La femme se sauvera par la génération de ses fils »¹⁵.
- 594 Ce parfait accord de la raison et de la foi vous donne la garantie que vous êtes dans la pleine vérité et que vous pouvez poursuivre, en toute tranquillité, votre apostolat d'estime et d'amour pour la vie naissante. Si vous parvenez à exercer cet apostolat auprès du berceau où vagit le nouveau-né, il ne vous sera pas trop difficile d'obtenir ce que votre conscience professionnelle, en parfaite harmonie avec la loi de Dieu et de la nature, vous impose de prescrire pour le bien de la mère et de l'enfant.
- 595 Nous n'avons d'ailleurs pas besoin de vous démontrer, à vous qui en avez l'expérience, combien nécessaire est aujourd'hui cet apostolat de l'estime et de l'amour pour la nouvelle vie. Il n'est plus du tout rare le cas où parier — par une simple et discrète allusion — des fils comme d'une « bénédiction », suffit pour provoquer la contradiction ou peut-être même la moquerie. Beaucoup plus souvent c'est l'idée, et le mot de « poids lourds » des fils, qui domine en notre temps. *Combien cet état d'esprit est opposé à la pensée de Dieu et au langage de la Sainte Ecriture et même à la saine raison et au sentiment de la nature !* S'il y a des conditions et des circonstances où les parents, sans violer la loi de Dieu, peuvent éviter la « bénédiction » des enfants, ces cas de force majeure cependant n'autorisent pas à pervertir les idées, à déprécier les valeurs et à vilipender la mère qui a eu le courage et l'honneur de donner la vie.

La vie surnaturelle

- 596 Si ce que Nous avons dit jusqu'ici regarde la protection et le soin de la vie naturelle, à bien plus forte raison cela doit valoir pour la vie surnaturelle que reçoit le nouveau-né par le baptême. **Dans l'économie présente de l'Eglise, il n'y a point d'autre moyen de communiquer cette vie à l'enfant qui n'a pas encore l'usage de la raison. Et cependant, l'état de grâce, au moment de la mort, est absolument nécessaire au salut ; sans lui il n'est pas possible de parvenir à la félicité surnaturelle, à la vision béatifique de Dieu.**
- 597 A l'adulte peut suffire un acte d'amour pour acquérir la grâce sanctifiante et suppléer à l'absence du baptême : à l'enfant qui n'est pas encore né ou au nouveau-né cette voie n'est pas ouverte. Si donc on considère que l'amour du prochain impose

de l'assister dans le cas de nécessité ; que ce devoir est d'autant plus grave et urgent que plus grand est le bien à lui procurer ou le mal à lui éviter et que moindre est en cet indigent la capacité de s'aider et de se sauver lui-même, alors il est aisé de comprendre la grande importance de pouvoir au baptême d'un enfant privé de tout usage de la raison et qui se trouve en grave danger ou en face d'une mort certaine.

- 598 Sans doute, ce devoir oblige en premier lieu les parents eux-mêmes ; mais dans les cas d'urgence, quand il n'y a pas de temps à perdre et qu'il n'est pas possible d'appeler un prêtre, le sublime devoir de conférer le baptême vous regarde. Ne manquez donc pas de rendre ce service charitable et d'exercer cet apostolat actif de votre profession. Puisse être pour vous parole de réconfort et d'encouragement la parole de Jésus : « Bienheureux les miséricordieux, car ils obtiendront miséricorde »¹⁶. Et quelle miséricorde peut être plus grande et plus belle que celle d'assurer à l'âme du petit enfant — entre le seuil de la vie qu'il a à peine franchi et le seuil de la mort qu'il va bientôt passer — l'entrée dans la glorieuse et bienheureuse éternité ?

Les devoirs de la mère

- 599 A peine eut-elle entendu le message de l'Ange, la Très Sainte Vierge Marie répondit : « Voici la servante du Seigneur ! Qu'il soit fait en moi selon votre parole »¹⁷. Un « fiat », un « oui » ardent à la vocation de mère ! Maternité virginale, incomparablement supérieure à toute autre ; et cependant maternité réelle, dans le vrai sens, dans le sens propre du mot¹⁸. Aussi, dans la récitation de l'*Angelus Domini*, après avoir rappelé l'acceptation de Marie, le fidèle conclut aussitôt : « Et le Verbe s'est fait chair »¹⁹.
- 600 C'est l'une des exigences fondamentales de la rectitude de l'ordre moral qu'à l'usage des droits conjugaux correspond la plus sincère acceptation intérieure de la fonction et des devoirs de la maternité. A cette condition, la femme marche sur la voie tracée par le Créateur vers la fin qu'il a assignée à sa créature, en la faisant participer — par l'exercice de cette fonction — à sa bonté, à sa sagesse, à sa toute-puissance, selon ce qu'annonce l'Ange : « **Concipies in utero et paries** — tu concevras dans ton sein et tu enfanteras »²⁰.
- 601 Si tel est donc le fondement biologique de votre activité professionnelle, l'urgent objet de votre apostolat sera : agir pour maintenir, réveiller, stimuler le sens et l'amour du service de la maternité.
- 602 Quand les époux estiment et apprécient l'honneur de susciter une nouvelle vie, dont ils attendent, avec une sainte impatience, l'épanouissement, bien facile devient votre tâche : il vous suffit de cultiver en eux ce sentiment

¹⁶ Mt 5 - 7.

¹⁷ Lc 1 - 38.

¹⁸ Gal 4 - 4.

¹⁹ Jn 1 - 14.

²⁰ Lc 1 - 31.

¹⁴ Jn 16 - 21.

¹⁵ 1 Tim 2 - 15.

intime ; la disposition à accueillir et à entourer de soins cette vie naissante suit alors comme de soi. Il s'en faut de beaucoup qu'il en soit toujours ainsi ; souvent l'enfant n'est pas désiré ; il y a pis, il est redouté ; comment dans de telles conditions pourrait exister encore la promptitude du devoir ? C'est alors que votre apostolat doit s'exercer d'une manière effective et efficace : avant tout, négativement, en refusant toute coopération immorale ; puis, positivement, en dirigeant vos soins délicats à dissiper les préjugés, les appréhensions diverses ou les prétextes pusillanimes, à éloigner, autant qu'il vous est possible, les obstacles même extérieurs qui peuvent rendre pénible l'acceptation de la maternité.

- 603 Si l'on ne recourt à vos conseils et à votre assistance que pour faciliter la procréation de la nouvelle vie, pour la protéger et l'amener vers son plein développement, vous pouvez apporter votre coopération sans aucune réserve ; mais dans combien d'autres cas n'a-t-on pas recours à vous, par contre, pour empêcher la procréation et la conservation de cette vie sans aucun souci des préceptes de l'ordre moral ? Vous soumettre à de telles requêtes serait abaisser votre savoir et votre expérience, en vous faisant complice d'une action immorale : ce serait une perversion de votre apostolat. Or celui-ci exige un « non » calme, mais catégorique, qui ne permet pas de transgresser la loi de Dieu et le décret de la conscience. Voilà pourquoi votre profession vous oblige à avoir une connaissance claire de cette loi divine, de manière à la faire respecter, sans demeurer en-deçà ni aller au-delà de ses préceptes.

L'acte conjugal

- 604 Notre Prédécesseur Pie XI, d'honorée mémoire, dans son Encyclique **Casti connubii**, du 31 décembre 1930²¹, proclama de nouveau solennellement la loi fondamentale de l'acte et des rapports conjugaux : tout attentat des époux dans l'accomplissement de l'acte conjugal ou dans le développement de ses conséquences naturelles, attentat ayant pour but de le priver de la puissance qui lui est inhérente et d'empêcher la procréation d'une nouvelle vie, est immoral ; de plus, aucune « indication » ou nécessité ne peut faire d'une action intrinsèquement immorale un acte moral et licite²².

Cette prescription est en pleine vigueur aujourd'hui comme hier et elle le sera demain et toujours, parce qu'elle n'est pas un simple précepte de droit humain, mais l'expression d'une loi naturelle et divine.

Puissent Nos paroles être une norme sûre pour tous les cas dans lesquels votre profession et votre apostolat exigent de vous une détermination claire et ferme.

La stérilisation

- 605 Il y aurait beaucoup plus qu'un simple manquement de promptitude dans le service de la vie, si l'attentat de l'homme ne portait pas seulement sur une seule action, mais s'attaquait à l'organisme lui-même, dans le but de le priver, en pratiquant la stérilisation, de la faculté de procréer une nouvelle vie. Et ici encore vous avez,

²¹ Cf. No 269 sq.

²² Cf Nos 322, 323

pour votre conduite personnelle, intime et extérieure, une norme claire dans l'enseignement de l'Eglise. *La stérilisation directe* c'est-à-dire celle qui vise, comme moyen ou comme but, à rendre impossible la procréation — *est une grave violation de la loi morale : elle est donc illicite*. L'Autorité publique elle-même n'a aucun droit, sous prétexte d'on ne sait quelle « indication », de la permettre et moins encore de la prescrire ou de la faire exécuter au préjudice des innocents. Ce principe se trouve déjà énoncé dans l'Encyclique que Nous avons citée, de Pie XI sur le mariage²³. C'est pourquoi, lorsque, il y a dix ans, la stérilisation commença à être toujours plus largement appliquée, le Saint-Siège se vit dans l'obligation de déclarer en termes exprès et publics que la stérilisation directe, soit perpétuelle, soit temporaire, soit de l'homme, soit de la femme, est illicite, en vertu de la loi naturelle de laquelle l'Eglise elle-même, vous le savez n'a pas le pouvoir de dispenser²⁴.

Opposez-vous donc, pour autant qu'il dépend de vous dans votre apostolat, à ces tendances perverses et refusez-leur votre coopération.

La régulation des naissances

- 606 De nos jours se présente un autre grave problème : celui de savoir si et à quel point l'obligation de prompt disposition au service de la maternité est conciliable avec l'habitude de plus en plus répandue de recourir aux époques de stérilité naturelle (périodes qu'on appelle **agénésiques** chez la femme). Un tel recours semble bien une claire expression de la volonté contraire à cette disposition.
- 607 Précisément, on attend de vous que vous soyez bien informées, du point de vue médical, de cette fameuse théorie et des progrès que, dans cette matière, on peut encore prévoir ; on attend aussi de vous que vos conseils et votre assistance ne s'appuient pas sur de simples publications populaires, mais qu'ils soient fondés sur l'objectivité scientifique et le jugement autorisé de spécialistes consciencieux en médecine et en biologie. *C'est votre tâche, et non celle du prêtre, d'instruire les époux*, soit dans des consultations privées, soit au moyen de sérieuses publications, de l'aspect biologique et technique de la théorie, *sans cependant vous laisser entraîner à une propagande ni juste ni convenable*. Mais encore en ce domaine, votre apostolat réclame de vous, en tant que femmes et en tant que chrétiennes, que vous connaissiez et défendiez les lois de la morale auxquelles est soumise l'application de cette théorie. Et ici, l'Eglise est compétente.
- 608 Tout d'abord, il faut considérer deux hypothèses. Si l'application de cette théorie veut signifier tout simplement que les époux puissent faire usage de leur droit conjugal même les jours de stérilité naturelle, rien ne s'y oppose ; procédant ainsi, ils ne mettent pas un obstacle, en effet, ni ne nuisent, en

²³ Cf. No 334 sq.

²⁴ La question suivante a été posée au Saint-Office : « La stérilisation directe, soit perpétuelle, soit temporaire, de l'homme ou de la femme est-elle licite ? »

Le 24. 2. 1940, cette Suprême Sacrée Congrégation a répondu : « négativement » et elle a ajouté : « que cette stérilisation était, à la vérité, interdite par la loi naturelle et, pour ce qui regarde la stérilisation eugénique, qu'elle avait été condamnée par le Décret du 21 mars 1931 (cf. No 393) de cette même Congrégation du Saint-Office. » (AAS. 1940, p. 73).

aucune manière, à la consommation de l'acte naturel et à ses conséquences naturelles ultérieures. C'est bien pourquoi l'application de la théorie dont nous parlons se distingue essentiellement, ici, de l'abus déjà signalé, qui consiste dans la perversion de l'acte lui-même. Si, au contraire, on va plus loin, c'est-à-dire qu'on permette l'acte conjugal exclusivement en ces jours-là, alors la conduite des époux doit être examinée avec plus d'attention.

- 609** Et ici, de nouveau, deux hypothèses se présentent à notre examen. Si déjà, au moment de la conclusion du mariage, l'un des deux époux, au moins, avait eu l'intention de restreindre aux époques de stérilité le *droit* conjugal lui-même et non pas seulement son *usage*, de telle sorte que, les autres jours, l'autre époux n'aurait plus du tout le droit de réclamer l'acte, cela impliquerait alors un défaut essentiel de consentement matrimonial, qui entraînerait avec soi l'invalidité du mariage ; car *le droit qui dérive du contrat matrimonial est un droit permanent, ininterrompu et non intermittent, que chacun des conjoints doit avoir vis-à-vis de l'autre.*
- 610** Si, au contraire, cette limitation de l'acte aux périodes de stérilité naturelle se rapporte non au droit lui-même, mais seulement à l'usage du droit, la validité du contrat reste hors de toute discussion ; cependant la licéité morale d'une telle conduite des époux serait à affirmer ou à nier, selon que l'intention d'observer constamment ces périodes est fondée ou non sur des motifs moraux suffisants et sûrs. **Le seul fait, pour les époux, de ne pas pervertir l'acte naturel et d'être prêts à accepter l'enfant qui, malgré leurs précautions, viendrait au monde, ne suffirait pas à lui seul, à garantir la rectitude des intentions et la moralité absolue des motifs eux-mêmes.**
- 611** La raison est que le mariage oblige à un état de vie qui, s'il confère des droits certains, impose aussi l'accomplissement d'une œuvre positive qui est en rapport avec ce même état. Dans ce cas, on peut appliquer le principe général suivant lequel *une prestation positive peut être omise si de GRAVES motifs, INDÉPENDANTS de la bonne volonté de ceux qui y sont tenus, établissent que cette prestation est inopportune, ou bien prouvent que le requérant — dans le cas présent le genre humain — ne peut pas, en justice, la réclamer.*
- 612** Le contrat matrimonial qui confère aux époux le droit de satisfaire l'inclination de la nature, les établit dans un état de vie, l'état conjugal. Or, **aux époux qui en font usage en accomplissant l'acte spécifique de leur état, la nature et le Créateur imposent la fonction de pourvoir à la conservation du genre humain.** Voilà la prestation caractéristique qui fait la valeur propre de leur état, le **bonum proles**. L'individu et la société, le peuple et l'Etat, l'Eglise elle-même dépendent du mariage fécond pour leur existence dans l'ordre que Dieu établit. Par suite, *embrasser l'état du mariage, user de façon continue de la faculté qui lui est propre et qui n'est licite qu'en lui, et, par ailleurs, se soustraire, toujours et délibérément, sans un GRAVE motif, à son devoir premier, serait pécher contre le sens même de la vie conjugale.*
- 613** De cette prestation positive obligatoire certains peuvent être dispensés, même pour longtemps, bien plus même pour toute la durée du mariage, par des motifs sérieux, comme ceux qu'il n'est pas rare de compter dans ce qu'on appelle l'« *indication* »

médicale, eugénique, économique et sociale. De là il suit que l'observance des périodes d'infécondité peut être licite sous l'aspect moral ; et dans les conditions mentionnées, elle l'est réellement.

- 614** Si, cependant, il n'y a pas, selon un **jugement raisonnable et juste**, de **semblables raisons graves** ou personnelles ou provenant de circonstances extérieures, la volonté d'éviter habituellement la fécondité de leur union, tout en continuant à satisfaire pleinement leur sensualité, ne peut provenir que d'une appréciation fautive de la vie et de motifs étrangers aux droites règles de la morale.

L'héroïsme de la continence

- 615** Mais vous insisterez peut-être en observant que dans l'exercice de votre profession vous vous trouvez souvent en face de cas très délicats, ceux dans lesquels on ne peut exiger de courir le risque de la maternité, et où même celle-ci doit être absolument évitée et où, d'autre part, l'observance des périodes agénésiques ou bien ne donne pas une sécurité suffisante, ou bien encore doit être écartée pour d'autres motifs. Et vous demandez alors comment on peut parler encore d'un apostolat au service de la maternité.

Si, à votre jugement sûr et expérimenté, les conditions réclament absolument un « non », c'est-à-dire l'exclusion de la maternité, ce serait une erreur et un tort d'imposer ou de conseiller un « oui ». Il s'agit, en vérité, ici, de faits concrets et, par conséquent, d'une question non pas théologique, mais médicale : elle est donc de votre compétence. Dans ce cas, pourtant, les époux n'attendent pas de vous une réponse médicale, nécessairement négative, mais l'approbation d'une « technique » de l'activité conjugale, qui assure contre le risque de la maternité. Et voici que vous êtes de nouveau appelées à exercer votre apostolat, en ne laissant subsister aucun doute que, *même dans ces cas extrêmes, toute manœuvre préventive et tout attentat direct à la vie et au développement du germe sont défendus en conscience, et exclus ;* et qu'une seule voie demeure ouverte, à savoir celle de *l'abstention de toute activité complète de la faculté naturelle.* Là, votre apostolat vous oblige à avoir un jugement clair et certain et une fermeté calme.

- 616** Mais on objectera qu'une telle abstention est impossible, et qu'un tel héroïsme ne peut être pratiqué. Cette objection, aujourd'hui, vous la lirez, vous l'entendrez partout, et même de la part de ceux qui, par devoir ou en raison de leur compétence, devraient être en mesure de juger de toute autre façon. Et on apporte, pour la prouver, l'argument suivant :

— *Personne n'est obligé à l'impossible et aucun législateur raisonnable ne, peut être présumé vouloir obliger par sa loi jusqu'à l'impossible. Or, pour les époux, la continence de longue durée est impossible. Donc ils n'y sont pas obligés. La loi divine ne peut avoir ce sens.*

Ainsi de prémisses partiellement vraies on déduit une conséquence fautive. Pour s'en convaincre, il suffit d'intervertir les termes du raisonnement : — **Dieu n'oblige pas à l'impossible. Or Dieu oblige les conjoints à la continence, si leur union ne peut être accomplie selon les règles de la nature. Donc, en ces cas, la continence est possible.** — Nous avons, pour confirmer

cet argument, la doctrine du Concile de Trente, lequel, dans le chapitre sur l'observance nécessaire et possible des commandements, enseigne, en se référant à un passage de saint Augustin :

*Dieu ne commande pas des choses impossibles, mais, quand il commande, il exhorte et à faire ce que tu peux et à demander ce que tu ne peux pas, et il t'aide afin que tu puisses le faire*²⁵.

Ne vous laissez donc pas troubler dans la pratique de votre profession et dans votre apostolat par ce grand mot d'IMPOSSIBILITÉ, ni pour ce qui est de votre jugement intime, ni pour ce qui est de votre conduite extérieure. **Ne vous prêtez jamais à rien qui soit contraire à la loi de Dieu et à votre conscience chrétienne !** C'est faire tort aux hommes et aux femmes de notre temps que de les estimer incapables d'un héroïsme continu. Aujourd'hui, pour de nombreux motifs — peut-être sous la contrainte de la dure nécessité ou souvent aussi au service de l'injustice — l'héroïsme s'exerce à un degré et avec une extension que les temps passés n'auraient pas cru possibles. Pourquoi donc cet héroïsme, si les circonstances l'exigent vraiment, devrait-il s'arrêter aux limites tracées par les passions et les inclinations de la nature ?

617 Il est bien clair que *celui qui ne veut pas se dominer soi-même, jamais ne le pourra, et que celui qui croit pouvoir se dominer, en ne s'aidant QUE de ses propres forces, sans chercher sincèrement et avec persévérance l'aide de Dieu, restera misérablement déçu.*

Voilà ce qui concerne l'apostolat que vous exercez pour gagner les époux au service de la maternité, non dans le sens d'un esclavage aveugle sous les impulsions de la nature, mais dans le sens d'un exercice des droits et des devoirs conjugaux, réglé par les principes de la raison et de la foi.

L'ordre des valeurs

618 Les **valeurs de la personne** et la nécessité de les respecter sont un thème qui, depuis vingt ans, préoccupe toujours davantage les écrivains. Dans un grand nombre de leurs élucubrations, même l'acte spécifiquement sexuel a sa place marquée pour le faire servir à la personne des époux. Le sens propre et le plus profond de l'exercice du droit conjugal devrait consister en ce que l'union des corps est l'expression et l'accomplissement de l'union personnelle et affective.

Articles, chapitres et livres entiers, conférences, qui traitent spécialement de la **technique de l'amour**, s'appliquent à diffuser ces idées, à les éclaircir par des conseils aux jeunes époux, qui sont comme un guide du mariage pour qu'ils ne négligent pas par sottise, ou par pudeur mal entendue, ou par un scrupule non fondé, ce que Dieu leur offre, qui a créé aussi les inclinations naturelles. Si de ce don complet réciproque des époux sourd une vie nouvelle, celle-ci est un effet qui demeure en dehors ou, tout au plus, à la surface, pour ainsi dire, des **valeurs de la personne** ; on ne nie pas cet effet, mais on ne veut pas qu'il soit comme au centre des rapports conjugaux.

Selon ces théories, votre dévouement pour le bien de la vie encore cachée dans le sein maternel et pour en favoriser l'heureuse naissance, n'aurait plus qu'une faible importance et passerait au second plan.

619 Or, si cette manière de juger, très relative, ne faisait que mettre l'accent sur la valeur de la personne des époux plus que sur celle de l'enfant, on pourrait, à la rigueur, laisser de côté le problème ; mais *il s'agit ici, bien au contraire, d'une grave inversion de l'ordre des valeurs et des fins que fixa le Créateur lui-même.* Nous nous trouvons devant la *propagation de tout un ensemble d'idées et de sentiments, directement opposés à la clarté, à la profondeur et à la gravité de la pensée chrétienne.* Et voici qu'ici, de nouveau, doit intervenir votre apostolat. Il pourra vous arriver, en effet, de recevoir les confidences de la mère et de l'épouse et d'être interrogées sur les plus secrets désirs et sur l'intimité de la vie conjugale. Comment pourriez-vous alors, pleinement conscientes de votre mission, faire valoir la vérité et la rectitude de l'ordre dans les appréciations et la façon d'agir des époux, si vous n'en aviez pas vous-mêmes une exacte connaissance et si vous n'étiez pas munies de cette fermeté de caractère qui est nécessaire pour soutenir ce que vous savez être juste et vrai.

La fin première du mariage

620 Or, la vérité est que le mariage, comme institution de la nature, en vertu de la volonté du Créateur, a, pour fin première et intime, non pas le perfectionnement personnel des époux, mais la procréation et l'éducation de la nouvelle vie. Les autres fins, elles aussi voulues sans aucun doute par la nature, ne sont pas au même rang que la première, et moins encore à un rang supérieur, puisqu'elles lui sont essentiellement subordonnées. Cela vaut pour tout mariage, même s'il est infécond ; comme de tout œil on peut dire qu'il est destiné et formé pour voir, même si, dans des cas anormaux par suite de conditions spéciales, internes ou extérieures, il ne sera jamais en mesure de rendre possible la perception visuelle.

621 Précisément, pour couper court à toutes les incertitudes et à toutes les déviations qui menaçaient de répandre des erreurs à propos de la hiérarchie des fins du mariage et sur leurs rapports réciproques, Nous avons rédigé Nous-même, il y a quelques années (10 mars 1944), une déclaration sur l'ordre de ces fins, indiquant d'abord ce que révèle la structure interne même de la disposition naturelle, puis ce qui est le patrimoine de la tradition chrétienne, ce que, à plusieurs reprises, les Souverains Pontifes ont enseigné, ce qui a été ensuite fixé par le Code de droit canonique, dans les formes requises (Can. 1013, § 1). De plus, peu de jours après, pour corriger les opinions contraires, le Saint-Siège, dans un Décret public, déclara qu'on ne peut pas tenir la position de certains auteurs récents, qui nient que la fin première du mariage soit la procréation et l'éducation des enfants, ni celle de ceux qui enseignent que les fins secondaires ne sont pas essentiellement subordonnées à la fin première, mais des fins équivalentes et par là-même indépendantes²⁶.

²⁵ Denz. No 804. Dumeige 570.

²⁶ Cf. No 533.

622 Voudrait-on par là, nier ou diminuer tout ce qu'il y a de bon et de juste dans les valeurs personnelles qui sont le fruit du mariage et de son usage ? Certainement pas, puisque, à la procréation de la nouvelle vie, le Créateur a destiné, dans le mariage, des êtres humains faits de chair et de sang, doués d'un esprit et d'un cœur, et qu'ils sont appelés, non comme des animaux sans raison, mais comme des humains, à être les auteurs de leur descendance. **C'est bien pour cette fin que le Seigneur veut l'union des époux.** En effet, la Sainte Ecriture dit de Dieu qu'il créa l'homme à son image et le créa homme et femme (Gen, 1-27) et qu'il a voulu — comme il est affirmé à plusieurs reprises dans les Livres Saints — que « l'homme abandonne son père et sa mère, et qu'il s'unisse à sa femme et qu'ils forment une seule chair »²⁷.

623 Tout cela est donc vrai et voulu de Dieu ; mais *cela ne doit pas être séparé de la fonction première du mariage, c'est-à-dire du service pour la vie nouvelle.* Non seulement l'œuvre commune de la vie extérieure, mais aussi tout l'enrichissement personnel, même l'enrichissement intellectuel et spirituel jusqu'à tout ce qu'il y a de plus spirituel et de plus profond dans l'amour conjugal comme tel, a été mis, par la volonté de la nature et du Créateur, au service de la descendance. Par sa nature, la vie conjugale parfaite signifie aussi la soumission totale des parents au bénéfice des enfants et l'amour conjugal dans sa force et dans sa tendresse est lui-même un postulat de la sollicitude la plus sincère à l'égard des enfants et la garantie de sa réalisation.

624 Réduire la cohabitation des époux et l'acte conjugal à une fonction purement organique pour la transmission des germes serait transformer le foyer domestique, qui est le sanctuaire de la famille, en simple laboratoire de biologie. Aussi dans Notre allocution du 29 septembre 1949, au Congrès international des médecins catholiques²⁸, avons-Nous **formellement exclu du mariage la fécondation artificielle.** L'acte conjugal, dans sa structure naturelle, est une action personnelle, une coopération simultanée et immédiate des époux : en raison de la nature même des agents et de ce qui fait le propre même de cet acte, il est bien l'expression d'un don réciproque, qui, selon la parole de l'Ecriture, établit l'union « en une seule chair ».

Tout cela est beaucoup plus que l'union de deux germes qui peut se faire, même artificiellement, c'est-à-dire sans l'action naturelle des époux.

625 L'acte conjugal, ordonné et voulu par la nature, est une coopération personnelle à laquelle les époux, en contractant mariage, s'échangent le droit.

626 C'est pourquoi, lorsque cette prestation dans sa forme naturelle est, dès le début et d'une manière durable, impossible, l'objet du contrat du mariage se trouve affecté par un vice essentiel. Et voici ce qu'alors Nous avons dit : « Qu'on ne l'oublie pas : seule la procréation d'une nouvelle vie, selon la volonté et le plan du Créateur, porte avec soi, à un degré surprenant de

perfection, l'obtention des fins indiquées. Elle est tout ensemble conforme à la nature corporelle et spirituelle, à la dignité des époux et au développement normal et heureux de l'enfant ».

627 Dites donc à la fiancée ou à la jeune épouse qui viendraient vous parler des valeurs de la vie conjugale, que *ces valeurs personnelles, en ce qui concerne le corps et les sens comme en ce qui concerne l'esprit, sont tout à fait authentiques, mais que le Créateur les a mises non pas au premier, mais au second rang dans l'échelle des valeurs.*

La libre renonciation à la paternité

628 Ajoutez une autre considération qui risque de tomber dans l'oubli. Toutes ces valeurs secondaires de la sphère et de l'activité génératrices rentrent dans l'ensemble de l'office spécifique des époux, qui est d'être les auteurs et les éducateurs de la nouvelle vie. Sublime et noble office ; lequel n'appartient cependant pas à l'essence de l'être humain complet, comme si, la puissance naturelle de la génération n'étant pas exercée, il pouvait y avoir, en quelque manière ou à quelque degré, une diminution de la personne humaine. **Renoncer à cet exercice** — et spécialement pour les plus nobles motifs — **ce n'est pas mutiler les valeurs personnelles et spirituelles.** De ce libre sacrifice consenti par amour du Règne de Dieu, le Seigneur a dit : « Non omnes capiunt verbum istud, sed quibus datum est. — Tous ne comprennent pas cette doctrine, mais seulement ceux à qui cela est donné »²⁹.

Exalter outre mesure, comme on le fait si souvent aujourd'hui, **la fonction générative,** même dans sa forme juste et morale de la vie conjugale, **est donc en premier lieu une erreur et une aberration,** qui porte de plus avec soi le danger d'une déviation intellectuelle et affective, capable de freiner et d'étouffer des sentiments bons et élevés, spécialement dans la jeunesse, encore dépourvue d'expérience et ignorante des désillusions de la vie. Car enfin, quel homme normal, sain de corps et d'esprit, pourrait bien vouloir être du nombre des déficients de caractère et d'esprit ?

Puisse votre apostolat, là où vous exercez votre profession, éclairer les esprits et inculquer cet ordre juste des valeurs pour que les hommes y conforment leurs jugements et leur conduite !

La dignité humaine dans l'acte conjugal

629 L'exposé que Nous vous donnons de la fonction de votre apostolat professionnel serait cependant incomplet si Nous n'ajoutions pas encore un mot qui sera bref sur *la dignité humaine qu'il faut préserver dans l'usage de l'inclination générative naturelle.*

Le Créateur lui-même, qui, dans sa bonté et sa sagesse, a voulu pour la conservation et la propagation du genre humain, se servir du concours de l'homme et de la femme, en les unissant dans le mariage, a établi aussi que dans cette fonction

²⁷ Gen 2 - 24 ; Mt 19 - 5 ; Eph 5 - 31

²⁸ Cf. No 549, sq.

²⁹ Mt 19 - 11.

les époux éprouvent un plaisir et une volupté du corps et de l'esprit. Les époux ne font donc aucun mal en recherchant le plaisir et en en jouissant. Ils acceptent ce que le Créateur leur a destiné.

- 630 Néanmoins, ici encore, **les époux doivent savoir se maintenir dans les limites d'une juste modération.** Comme dans les plaisirs de la table lorsqu'ils en goûtent les mets et les vins, ainsi dans le plaisir sexuel, ils ne doivent pas se livrer, sans frein, à l'impulsion des sens. **La juste règle est donc celle-ci : l'usage de la fonction générative naturelle n'est moralement licite que DANS LE MARIAGE, DANS LE SERVICE ET SELON L'ORDRE DES FINS DU MARIAGE LUI-MÊME.** Il s'ensuit que, dans le mariage SEULEMENT ET SEULEMENT en observant cette règle, le désir et la jouissance de ce plaisir et de cette satisfaction sont licites. Car la jouissance est soumise à la loi de l'action de laquelle elle dérive, et non vice-versa l'action à la loi de la jouissance. **Et cette loi, si raisonnable, porte non seulement sur la substance, mais aussi sur les circonstances de l'action, de telle manière que, tout en gardant sauve la substance de l'action, on peut pécher dans la façon de l'accomplir.**
- 631 La transgression de cette loi est aussi ancienne que le péché originel. Mais en notre temps, on court le danger de perdre de vue ce principe fondamental. *Actuellement, en effet, on a coutume de soutenir par la parole et par les écrits (MÊME DE LA PART DE CERTAINS CATHOLIQUES) l'autonomie nécessaire, la fin propre et la valeur propre de la sexualité et de son exercice, indépendamment de la fin de la procréation d'une nouvelle vie. On voudrait soumettre à un nouvel examen et à de nouvelles normes l'ordre même que Dieu établit.* On ne voudrait pas admettre d'autre frein dans la façon de satisfaire l'instinct que l'observance de l'essence de l'acte instinctif. Ainsi, *à l'obligation morale de la domination des passions, on substituerait la licence de se soumettre aveuglément et sans frein aux caprices et aux impulsions de la nature ;* et cela ne pourra, tôt ou tard, que retomber, leur causant un grave détriment, sur la morale, sur la conscience et sur la dignité humaine.
- 632 Si la nature avait eu en vue exclusivement, ou tout au moins en premier lieu, un don et une possession réciproque des époux dans la joie et dans le plaisir, et si elle avait réglé cet acte uniquement pour assurer à leur expérience personnelle le plus haut degré possible de bonheur et non pour les stimuler au service de la vie, alors le Créateur aurait adopté un autre plan dans la formation et la constitution de l'acte naturel. Bien au contraire, **l'acte naturel est, en somme, TOUT SUBORDONNÉ ET ORDONNÉ à cette seule grande loi de la « génération et de l'éducation de l'enfant »,** c'est-à-dire à l'accomplissement de la fin première du mariage comme origine et source de la vie.
- 633 L'hédonisme en torrents incessants envahit notre monde et menace de submerger toute la vie conjugale dans une marée croissante des pensées, des désirs et des actes, non sans dangers sérieux et sans dommage grave pour la fonction première des époux.
- Cet HÉDONISME ANTICHRÉTIEN, trop souvent on ne rougit pas de l'ériger en doctrine, en inculquant le désir de rendre toujours plus intense la jouissance dans la préparation de l'union conjugale et dans l'acte lui-même ; comme si, dans*

les rapports conjugaux toute la loi morale se réduisait à la régulation parfaite de cet acte, et comme si tout le reste, de quelque façon qu'il soit fait, demeurerait justifié par les effusions de l'amour réciproque, sanctifié par le Sacrement de mariage, et méritant louange et récompense au regard de Dieu et de la conscience. De la dignité de l'homme et de la dignité du chrétien, qui mettent un frein aux excès de la sensualité, on ne se soucie point.

- 634 Eh bien ! non. **La gravité et la sainteté de la loi morale chrétienne n'admettent pas une satisfaction effrénée de l'instinct sexuel ni une recherche quasi exclusive du plaisir et de la jouissance ;** cette loi ne permet pas à l'homme raisonnable de se laisser dominer jusqu'à ce point, ni quant à la substance, ni quant aux circonstances de l'acte.
- On voudrait alléguer, chez certains, que le bonheur dans le mariage est en raison directe de la jouissance réciproque dans les rapports conjugaux. Non : le bonheur dans le mariage est, au contraire, en raison directe du respect réciproque entre les époux, même dans leurs relations intimes ; non qu'ils jugent immoral et refusent ce que leur offre la nature et ce qu'a donné le Créateur, mais parce que ce respect et l'estime mutuelle qui en découle comptent parmi les éléments les plus solides d'un amour pur, et, par là même, d'autant plus tendre.
- 635 Dans votre activité professionnelle, *opposez-vous, autant qu'il vous est possible, à la fureur de cet hédonisme raffiné, vide de valeurs spirituelles, et par là même indigne des époux chrétiens.* Montrez comment la nature a donné, c'est très vrai, le désir instinctif de la jouissance et l'approuve dans les noces légitimes, non pas comme fin en soi, mais bien, en somme, pour le service de la vie. *Chassez de votre esprit ce culte du plaisir et faites de votre mieux pour empêcher la diffusion d'une littérature qui se croit obligée de décrire dans tous ses détails l'intimité de la vie conjugale, sous prétexte qu'il faut instruire, diriger et rassurer.* Pour tranquilliser les consciences timorées des époux, suffisent bien en général, avec le bon sens, l'instinct de la nature et une brève instruction sur les claires et simples maximes de la loi morale chrétienne. Si, dans certaines circonstances spéciales, une fiancée ou une jeune épouse avaient besoin de plus amples éclaircissements sur quelques points particuliers, il vous appartiendrait de leur donner, *avec délicatesse,* une explication conforme à la loi naturelle et à une saine conscience chrétienne.
- Notre enseignement n'a rien de commun ni avec le jansénisme, comme CERTAINS LE VEULENT FAIRE CROIRE POUR SE JUSTIFIER EUX-MÊMES.* Il est simplement une défense de l'honneur du mariage chrétien et de la dignité personnelle des époux.
- Servir pour une telle fin est, surtout en nos jours, *un devoir urgent* de votre mission professionnelle.
- 636 Ainsi Nous sommes arrivés à la conclusion de tout ce que Nous avons l'intention de vous exposer.
- Votre profession vous ouvre un vaste champ d'apostolat aux multiples aspects ; apostolat bien plutôt d'action et de direction que de paroles ; apostolat que vous ne pouvez utilement exercer que si vous avez conscience de

la fin de votre mission et connaissance des moyens pour y parvenir, que si vous êtes douées d'une volonté ferme et résolue, fondée sur une conviction religieuse très forte, inspirée et renforcée par la loi et l'amour chrétiens.

Al. aux Associations de familles nombreuses ; 26 septembre 1951.

- 637** Travailler en faveur de l'école et de l'éducation religieuse : voici encore une contribution précieuse au bien de la famille, comme aussi de favoriser en elle des mœurs saines, naturelles et simples, d'affermir les convictions religieuses, de développer autour d'elle une atmosphère de pureté chrétienne, bien faite pour la délivrer des influences délétères de l'extérieur et de toutes ces excitations morbides qui éveillent de façon désordonnée les passions dans l'âme des adolescents.
- 638** Mais il est une calamité plus profonde encore, de laquelle il importe de préserver la famille ; Nous voulons dire l'esclavage avilissant auquel la réduit cet état d'esprit qui tend à faire d'elle un simple organisme au service de la communauté sociale pour la procréation, à son bénéfice, d'une masse suffisante de « matériel humain ».

La morale conjugale

- 639** Nous ne saurions oublier un autre danger menaçant pour la famille, non pas certes depuis hier, mais depuis longtemps, mais parce qu'il va crescendo, comme à vue d'œil en notre temps, il peut devenir funeste pour elle, puisqu'il l'atteint jusque dans son germe ; Nous voulons dire le désordre de la morale conjugale en toute son étendue.
- 640** Nous avons, dans le cours des dernières années, saisi toutes les occasions pour exposer l'un ou l'autre point essentiel de cette morale, et tout récemment pour l'exposer dans son ensemble, non seulement en réfutant les erreurs qui la corrompent, mais aussi et surtout en montrant positivement le sens, la fonction, l'importance et la valeur en vue du bonheur des époux, des enfants et de toute la famille, en vue de la stabilité et du plus grand bien social qui, du foyer domestique, retentit jusqu'à l'Etat et jusqu'à l'Eglise. Au centre même de cette doctrine, le mariage est apparu comme une institution au service de la vie.
- 641** En relation étroite avec ce principe, et suivant l'enseignement constant de l'Eglise, Nous avons mis en pleine lumière une thèse qui est l'un des fondements essentiels de la morale conjugale, certes, mais aussi de la morale sociale en général : à savoir que l'attentat direct à la vie humaine innocente, pris comme moyen pour obtenir la fin — et dans le cas présent en vue de sauver une autre vie — est illicite.

Respect de la vie

- 642** La vie humaine innocente, en quelque condition qu'elle se présente, est soustraite, dès le premier instant de son existence, à toute attaque directe volontaire. Ceci est un droit fondamental de la personne humaine, d'une valeur générale dans la notion chrétienne de la vie, qui vaut aussi bien pour

la vie encore cachée dans le sein de la mère que pour la vie déjà éclose en dehors d'elle, et aussi bien contre l'avortement direct que contre le meurtre direct de l'enfant avant, pendant ou après l'enfantement. Quelque fondée que puisse être la distinction entre les différents moments du développement de la vie déjà née ou pas encore née au regard du droit profane ou ecclésiastique, et de certaines conséquences civiles et pénales selon la loi morale, il s'agit dans tous les cas d'un grave et coupable attentat à la vie humaine inviolable.

- 643** Ce principe vaut pour la vie de l'enfant comme pour celle de la mère. **JAMAIS ET EN AUCUN CAS L'ÉGLISE N'A ENSEIGNÉ QUE LA VIE DE L'ENFANT DOIVE ÊTRE PRÉFÉRÉE A CELLE DE LA MÈRE.** *C'est une erreur que de poser la question avec cette alternative : ou la vie de l'enfant ou la vie de la mère. Non ! ni la vie de la mère ni celle de l'enfant ne peut être soumise à un acte de suppression directe. D'un côté comme de l'autre, il ne peut y avoir qu'une seule exigence : FAIRE TOUS LES EFFORTS POUR SAUVER LA VIE DE TOUS LES DEUX, DE LA MÈRE ET DE L'ENFANT.*

C'est une des plus belles et des plus nobles aspirations de la médecine que de chercher toujours de nouveaux moyens pour conserver la vie de l'un et de l'autre. Si, malgré tous les progrès de la science, il reste encore, et il restera dans l'avenir, des cas où l'on doit compter avec la mort de la mère, lorsque celle-ci veut conduire jusqu'à la naissance la vie qu'elle porte en elle et ne pas la détruire en violant un commandement de Dieu : *ne pas tuer*, — il ne reste à l'homme, qui jusqu'au dernier moment, s'efforcera d'aider et de sauver, qu'à s'incliner avec respect devant les lois de la nature et les dispositions de la divine Providence.

- 644** Mais — a-t-on objecté — la vie de la mère, et surtout la vie d'une mère de famille nombreuse, est d'un prix incomparablement supérieur à celle de l'enfant non encore né. L'application de la théorie de la balance des valeurs au cas précis qui nous occupe a déjà été reçue dans les discussions juridiques. — La réponse à cette objection qui cause de vives inquiétudes n'est pas difficile. **L'inviolabilité de la vie d'un innocent ne dépend ni de sa plus grande ni de sa plus faible valeur.** Depuis plus de dix ans déjà, l'Eglise a formellement condamné la destruction de la vie estimée **sans valeur** ; celui qui n'a pas oublié les tristes événements passés qui provoquèrent cette condamnation, celui qui est capable de peser les conséquences funestes auxquelles on serait amené, si l'on voulait mesurer l'intangibilité de la vie innocente selon sa valeur, celui-là est bien apte à apprécier les motifs qui ont conduit à cette décision. Au surplus, qui donc peut avec certitude juger laquelle des deux vies est plus précieuse en réalité ? Qui donc peut savoir la voie que suivra cet enfant et à quelle hauteur il pourra s'élever dans toute son activité et par sa perfection ? Ici donc sont comparées deux grandeurs, dont l'une n'est nullement connue.

- 645** Nous voudrions, à ce propos, citer un exemple que plusieurs d'entre vous connaissent sans doute déjà, mais qui ne perd pas, pour autant, sa valeur de suggestion. Le fait remonte à 1905. Vivait alors une jeune femme, de noble famille et de sentiments encore plus nobles, mais fragile et de santé délicate. Jeune fille

elle avait été malade d'une petite pleurite du sommet du poumon, qui semblait guérie. Pourtant, après avoir contracté un très heureux mariage et, peu après, senti s'épanouir en elle une nouvelle vie, elle éprouva bientôt un malaise physique particulier, qui consterna les deux médecins de grand mérite qui veillaient sur elle avec toute leur sollicitude et leur amitié. Cette ancienne affection pulmonaire, ce foyer jadis cicatrisé, s'était réveillé ; à leur avis, il n'y avait pas de temps à perdre ; si l'on voulait sauver la charmante jeune femme, il fallait, sans plus de délai, provoquer l'avortement thérapeutique. De plus, le mari, comprenant la gravité du cas, avait dit consentir à l'acte douloureux. Mais lorsque l'accoucheur qui la soignait, lui fit part, avec beaucoup d'égard, de la décision des médecins, la suppliant de s'en remettre à leur avis, elle répondit d'une voix très ferme : « Je vous remercie pour vos conseils qu'inspire la pitié ; mais moi, je ne peux pas mettre fin à la vie de ma petite créature ! Non, je ne le peux pas, je ne le peux pas ! Je la sens qui déjà palpite dans mon sein ; elle a le droit de vivre ; elle vient de Dieu, elle doit connaître Dieu pour l'aimer et jouir de la Bonté de Dieu ». Et le mari, lui-même, la pria, la supplia, l'implora : inflexible elle resta et attendit l'événement avec sérénité. Une petite fille naquit normalement, mais aussitôt après, l'état de santé de la mère empira. Le foyer pulmonaire s'étendit ; le dépérissement fit des progrès. Deux mois après, elle était à toute extrémité ; elle revit sa petite fille qui grandissait, très saine, chez une nourrice robuste ; elle remua les lèvres pour un doux sourire et doucement elle expira. Des années passèrent... Dans un institut religieux, on pouvait remarquer une jeune Sœur toute dévouée aux soins et à l'éducation de l'enfance abandonnée ; un amour tout maternel se reflétait dans ses yeux, lorsqu'elle se penchait sur ses petits malades, comme pour leur donner la vie. C'était elle, la fille du sacrifice, qui, avec son grand cœur, répandait alors tant de bien parmi les petits délaissés. L'héroïsme de sa mère intrépide n'avait pas été vain !

Mais, Nous posons la question : ne serait-ce pas qu'a disparu le sens chrétien, peut-être aussi tout sens humain, au point qu'on ne sache plus comprendre l'holocauste sublime de la mère et l'action visible de la Providence divine qui de cet holocauste fit naître un fruit aussi splendide ?

646 C'est intentionnellement que Nous avons usé toujours de l'expression « attentat **direct** à la vie de l'innocent », « suppression directe de la vie ». Voici pourquoi : Si, par exemple, pour sauver la vie de la future mère, indépendamment de son état de grossesse, il y avait lieu de recourir, d'urgence, à une opération chirurgicale ou à quelque autre application thérapeutique qui aurait pour conséquence accidentelle, nullement voulue, nullement décidée, mais cependant inévitable, la mort de l'enfant, un tel acte ne pourrait plus être dit un attentat **direct** à la vie innocente. Dans ces conditions, l'opération peut être licite, ainsi que les autres interventions médicales, toutes les fois qu'il s'agit d'un bien de grande valeur — telle est la vie — et qu'il n'est pas possible de remettre l'intervention à plus tard, après la naissance de l'enfant, ni de recourir à un autre remède efficace.

647 *Parce que la fonction première du mariage est le service de la vie. Notre complaisance principale et Notre gratitude paternelle vont donc à ces époux généreux, qui, par amour de Dieu et se confiant en Lui, courageusement élèvent une nombreuse famille.*

La régulation des naissances

648 D'autre part, l'Eglise sait considérer avec sympathie et compréhension les réelles difficultés de la vie matrimoniale de nos jours. C'est pourquoi dans Notre dernière allocution sur la morale conjugale, Nous avons affirmé la légitimité et en même temps les limites — en vérité bien larges — d'une *régulation des naissances*. Celle-ci — contrairement à ce qu'on appelle « *contrôle des naissances* » — est compatible avec la loi de Dieu. On peut même espérer (mais en cette matière, l'Eglise laisse naturellement à la science médicale le jugement), que celle-ci réussira à donner à cette méthode licite une base suffisamment sûre, et les plus récentes informations semblent confirmer une telle espérance.

649 **Du reste, pour vaincre les nombreuses difficultés de la vie conjugale, valent SURTOUT la foi vivante et l'usage fréquent des sacrements ;** d'eux jaillissent en effet des torrents de forces de l'efficacité desquelles ne parviennent pas à se faire une juste idée ceux qui vivent hors de l'Eglise. Et avec ce rappel aux secours divins, Nous désirons conclure Notre allocution.

650 Chers fils et filles, il pourrait vous arriver, même à vous, un jour ou l'autre, de sentir votre courage chanceler sous la violence du tumulte que déchaînent autour de vous et, plus dangereusement encore, au sein de la famille, ces doctrines subversives de la saine et très normale conception du mariage chrétien. Ayez confiance ! Les énergies de la nature et plus encore celles de la grâce dont le Seigneur a enrichi vos âmes dans le Sacrement de mariage, sont en vous comme un rocher très ferme contre lequel se brisent, impuissantes, les vagues d'une mer en tempête. Et si les drames de la guerre et de l'après-guerre ont accablé de blessures encore sanglantes le mariage et la famille, cependant, dans ces mêmes années, la fidélité constante et la ferme persévérance des époux et l'amour maternel toujours prêt à d'indicibles sacrifices, ont remporté dans d'innombrables cas d'authentiques et splendides triomphes.

Radio-message, 23. 3. 1952.

651 Aussi, conscient du droit et du devoir du Siège apostolique d'intervenir, quand c'est nécessaire, avec autorité dans les questions morales, Nous Nous sommes proposé, dans le discours du 29 octobre de l'année passée, d'éclairer les consciences sur les problèmes de la vie conjugale. Avec la même autorité, Nous déclarons aujourd'hui aux éducateurs et à la jeunesse même : **le commandement divin de la pureté de l'âme et du corps est également valable sans diminution pour la jeunesse d'aujourd'hui.** Elle aussi a l'obligation morale et, avec l'aide de la grâce, la possibilité de se garder pure. Nous repoussons donc comme erronée l'affirmation de ceux qui considèrent comme inévitables les chutes durant les années de la puberté, qui de la sorte ne mériteraient pas qu'on en fasse grand cas, comme si elles n'étaient pas de graves fautes, parce que d'ordinaire, ajoutent-ils, la passion supprime la liberté nécessaire pour qu'un acte soit moralement imputable.

652 Au contraire, c'est une règle obligatoire et sage que, sans cependant négliger de représenter aux jeunes les nobles qualités de la pureté, de manière à les amener à l'aimer et à la désirer pour elle-même, l'éducateur inculque toutefois clairement

le commandement comme tel, dans toute sa gravité et son importance de loi divine. Il stimulera ainsi les jeunes à éviter les occasions prochaines, il les encouragera dans la lutte dont il ne leur cachera pas la rigueur, il les incitera à accueillir courageusement les sacrifices que la vertu exige, et il les exhortera à persévérer et à ne pas tomber dans le risque de déposer les armes dès le début, et de succomber sans résistance aux mauvaises habitudes.

Avertissement du Saint-Office, 30 juin 1952.

653 C'est avec une vive inquiétude que le Saint-Siège constate qu'un certain nombre d'écrivains, traitant de la vie conjugale, en sont venus, ces derniers temps, à parler sans pudeur de tout ce qui s'y rapporte, descendant parfois jusqu'aux détails minutieux sans en rien voiler. Certains même décrivent, approuvent et conseillent un certain acte, appelé « étreinte réservée ».

Dans une affaire aussi importante qui touche à la sainteté du mariage et au salut des âmes, la Suprême Sacrée Congrégation du Saint-Office, pour ne pas manquer à son devoir et par mandat exprès de S. S. Pie XII, Pape par la divine Providence, avertit gravement tous les écrivains susdits d'avoir à renoncer à cette façon de faire. Elle exhorte aussi instamment les pasteurs à veiller d'une façon particulière sur ce dernier domaine et à apporter avec soin les remèdes opportuns.

Quant aux prêtres, dans le ministère des âmes ou dans la direction des consciences, qu'ils ne se risquent jamais, soit de leur propre initiative, soit qu'on les interroge, à parler d'une façon qui laisserait entendre qu'il n'y a rien à objecter de la part de la loi chrétienne contre l'« étreinte réservée ».

Al. aux Aumôniers de Jeunesse agricole italienne, 8 septembre 1953.

654 D'autres jeunes — l'immense majorité — sont appelés par Dieu à être ses coopérateurs dans la procréation de nouvelles vies. Faites-leur connaître *la beauté de l'amour chrétien* ; et pour les préparer à la formation d'une famille honnête et heureuse, faites-leur apprécier *les joies d'une pureté sans tache*.

Let. de Mgr Montini à S. E. le cardinal Sirl, 27 septembre 1953.

655 Il sera avantageux pour les rapporteurs du Congrès de réfléchir sur certains enseignements du magistère ecclésiastique qui devront leur servir de guide et de lumière au cours des travaux.

Ils se rappelleront avant tout qu'aucune solution des problèmes démographiques ne pourra jamais être considérée comme répondant à la justice et à la vérité, si l'on ne tient pas en juste compte la valeur sacrée et intangible de la vie humaine ou si, en quelque manière, on exclut le respect des normes qui président à sa transmission ordonnée. Celle-ci trouve son application naturelle dans le cadre de la famille, dans la dignité des rapports conjugaux, et englobe la procréation et l'éducation de la progéniture.

656 *C'est donc un crime* — que la raison d'Etat ou quelque prétexte d'eugénisme ou d'économie ne saurait aucunement justifier — *d'attenter d'une façon ou d'une autre contre la vie, dans son itinéraire qui va de l'union des époux jusqu'au*

berceau : et il faut entendre par là, non seulement le meurtre direct de l'innocent, mais également la fraude contre les desseins de la nature qui, en tant que tels, expriment la volonté du Créateur. « Si le sens profond du bien commun est l'âme de tout Etat sain et fort — avertissait le Saint-Père dans le radio-message du 14 septembre 1946 au peuple suisse, — la dignité et la sainteté de la vie conjugale et familiale en est comme la colonne vertébrale. Que celle-ci vienne à subir une grave lésion, c'en est fait de la vigueur de l'Etat et c'est, tôt ou tard, la ruine du peuple ».

657 Pour ce motif, parlant aux sages-femmes, Il leur recommandait « l'apostolat de l'estime et de l'amour pour la nouvelle vie » et définissait comme « opposée à la pensée de Dieu et au langage de l'Écriture Sainte et, également, à la saine raison et au sentiment de la nature » *, la mentalité moderne hostile à l'idéal d'une famille féconde.

Al. au XXXVI^e Congrès d'urologie, 8 octobre 1953.

658 Les conditions requises pour la « *potentia coeundi* »¹ sont déterminées par la nature et se déduisent du mécanisme de l'acte. En cela l'action des conjoints, au point de vue biologique, est au service de la matière séminale qu'elle transmet et reçoit. À quoi peut-on voir que la « *potentia coeundi* »¹ existe réellement et que par conséquent l'acte des époux comporte tous ses éléments essentiels ? Un critère pratique, bien qu'il ne vaille pas sans exception dans tous les cas, en est la capacité d'accomplir de façon normale l'acte externe. Il est vrai qu'un élément peut manquer sans que les partenaires s'en rendent compte. Cependant ce « *signum manifestativum* »² doit suffire en pratique dans la vie, car celle-ci demande que, pour une institution aussi ample que le mariage, les hommes possèdent, dans les cas normaux, un moyen sûr et facilement reconnaissable de constater leur aptitude à se marier ; cela suffit parce que la nature a coutume de bâtir l'organisme humain de telle sorte que la réalité interne réponde à la forme et à la structure externe.

659 En outre la « *potentia coeundi* » comporte de la part de l'époux la capacité de transmettre de façon naturelle le liquide des glandes séminales ; il n'est pas question de chacun des éléments spécifiques et complémentaires constituants de ce liquide. Le manque de sperme actif n'est pas d'habitude une preuve que l'époux ne peut exercer la fonction de transmission. Aussi l'azoospermie, l'oligospermie, l'asthonospermie, la nécrospermie n'ont rien à faire en soi avec l'« *impotentia coeundi* »³ parce qu'elles concernent les éléments constitutifs du liquide séminal lui-même, et non la faculté de le transmettre.

660 En tout cela *il faut maintenir que cette action des époux est et reste au service d'une finalité : l'éveil d'une vie nouvelle*. Il est erroné d'affirmer que la médecine et la biologie auraient un autre concept de la « *potentia coeundi* » que la théologie et le droit canon, et que ce dernier vise, par cette expression, autre chose

* Cf. No 595.

¹ Pouvoir de poser l'acte conjugal ; cf. Q. 114.

² Signe manifeste.

³ Impuissance à poser l'acte conjugal ; cf. Q. 96.

que ce qu'ont déterminé la nature et le Créateur. Vous n'avez qu'à lire le texte du canon 1068 sur la « puissance » physique pour voir qu'il veut parler non du droit positif, mais du droit naturel.

Let. à la présidente des femmes catholiques allemandes, 6 novembre 1953.

661 Votre association est au courant de deux grands problèmes de notre temps, la crise du mariage et la question sociale. La crise du mariage ne sera pas diminuée ou écartée par le relâchement de la doctrine du mariage chrétien, mais au contraire elle en sera de plus en plus aggravée. Si toute une série de forces naturelles et surnaturelles doivent contribuer à y remédier, il nous faut avant tout des hommes et des femmes désireux de conformer pleinement au plan divin leur vie conjugale.

Let. de Mgr Tardini à S. E. le Card. Siri, 19 septembre 1954.

662 La renaissance de la famille devra s'opérer spécialement sur le plan religieux, car *c'est de l'affaiblissement du sentiment religieux lui-même que découlent, comme d'une source principale, tous les maux dont souffre la famille moderne.* Née d'un contrat, « essentiellement sacré »^{3 b1*}, que le Rédempteur a élevé à la dignité de sacrement symbolisant son union avec l'Eglise, la famille trouve dans les fins mêmes assignées par la Nouvelle Loi, sa plus haute perfection et la sauvegarde la plus sûre de son unité, de sa dignité et de sa stabilité.

663 Dans cette lumière, la vie des conjoints, qui se développe autour du foyer, n'est pas seulement un échange de droits humains et l'accomplissement de fonctions naturelles ; elle est encore la participation à des réalités célestes, elle est un instrument d'élévation spirituelle et de sanctification, car **le sacrement a créé une source d'énergies divines telle, que les conjoints pourront y recourir durant tout le développement de la vie matrimoniale, afin de recevoir aide et réconfort dans l'accomplissement de leurs devoirs.**

On voit par là, la fonction primordiale qui revient à la famille dans la vaste réalité du Corps mystique, et, en même temps, on découvre des horizons infinis de perfection de l'organisme familial, quand il est toujours plus inséré dans la vie de l'Eglise.

Par là, on comprend aussi la nécessité pour les conjoints de sentir toujours plus le lien spirituel qui les unit à la paroisse, là où fut consacrée leur union, pour y puiser la lumière de la foi et les énergies célestes, pour compléter l'éducation surnaturelle de leurs enfants, et pour se consacrer sciemment aux diverses œuvres d'apostolat religieux et social qui dépendent de la paroisse.

664 Sanctifiée ainsi, la famille retrouvera la paix, la sérénité et la joie, que le matérialisme et le laïcisme modernes étouffent, après lui avoir enlevé son caractère sacré ; dans son sein se développera l'amour pour la maison, qui préservera ses membres de la dispersion sur les chemins du monde ; grâce à elle, enfin, l'Eglise pourra répandre sur la vie sociale toute entière les bienfaisants effets du monde supérieur de la grâce.

^{3 b1*} Cf. No 106.

Let. « Pour commémorer »⁴ au Card. Arch. de Malines, 24 août 1955.

665 **Les principes infrangibles, que ce document pontifical énonce, sur les missions respectives de l'Eglise, de la famille et de l'Etat, en matière d'éducation, reposent sur la nature des choses et sur la vérité révélée ; ils ne sauraient être ébranlés par le flux et le reflux des événements.** Quant aux normes fondamentales qu'il prescrit, elles ne sauraient pas davantage subir l'usure du temps, puisqu'elles ne sont qu'un fidèle écho du Maître divin, dont les paroles ne passent pas. **Véritable charte de l'éducation chrétienne, « en dehors de laquelle il ne peut y avoir d'éducation complète et parfaite », cette encyclique s'offre, aujourd'hui comme hier, à l'étude de tous ceux qui, loyalement, désirent connaître sur ce point, dans son authentique et sereine expression, la pensée de l'Eglise, « à laquelle appartient d'une manière suréminente la mission d'éducatrice ».** Et dans les heures difficiles, elle oriente avec sécurité, par la clarté de sa doctrine, les courageux efforts des parents et des maîtres catholiques, qui veulent assurer à la jeunesse une formation pleinement conforme aux exigences de la foi.

Aussi Nous Nous réjouissons à la pensée que cette commémoration sera pour tous l'occasion d'approfondir cet enseignement magistral, d'en apprécier à la fois la force et la mesure, et de renouveler en leur âme **les sentiments qu'un vrai fils de l'Eglise doit nourrir envers la cause sacrée de l'éducation chrétienne.**

Al. aux professeurs de gynécologie et d'obstétrique, 8 janvier 1956.

666 Nous avons reçu des informations sur une acquisition nouvelle de la gynécologie, et l'on Nous a prié de prendre position à cet égard au point de vue moral et religieux. Il s'agit de l'accouchement naturel, sans douleur, dans lequel on n'utilise aucun moyen artificiel, mais où l'on met uniquement en œuvre les forces naturelles de la mère.

Dans Notre allocution aux membres du IV^e Congrès international des médecins catholiques, le 29 septembre 1949⁵, Nous disions que le médecin se propose au moins *d'adoucir les maux et les souffrances qui affligent les hommes.* Nous évoquions alors le chirurgien qui s'efforce, dans les interventions nécessaires, d'éviter au maximum la douleur ; le gynécologue qui tente de diminuer les souffrances de la naissance, sans mettre en danger la mère ni l'enfant et sans nuire aux liens d'affection maternelle qui — affirme-t-on — se nouent d'habitude à ce moment. Cette dernière remarque se référait à un procédé utilisé à l'époque dans la maternité d'une grande ville moderne : pour lui éviter de souffrir, on avait plongé la mère dans une hypnose profonde, mais on constata que ce procédé entraînait une indifférence affective à l'égard de l'enfant. D'aucuns, cependant, estiment pouvoir expliquer autrement ce fait.

Instruit par cette expérience, on eut soin, par la suite, d'éveiller la mère plusieurs fois, pour quelques moments, au cours du travail ; on réussit de la sorte à éviter ce que l'on craignait. Une constatation analogue put être faite lors d'une narcose prolongée.

⁴ Pour commémorer le 25^e anniversaire de l'Enc. sur l'éducation de la jeunesse ; cf. No 162.
⁵ Cf. No 549 sq.

La nouvelle méthode, dont Nous voulons parler à présent, ne connaît pas ce danger ; elle laisse à la parturiente sa pleine conscience, du début à la fin, et le plein usage de ses forces psychiques (intelligence, volonté, affectivité) ; elle ne supprime, ou, selon d'autres, ne diminue que la douleur.

Quelle position faut-il adopter à son égard, au point de vue moral et religieux ?

Appréciation éthique

667 Cette méthode est-elle moralement irréprochable ? La réponse, qui doit en considérer l'objet, le but et le motif, s'énonce brièvement : **« Prise en soi, elle ne contient rien de critiquable au point de vue moral. »**

L'enseignement donné sur le travail de la nature dans l'accouchement ; la correction de l'interprétation fautive des sensations organiques et l'invitation à la corriger ; l'influence exercée pour écarter l'angoisse et la crainte non fondées ; l'aide accordée pour que la parturiente collabore opportunément avec la nature, garde son calme et sa maîtrise ; une conscience accrue de la grandeur de la maternité en général, et en particulier de l'heure où la mère met l'enfant au monde, tout cela ce sont des valeurs positives, auxquelles il n'y a rien à reprocher, des bienfaits pour la parturiente, et ils sont pleinement conformes à la volonté du Créateur. Ainsi vue et comprise, la méthode est une ascèse naturelle qui garde la mère de la superficialité et de la légèreté ; elle influence positivement sa personnalité pour qu'à l'heure si importante de l'enfantement, elle manifeste la fermeté et la solidité de son caractère. Sous d'autres aspects encore, la méthode peut conduire à des succès moraux positifs. Si on réussit à éliminer les douleurs et la crainte de la naissance on diminue souvent par là-même une incitation à commettre des actions immorales dans l'utilisation des droits du mariage.

En ce qui concerne les motifs et le but des secours accordés à la parturiente, l'action matérielle, comme telle, ne comporte aucune justification morale, ni positive ni négative ; elle est l'affaire de celui qui prête son aide. Elle peut et doit s'accomplir pour des motifs et en vue d'un but irréprochables, tels que l'intérêt présenté par un fait purement scientifique ; le sentiment naturel et noble qui fait estimer et aimer dans la mère la personne humaine, qui veut lui faire du bien et l'assister ; une disposition profondément religieuse et chrétienne qui s'inspire des idéaux du christianisme vivant. Mais il peut arriver que l'assistance recherche un but et obéisse à des motifs immoraux, en ce cas, c'est l'activité personnelle de celui qui prête son aide qui en subit le préjudice ; **le motif immoral ne transforme pas l'assistance bonne en une chose mauvaise, du moins en ce qui concerne sa structure objective et, inversement, une assistance bonne en soi ne peut pas justifier un motif mauvais ou fournir la preuve de sa bonté.**

Appréciation théologique

668 Il reste à dire un mot d'appréciation théologique et religieuse, pour autant qu'on la distingue de la valeur morale au sens strict. La nouvelle méthode est souvent présentée dans le contexte d'une philosophie et d'une culture matérialistes et en opposition avec l'Écriture sainte et le christianisme.

L'idéologie d'un chercheur et d'un savant n'est pas en soi une preuve de la vérité et de la valeur de ce qu'il a trouvé et exposé. Le théorème de Pythagore ou (pour rester dans le domaine de la médecine) les observations d'Hippocrate qu'on a reconnues exactes, les découvertes de Pasteur, les lois de l'hérédité de Mendel ne doivent pas la vérité de leur contenu aux idées morales et religieuses de leurs auteurs. Elles ne sont ni « païennes », parce que Pythagore et Hippocrate étaient païens, ni chrétiennes, parce que Pasteur et Mendel étaient chrétiens. Ces acquisitions scientifiques sont vraies, parce que et dans la mesure où elles répondent à la réalité objective.

Même un chercheur matérialiste peut faire une découverte scientifique réelle et valable ; mais cet apport ne constitue en aucune manière un argument pour ses idées matérialistes.

Le même raisonnement vaut pour la culture à laquelle un savant appartient. Ses découvertes ne sont pas vraies ou fausses selon qu'il est issu de telle ou telle culture, dont il a reçu l'inspiration et qui l'a marqué profondément.

Les lois, la théorie et la technique de l'accouchement naturel sans douleur sont valables sans doute, mais furent élaborées par des savants qui, en bonne partie, professent une idéologie, appartiennent à une culture matérialistes ; celles-ci ne sont pas vraies, parce que les résultats scientifiques précités le sont. Il est encore beaucoup moins exact que les résultats scientifiques sont vrais et démontrés tels, parce que leurs auteurs et les cultures d'où ils proviennent ont une orientation matérialiste. Les critères de la vérité sont ailleurs.

Le chrétien convaincu ne trouve rien dans ses idées philosophiques et sa culture qui l'empêche de s'occuper sérieusement, en théorie et en pratique, de la méthode psychoprophylactique ; il sait en règle générale que la réalité et la vérité ne sont pas identiques à leur interprétation, subsomption ou systématisation et que, par conséquent, il peut en même temps accepter entièrement l'un et rejeter entièrement l'autre.

La nouvelle méthode et l'Écriture Sainte

669 Une critique de la nouvelle méthode au point de vue théologique doit, en particulier, rendre compte de l'Écriture Sainte, car la propagande matérialiste prétend trouver une contradiction éclatante entre la vérité de la science et celle de l'Écriture. Dans la Genèse^{5 b1*}, on lit : **« In dolore parles fillos. Tu enfanteras dans la douleur ».** Pour bien comprendre cette parole, il faut considérer la condamnation portée par Dieu dans l'ensemble de son contexte. En infligeant cette punition aux premiers parents et à leur descendance, Dieu ne voulait pas défendre et n'a pas défendu aux hommes de rechercher et d'utiliser toutes les richesses de la création ; de faire avancer pas à pas la culture ; de rendre la vie de ce monde plus supportable et plus belle ; d'alléger le travail et la fatigue, la douleur, la maladie et la mort ; bref, de se soumettre la terre⁶.

^{5 b1*} Gen 3 - 16.

⁶ Cf. Gen 1 - 28

De même, en punissant Eve, Dieu n'a pas voulu défendre et n'a pas défendu aux mères d'utiliser les moyens qui rendent l'accouchement plus facile et moins douloureux. Aux paroles de l'Écriture, il ne faut pas chercher d'échappatoire : elles restent vraies dans le sens entendu et exprimé par le Créateur : **la maternité donnera beaucoup à supporter à la mère.** De quelle manière Dieu a-t-il conçu ce châtiment et comment l'exécutera-t-il ? l'Écriture ne le dit pas. Certains prétendent que l'enfantement fut, aux origines, entièrement indolore et ne devint douloureux que plus tard (peut-être à la suite d'une interprétation erronée du jugement de Dieu), par le jeu de l'autosuggestion et de l'hétérosuggestion, des associations arbitraires, des réflexes conditionnés et à cause des comportements fautifs des parturientes ; **jusqu'ici, toutefois, ces affirmations, dans leur ensemble, n'ont pas été prouvées.** D'autre part, il peut être vrai qu'un comportement incorrect, psychique ou physique des parturientes soit susceptible d'accroître fortement les difficultés de la naissance et les ait accrues en réalité.

La Science et la technique peuvent donc utiliser les conclusions de la psychologie expérimentale, de la physiologie et de la gynécologie (comme dans la méthode psychoprophylactique), **afin d'éliminer les sources d'erreurs et des réflexes conditionnés douloureux, et de rendre la parturition aussi indolore que possible ; l'Écriture ne le défend pas.**

Considérations finales sur l'obstétrique chrétienne

- 670 En guise de conclusion, ajoutons quelques remarques sur *l'obstétrique chrétienne*. La charité chrétienne s'est depuis toujours occupée des mères à l'heure de l'accouchement ; elle s'est efforcée et s'efforce aujourd'hui encore de leur procurer une assistance efficace, psychique et physique, selon l'état d'avancement de la science et de la technique. Ce peut être le cas à présent pour les nouvelles acquisitions de la méthode psychoprophylactique, dans la mesure où elles rencontrent l'approbation des savants sérieux. *L'obstétrique chrétienne peut ici intégrer dans ses principes et ses méthodes tout ce qui est correct et justifié.* Toutefois, qu'elle ne s'en contente pas pour les personnes susceptibles de recevoir davantage, et qu'elle n'abandonne rien des valeurs religieuses qu'elle mettait à profit jusqu'à présent. Dans Notre allocution au Congrès de l'Association italienne des sages-femmes catholique, le 29 octobre 1951, Nous avons parlé en détail de l'apostolat, dont les sages-femmes catholiques sont capables et qu'elles sont appelées à pratiquer dans leur profession ; entre autres, Nous mentionnions l'apostolat personnel, c'est-à-dire celui qu'elles exercent par le moyen de leur science et de leur art, et par la solidité de leur foi chrétienne ; puis l'apostolat de la maternité, en s'efforçant de rappeler aux mères sa dignité, son sérieux et sa grandeur. Ici s'applique ce que Nous avons dit aujourd'hui, puisqu'elles assistent la mère à l'heure de la naissance. La mère chrétienne puise dans sa foi et sa vie de grâce la lumière et la force pour mettre en Dieu une pleine confiance, se sentir sous la protection de la Providence et aussi pour accepter volontiers ce que Dieu lui donne à supporter ; il serait donc dommage que l'obstétrique chrétienne se borne à lui rendre des services d'ordre purement naturel, psychoprophylactiques.

⁷ Cf. No 583 sq.

Deux points méritent ici d'être soulignés : *le christianisme n'interprète pas la souffrance et la croix de façon purement négative.* Si la nouvelle technique lui épargne les souffrances de l'accouchement ou les adoucit, *la mère peut l'accepter sans aucun scrupule de conscience, mais elle n'y est pas obligée.* En cas d'un succès partiel ou d'échec, elle sait que la souffrance peut devenir une source de bien, si on la supporte avec Dieu et par obéissance à sa volonté. La vie et la souffrance du Seigneur, les douleurs que tant de grands hommes ont supportées et même cherchées, grâce auxquelles ils ont mûri, grandi jusqu'aux sommets de l'héroïsme chrétien, les exemples quotidiens d'acceptation résignée de la croix que Nous avons sous les yeux, tout cela révèle la signification de la souffrance, de l'acceptation patiente de la douleur dans l'économie actuelle du salut, pendant le temps de cette vie terrestre.

- 671 Une deuxième remarque. **La pensée et la vie chrétiennes, et donc l'obstétrique chrétienne, n'attribuent pas une valeur absolue aux progrès de la science et aux raffinements de la technique.** Par contre, une pensée et une conception de vie d'inspiration matérialiste trouvent cette position naturelle ; elle leur sert de religion ou de succédané de la religion. **Bien qu'il applaudisse aux nouvelles découvertes scientifiques et les utilise, le chrétien rejette toute apothéose matérialiste de la science et de la culture.** Il sait que celles-ci occupent une place sur l'échelle objective des valeurs, mais que sans être la dernière, ce n'est pas non plus la première. **Même à leur égard, il répète aujourd'hui, comme jadis et comme toujours : « Cherchez d'abord le royaume de Dieu et sa justice ».** La haute, l'ultime valeur de l'homme se trouve, non dans sa science et ses capacités techniques, mais dans l'amour de Dieu et le dévouement à son service. Pour ces raisons, mis en face de la découverte scientifique de l'accouchement sans douleur, le chrétien se garde de l'admirer sans retenue et de l'utiliser avec un empressement exagéré ; il la juge d'une façon positive et réfléchie, à la lumière de la saine raison naturelle et à celle, plus vive, de la foi et de l'amour qui émane de Dieu et de la croix du Christ.

AI. au deuxième Congrès mondial de la fertilité et de la stérilité, 19 mai 1956.

- 672 *Au sujet des tentatives de fécondation artificielle humaine « in vitro », qu'il Nous suffise d'observer qu'il faut les rejeter comme immorales et absolument illicites.* Sur les diverses questions de morale qui se posent à propos de la fécondation artificielle, au sens ordinaire du mot, ou *insémination artificielle*, Nous avons déjà exprimé Notre pensée dans un discours adressé aux médecins le 29 septembre 1949⁹ ; aussi Nous renvoyons pour le détail à ce que Nous disions alors et Nous Nous limitons ici à répéter le jugement donné pour conclure : « En ce qui touche la fécondation artificielle, non seulement il y a lieu d'être extrêmement réservé, mais il faut absolument l'écartier. En parlant ainsi, on ne proscrit pas nécessairement l'emploi de certains moyens artificiels destinés uniquement

⁸ Mt 6 - 33.

⁹ Cf. No 549 sq.

soit à faciliter l'acte naturel, soit à faire atteindre sa fin à l'acte naturel normalement accompli ». Mais étant donné que l'usage de la fécondation artificielle s'étend de plus en plus, et afin de corriger quelques opinions erronées qui se répandent au sujet de ce que Nous avons enseigné, Nous y ajoutons ce qui suit :

La fécondation artificielle dépasse les limites du droit que les époux ont acquis par le contrat matrimonial, à savoir, celui d'exercer pleinement leur capacité sexuelle naturelle dans l'accomplissement naturel de l'acte matrimonial. Le contrat en question ne leur confère pas de droit à la fécondation artificielle, car un tel droit, n'est d'aucune façon exprimé dans le droit à l'acte conjugal naturel et ne saurait en être déduit. Encore moins peut-on le faire dériver du droit à « l'enfant », « fin » première du mariage. Le contrat matrimonial ne donne pas ce droit, parce qu'il a pour objet, non pas l'« enfant », mais les « actes naturels » qui sont capables d'engendrer une nouvelle vie et destinés à cela. Aussi doit-on dire de la fécondation artificielle qu'elle viole la loi naturelle et qu'elle est contraire au droit et à la morale.

R. M. au Centre féminin italien, 14 octobre 1956.

673 Ce sont donc la structure physique et psychique différente de l'homme et de la femme, leurs diverses aptitudes, qualités, inclinations, qui, équilibrées par l'admirable loi de la compensation, intègrent harmonieusement l'œuvre de l'un et de l'autre. Égalité donc absolue dans les valeurs personnelles et fondamentales, mais fonctions diverses, complémentaires et admirablement équivalentes, d'où résultent les droits et devoirs différents de l'un et de l'autre.

Il n'est pas douteux que la fonction primordiale, la sublime mission de la femme, soit la maternité, qui, à cause de la très haute fin fixée par le Créateur dans l'ordre choisi par Lui, domine, en profondeur et en étendue, la vie de la femme. Sa structure physique elle-même, ses qualités spirituelles, la richesse de ses sentiments, s'unissent pour faire de la femme une mère, de telle sorte que la maternité représente la voie ordinaire par laquelle la femme atteint sa propre perfection, même morale, et accomplit en même temps son double destin terrestre et céleste. Bien que la maternité ne constitue pas le fondement absolu de la dignité de la femme, elle lui donne une telle splendeur et lui assigne une part si ample dans l'accomplissement du destin humain, qu'elle suffit à elle seule à porter tout homme sur la terre, grand ou petit, à incliner le front avec respect et avec amour devant sa mère.

Aux prédicateurs de Rome, 5 mars 1957.

Défense de la moralité publique

674 Qui pourrait dire *quelles ruines de telles images* ¹⁰ *provoquent dans les âmes, spécialement des jeunes gens ; quelles pensées et sentiments impurs elles peuvent susciter*, combien elles contribuent à la corruption du peuple, avec de graves pré-

judices pour la prospérité même de la nation, qui a besoin d'une jeunesse saine, forte, éduquée aux plus nobles aspirations de la vertu ! Ajoutez les *revues pornographiques exposées dans les kiosques, le cinéma immoral et aussi la télévision*, qui pénètre jusque dans l'intimité des maisons où elle a apporté plus d'une fois — comme cela nous a été signalé — des spectacles audacieux, propres à troubler profondément les consciences.

Obligation pour les prédicateurs de la parole de Dieu d'alerter les honnêtes gens

675 Aussi, vu le faible espoir de trouver ailleurs une défense vraiment efficace, principalement après que certaines normes précédentes ont été taxées d'illégitimité constitutionnelle, **il faut que, dans de tels cas, les catholiques défendent eux-mêmes les droits de la religion et des bonnes mœurs** et, en union avec les autres personnes honnêtes de toutes tendances, mais soucieuses de la moralité du peuple, ils suscitent une énergique protestation de l'opinion publique, dont la réaction, démontrant quelle est vraiment le « sentiment commun », impose aux autorités compétentes les mesures nécessaires. **C'est une tâche que Nous confions particulièrement à vous, prédicateurs et ministres d'âmes**, et qui vous méritera la gratitude de tous ceux qui veulent le vrai bien du bon peuple romain

Al. à la Jeunesse féminine d'A. C. italienne, 13 juillet 1958.

676 Nous avons dû, en diverses occasions, réprouver l'erreur de ceux qui affirment que la vierge chrétienne est quelque chose de mutilé, d'incomplet : quelque chose qui ne peut atteindre la perfection de son être propre. Au contraire, *la virginité est comme une existence angélique, elle est par son excellence un état supérieur à celui du mariage* ¹¹. Mais d'autre part, cette supériorité n'enlève rien à la beauté et à la grandeur de la vie conjugale.

677 Soyez donc conscientes, chères filles, et dès à présent, de la **grandeur de l'épouse chrétienne, de la mère chrétienne**. Si vous avez en vous cette conscience opportune et claire, vous serez conduites à ne rien omettre pour vous préparer dignement à la sublime mission qui vous attend. Un jour — Nous vous le souhaitons paternellement — vous vous agenouillerez au pied de l'autel et vous aurez à côté de vous un jeune homme résolu à vivre avec vous sa vie. Ce jour-là, vous serez liés par un lien dont Dieu est l'auteur, dont la matière est des plus nobles, dont l'acceptation est sacrée, un contrat que Jésus a voulu élever à la dignité de sacrement, en le mettant ainsi au nombre des choses qui sont et où apparaissent les conséquences les plus suggestives et les plus salutaires de l'Incarnation.

En effet, Dieu s'étant fait homme, la nature humaine devint un instrument de vie pour le Verbe divin, pour la seconde Personne de la Sainte Trinité. Les œuvres humaines du Christ furent ainsi des œuvres de Dieu et eurent en

¹⁰ Le Pape venait de parler de « deux grandes affiches murales vulgairement pornographiques qui, ces jours-là, tapissaient les principales rues de Rome ».

¹¹ Apoc 14 - 4

conséquence une valeur divine. Car l'Incarnation est le mystère par lequel un corps et une âme humaine formèrent avec la nature divine du Verbe une seule personne, si bien que l'Apôtre Jean put écrire : « le Verbe s'est fait chair »¹².

678 Un effet de la grâce, qui est conférée « dans la mesure où le Christ a jugé bon de l'accorder »¹³, est que les hommes, avec leur âme, leur intelligence, leur volonté et leur action, et même avec leur corps, sont réellement appelés à participer à la nature divine et deviennent des fils de Dieu. De la sorte, les noces chrétiennes acquièrent également une dignité spéciale, et, en vertu du sacrement du mariage, une institution humaine — la communauté familiale — se transforme en instrument d'action divine, si bien qu'elle est sanctifiée directement et que votre union conjugale reçoit une empreinte toute particulière de Dieu.

679 Mais si votre état doit être un jour si grand ; si vous êtes appelées à être un jour des coopératrices de Dieu dans la transmission de la vie, il est nécessaire que chez vous naisse et se fortifie de plus en plus la **volonté résolue d'être saintes** : d'être telles **comme épouses, dans l'union conjugale elle-même et dans l'exercice même de votre amour**. A côté de la candide phalange des vierges, que Nous souhaitons voir s'accroître davantage chaque jour, il y aura de la sorte **la multitude des saintes épouses**. Celles-ci ne se contenteront pas de demander à Dieu la simple bénédiction de leur amour et de leur union, mais l'imploreront pour qu'il dépose un germe mystérieux dans leurs âmes, devenues comme une seule âme avec leur époux : un germe qui fleurira et fructifiera dans leur sanctification et celle de leurs enfants.

¹² Jn I - 14.

¹³ Eph 4 - 7.